Quatre-vingt-quatrième année. — N° 178. Le Numéro : 35 francs. Vendredi 25 Juillet 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS

Le n° 12 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paraît ce jour. Il contient les décret et arrêtés annoncés dans le présent journal, portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite social et attribution de la médaille d'honneur du travail.

Prix : 50 F.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 52-881 du 24 juillet 1952 de programme pour la réalisation du plan de développement de l'énergie atomique (1952-1957) (p. 7514).

Loi n° 52-882 du 24 juillet 1952 étendant à l'Algérie les dispositions des articles 64 et 64 *a* du livre II du code du travail (p. 7515).

Loi n° 52-883 du 24 juillet 1952 portant détermination et codification des règles fixant les indemnités accordées aux titulaires de certaines fonctions municipales et départementales (p. 7515).

Loi n° 52-884 du 24 juillet 1952 portant modification à la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique (p. 7516).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Vice-présidence du conseil.

Ministère d'Etat.

Arrêté portant nomination au cabinet du vice-président du conseil, ministre d'Etat (p. 7517).

Ministère de la justice.

Décret supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat et rapportant des dispositions (rectificatif) (p. 7518).

Arrêté portant titularisations (administration pénitentiaire) (p. 7518).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant nominations, attributions de fonctions, réintégrations et rectificatif (administration centrale et services extérieurs) (p. 7518).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 19 juillet 1952 portant transfert du chef-lieu de la commune de Tignes (canton de Bourg-Saint-Maurice, arrondissement d'Albertville, département de la Savoie) au lieudit « Hameau des Boisses » (p. 7519).

Décret du 19 juillet 1952 portant rattachement à la commune de Villars (canton de Saint-Héand, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire) d'une portion de territoire dépendant de la commune de Saint-Genest-Lerpt (canton du Chambon-Feugerolles, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire) (p. 7519).

Décret du 19 juillet 1952 portant approbation d'érection de divers monuments commémoratifs (p. 7519).

Arrêté portant détachement (personnel du cadre des préfectures) (p. 7519).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 21 et 23 juillet 1952 portant promotions et nominations (armée de mer, active et réserve) (p. 7520).

Décret du 22 juillet 1952 modifiant le décret du 22 mars 1952 portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat à la guerre (p. 7524).

Décret n° 52-885 du 23 juillet 1952 rendant applicable en zone française de l'empire chérifien les dispositions de la loi n° 49-896 du 7 juillet 1949 modifiant les articles 9, 16 et 50 du code d'instruction criminelle relatifs aux officiers de police judiciaire (p. 7524).

Décrets du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7524).

Décret du 23 juillet 1952 portant concession de la médaille militaire (p. 7525).

Décrets du 23 juillet 1952 portant promotions, nomination, radiation des contrôles et admission dans les cadres (armée de l'air, réserve) (p. 7525).

Arrêté du 8 juillet 1952 portant remise de débet (p. 7525).

Arrêtés des 15 et 17 juillet 1952 complétant les dispositions d'un précédent arrêté et portant suppression d'une régie d'avances (p. 7525).

Arrêté portant mise en position hors cadres (mission) d'un officier de l'armée de l'air (active) (p. 7525).

Arrêtés portant nominations, titularisations, réintégration, mise en disponibilité, acceptations de démission et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (personnels civils extérieurs de la guerre et service des poudres). (p. 7526).

Décision portant changement d'arme (armée de terre, réserve) (p. 7526).

Décision portant admissions à l'honorariat (armée de l'air) (p. 7526).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (service des matériels) (p. 7526).

Liste des candidats admis aux écoles militaires préparatoires d'enseignement général en 1952 (p. 7527).

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche en 1952 (p. 7528).

Liste d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section métropolitaine) (p. 7529).

Liste des candidats admis au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (7e promotion, 1re fraction) (rectificatif) (p. 7529).

Tableaux d'avancement pour l'année 1952 (armée de mer, réserve) (p. 7529).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des personnels civils des services extérieurs de la guerre (p. 7531).

Tableau des désignations coloniales du 25 juillet 1952 (p. 7531).

Tour de passage des examens oraux du concours d'admission à l'école de l'air en 1952 (p. 7540).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (génie) (p. 7541).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers musiciens mobiles (rectificatif) (p. 7542).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décrets du 24 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7542).

Décret du 24 juillet 1952 portant maintien en disponibilité d'un conseiller maître à la cour des comptes (p. 7542).

Arrêtés des 25, 28 juin, 1er et 24 juillet 1952 portant remises de débets (p. 7542).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7543).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 7 juillet 1952 et *arrêtés* des 7 mars et 7 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite social (p. 7548).

Décrets du 18 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7548).

Arrêté du 8 juillet 1952 portant attribution de la médaille d'honneur du travail (p. 7548).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décrets du 19 juillet 1952 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 7543).

Arrêté portant homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (rectificatif) (p. 7543).

Arrêtés portant nominations et titularisations (services extérieurs) (p. 7543).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 16 juillet 1952 modifiant et complétant la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux (p. 7544).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 7549).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays (p. 7549).

Résultats du tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1952 (p. 7569).

Situations résumées des opérations du Trésor, de la dette publique de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement au 31 mai 1952 (p. 7550).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 7549).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 7549).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays (p. 7549).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil (p. 7549).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Montargis (Loiret) (p. 7569).

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de bureau municipal d'hygiène à Annecy (Haute-Savoie) (p. 7569).

Situation de la Banque de France (p. 7570).

Annonces (p. 7571).

LOIS

LOI n° 52-881 du 24 juillet 1952 de programme pour la réalisation du plan de développement de l'énergie atomique (1952-1957) (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Il est accordé au président du conseil, pour la réalisation du plan de développement de l'énergie atomique (1952-1957), une autorisation de programme globale de trente-

Loi n° 52-881. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 2759 ;
Rapport de M. Barangé, au nom de la commission des finances, n° 3848 ;
Discussion et adoption le 3 juillet 1952.

Conseil de la République :

Transmission n° 361 ;
Rapport de M. Boutemy, au nom de la commission des finances, n° 384 ;
Discussion et adoption de l'avis le 10 juillet 1952.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 10 juillet 1952.

sept milliards sept cent millions de francs utilisable par tranches annuelles dont le montant respectif est fixé à :

4.300 millions pour l'année 1952; 6.850 millions pour l'année 1953; 7.950 millions pour l'année 1954; 9.000 millions pour l'année 1955; 8.200 millions pour l'année 1956; 1.400 millions pour l'année 1957.

Cette autorisation de programme, applicable au chapitre 9082: « Participation de l'Etat aux dépenses d'équipement du commissariat à l'énergie atomique » du budget de la présidence du conseil, sera couverte, tant par les crédits de payement ouverts sur l'exercice 1952 par la présente loi, que par des crédits de payement à ouvrir sur les exercices ultérieurs.

Art. 2. — Il est ouvert au président du conseil, sur l'exercice 1952, pour la couverture de l'autorisation de programme visée à l'article précédent, un crédit de payement de 1.500 millions de francs applicable au chapitre 9082: « Participation de l'Etat aux dépenses d'équipement du commissariat à l'énergie atomique » du budget de la présidence du conseil.

Ce crédit de payement est provisoirement bloqué. Il pourra être libéré en totalité ou en partie dans les conditions prévues à l'article 7 (alinéa 2) de la loi de finances pour l'exercice 1952.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 juillet 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,

ANTOINE PINAY.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

LOI n° 52-882 du 24 juillet 1952 étendant à l'Algérie les dispositions des articles 64 et 64 « a » du livre II du code du travail (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les dispositions des articles 64 et 64 *a* du livre II du code du travail relatifs à l'emploi des étrangers sont étendues à l'Algérie.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 juillet 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

PIERRE GARET.

Loi n° 52-882. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Proposition de loi n° 1242;
Rapport de M. Boutbien, au nom de la commission du travail, n° 2243;
Adoption sans débat le 1er avril 1952.

Conseil de la République :

Transmission n° 177, année 1952;
Rapport de M. Vanrullen, au nom de la commission du travail, n° 395, année 1952;
Discussion et adoption de l'avis le 10 juillet 1952.

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 11 juillet 1952.

LOI n° 52-883 du 24 juillet 1952 portant détermination et codification des règles fixant les indemnités accordées aux titulaires de certaines fonctions municipales et départementales (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Les indemnités maxima pour l'exercice effectif des fonctions de maire et adjoint des communes, de président et membre de délégations spéciales faisant fonction d'adjoint, de membres de certains conseils municipaux et de conseiller général de la Seine sont fixées par référence aux indices de l'échelle des traitements de la fonction publique, conformément au tableau suivant:

INDEMNITÉS DES MAIRES				INDEMNITÉS des adjoints.	
Catégories.	Population municipale.	Indice de référence.	Valeur annuelle actuelle.	Coeff. cent ad valorem.	Valeur annuelle actuelle.
			francs.	p. 100.	francs.
1	Moins de 501	25	37.500	50	18.750
2	De 501 à 1.000	33	50.400	50	25.000
3	De 1.001 à 2.000	50	75.000	50	37.500
4	De 2.001 à 3.000	80	120.000	50	60.000
5	De 3.001 à 5.000	100	150.000	45	67.500
6	De 5.001 à 9.000	150	228.000	40	95.500
7	De 9.001 à 15.000	180	240.000	40	116.000
8	De 15.001 à 30.000	210	314.000	40	137.000
9	De 30.001 à 50.000	250	422.000	40	168.800
10	De 50.001 à 80.000	270	462.000	40	184.800
11	De 80.001 à 120.000	300	521.000	40	208.400
12	De 120.001 à 150.000	330	581.000	40	232.400
13	Au delà de 150.000	380	679.000	40	271.600
	Lyon et Marseille	400	719.000	50	359.500
	Paris. — Indemnités des conseillers municipaux	200	325.000		
	Seine. — Indemnités des conseillers généraux	400	719.000		

Art. 2. — Les indemnités de fonctions des maires et adjoints des arrondissements de Paris sont fixées dans les conditions prévues à l'article 1er et conformément au tableau suivant:

DÉSIGNATION	INDICE de référence.	VALEUR annuelle actuelle
		francs.
Indemnités:		
Des maires d'arrondissements	330	581.000
Des adjoints	230	383.000

Art. 3. — Les dispositions des articles 1er et 2 sont applicables de plein droit dans toutes les communes pour lesquelles les indemnités prévues par ledit article constituent des dépenses obligatoires.

Loi n° 52-883. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale :

Propositions de loi nos 578, 1457, 1459;
Proposition de loi transmise par le Conseil de la République n° 732;
Rapports de M. Cordonnier, au nom de la commission de l'intérieur, nos 2153, 3657, 3852;
Avis de la commission des finances n° 3175;
Discussion et adoption le 2 juillet 1952 (L. n° 397).

Conseil de la République :

Transmission n° 339, année 1952;
Rapport de M. Léo Hamon, au nom de la commission de l'intérieur, n° 389, année 1952;
Discussion et adoption de l'avis le 10 juillet 1952 (A. n° 135, année 1952).

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 10 juillet 1952 (L. n° 448).

Art. 4. — Les conseils municipaux des communes chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton peuvent voter des majorations d'indemnités s'élevant au maximum à 25 p. 100 pour les magistrats municipaux des chefs-lieux de département, à 20 p. 100 pour ceux des chefs-lieux d'arrondissement et 15 p. 100 pour ceux des chefs-lieux de canton.

Art. 5. — Les conseils municipaux des communes sinistrées peuvent voter des indemnités de fonctions majorées au maximum d'un pourcentage égal au pourcentage d'immeubles sinistrés de la commune. Ce supplément d'indemnité peut se cumuler, le cas échéant, avec les majorations prévues à l'article 4, mais il doit être calculé d'après le montant de l'indemnité tel qu'il est fixé par l'article 1er.

Art. 6. — Dans la région parisienne, les conseils municipaux des communes de plus de 2.500 habitants, situées dans la première zone de salaires, peuvent voter des indemnités de fonctions dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de leur population, tel qu'il résulte du tableau figurant à l'article 1er.

La même faculté est accordée aux conseils municipaux des communes suburbaines à caractère industriel des villes de plus de 120.000 habitants.

Art. 7. — Dans les villes de plus de 400.000 habitants, autres que Paris, les conseils municipaux peuvent voter des indemnités de fonctions aux conseillers municipaux autres que le maire et les adjoints dans la limite des deux tiers du montant de l'indemnité accordée aux membres du conseil municipal de Paris.

Dans les communes de plus de 120.000 habitants, les conseils municipaux sont autorisés à voter des indemnités de fonctions aux conseillers municipaux autres que le maire et les adjoints, pour l'accomplissement de certaines fonctions ou missions particulières.

Art. 8. — Les conseils municipaux des villes classées stations hydrominérales, climatiques, balnéaires, touristiques ou uvales peuvent majorer les indemnités prévues au tableau figurant à l'article 1er dans la limite de 50 p. 100 pour les communes dont la population municipale totale est inférieure à 5.000 habitants et de 25 p. 100 pour celles dont la population municipale totale est supérieure à ce chiffre.

La même faculté est accordée aux conseils municipaux des communes dont la population, depuis le recensement de 1946, a augmenté à la suite de la mise en route de travaux publics d'intérêt national tels que les travaux d'électrification. Des arrêtés préfectoraux détermineront les communes dans lesquelles les dispositions du présent alinéa sont applicables.

Art. 9. — L'indemnité de certains magistrats municipaux pourra dépasser le maximum prévu, à condition que le montant total de la dépense ne soit pas augmenté.

Sous la même condition, les adjoints supplémentaires pourront bénéficier d'une indemnité de fonctions.

Art. 10. — Le cumul de l'indemnité perçue par les membres de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République, de l'Assemblée de l'Union française ou de l'Assemblée algérienne, avec les indemnités de maires ou d'adjoints, n'est admis qu'à concurrence de la moitié de ces dernières; l'autre moitié pourra être déléguée par le bénéficiaire à son ou ses suppléants.

Art. 11. — Le cumul de l'indemnité perçue par les membres de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République ou de l'Assemblée de l'Union française avec les indemnités de fonctions de conseiller général de la Seine ou de conseiller municipal de Paris, n'est autorisé qu'à concurrence de la moitié de ces dernières.

Art. 12. — Les frais de mission exposés par les maires, conseillers municipaux, présidents et membres de délégations spéciales, dans l'accomplissement de mandats spéciaux, peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe I.

Les dépenses de transports effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées sur présentation d'un état de frais.

Art. 13. — Il peut être alloué au président du conseil général de la Seine une majoration pour frais supplémentaires de représentation.

Art. 14. — Les membres du conseil général de la Seine qui ne bénéficient pas des allocations familiales et de l'allocation de salaire unique à raison de leur profession, percevront celles-ci dans les conditions prévues par le décret du 29 juillet 1939 et par la loi validée du 6 juillet 1943.

Art. 15. — La présente loi est applicable aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de la Moselle ainsi qu'à l'Algérie.

Art. 16. — Sont ou demeurent abrogés les articles 2, 3, 4 et 5 de l'ordonnance n° 45-260 du 21 février 1945, les ordonnances nos 45-2399 et 45-2400 du 18 octobre 1945 et les textes qui les ont modifiées, ainsi que les articles 1er et 2 de la loi n° 51-1117 du 21 septembre 1951.

Art. 17. — La présente loi aura effet à compter du 10 septembre 1951.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 juillet 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

LOI n° 52-884 du 24 juillet 1952 portant modification à la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — L'article 2 de la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique, modifié par la loi validée du 4 octobre 1943 et par la loi n° 49-116 du 24 janvier 1949, est remplacé par les dispositions ci-après:

« *Art.* 2. — Les militaires ou marins de l'active, de la disponibilité ou des réserves, les fonctionnaires et employés civils appartenant au personnel navigant de l'aéronautique, ainsi que leurs ayants droit restent soumis, en matière de pension, à la législation générale applicable aux militaires des armées de l'air, de mer et de terre, ainsi qu'aux fonctionnaires et employés civils.

« *Art.* 2 bis. — Lorsque, au cours d'un service aérien commandé effectué hors le cas de mobilisation ou de participation à des opérations de guerre, les membres du personnel visé à l'article 2 sont atteints de blessures entraînant la mise à la retraite pour infirmités, ils ont droit à une allocation une fois donnée, dont le montant est fixé dans les conditions ci-après:

DÉSIGNATION	CHEF de famille.	CÉLIBATAIRE
	francs.	francs.
Officiers et assimilés.....	1.080.000	665.000
Militaires non officiers et assimilés....	540.000	340.000

« Sont considérés comme chefs de famille, pour l'application du présent article, les victimes, hommes ou femmes, ayant la qualité de chef de famille en vertu de la réglementation sur la

---

Loi n° 52-884. TRAVAUX PRÉPARATOIRES (1)

Assemblée nationale:

Projet de loi n° 3401;
Rapport de M. Bouret, au nom de la commission de la défense nationale, n° 3880;
Avis de la commission des finances n° 3923;
Adoption sans débat le 9 juillet 1952.

Conseil de la République:

Transmission n° 486;
Discussion et adoption de l'avis le 11 juillet 1952

Assemblée nationale:

Acte pris de l'avis conforme le 11 juillet 1952.

solde, ainsi que les personnels féminins, qui, bien que ne possédant pas la qualité de chefs de famille, ont un ou plusieurs enfants mineurs et dont le mari satisfait aux conditions d'invalidité et de fortune exigées des veufs par l'article 2 *ter* (*a*), dernier alinéa.

« En cas de mise à la retraite pour infirmités et si, après consolidation de la blessure, l'invalidité atteint au moins 70 p. 100, le capital attribué à la victime de l'accident est majoré par enfant mineur ou infirme vivant:

« De 540.000 F pour un officier ou assimilé;

« De 200.000 F pour un militaire non officier ou assimilé.

« *Art.* 2 ter. — En cas de décès imputable à l'accident et survenu avant que la victime ait perçu l'allocation prévue à l'article 2 *bis* précédent, il est attribué:

« *a*) A la veuve non divorcée, ni séparée de corps, à la condition que le mariage ait été contracté antérieurement à l'accident, une allocation égale à celle qui est prévue au premier alinéa de l'article 2 *bis* ci-dessus:

« Au taux de chef de famille lorsqu'elle garde la charge d'un ou plusieurs enfants mineurs ou infirmes;

« Au taux de célibataire dans les autres cas.

« La même allocation est attribuée dans les mêmes conditions au veuf atteint d'une infirmité ou maladie incurable le rendant définitivement incapable de travailler, s'il satisfait en même temps à la condition de fortune exigée des ascendants à l'article 67 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre;

« *b*) Aux enfants mineurs ou infirmes, une allocation fixée à 540.000 F par enfant.

« Cette allocation est majorée de 50 p. 100 dans le cas des enfants orphelins de père et de mère.

« La majoration de 50 p. 100 ci-dessus est également applicable si la mère ou le père survivant n'ont pas droit à l'obtention d'une allocation. Dans ce cas, le total des allocations ainsi majorées, attribuées au titre d'un accident déterminé, ne pourra être supérieur à l'indemnité globale qu'aurait perçue le conjoint survivant s'il avait eu droit à allocation; l'allocation de chaque enfant sera, le cas échéant, réduite proportionnellement;

« *c*) A chacun des ascendants survivants qui aurait droit à pension dans les conditions du titre IV du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, une allocation de 200.000 F.

« *Art.* 2 quater. — Le décès ou la mise à la retraite à la suite de maladie due manifestement aux fatigues exceptionnelles résultant du service aérien, sont assimilés au cas de décès par accident ou de mise à la retraite pour infirmités à la suite d'accidents. Les intéressés ou ayants droit doivent, dans ce cas, établir que la cause des infirmités ou du décès est due aux services aériens. Nul ne pourra se prévaloir de cette disposition si, pendant les six années qui précèdent la mise à la retraite ou le décès de l'intéressé, celui-ci n'a pas fait partie pendant trois ans au moins du personnel navigant.

« *Art.* 2 quinquies. — Pour l'application des dispositions qui précèdent, les fonctionnaires des corps techniques de l'aéronautique sont assimilés aux personnels militaires, conformément au tableau A annexé à la loi du 13 mars 1924.

« *Art.* 2 sexies. — Par enfants, il faut entendre pour l'application des dispositions ci-dessus:

« *a*) Les enfants légitimes nés ou conçus, soit avant la mise à la retraite pour infirmités, soit, si la victime est décédée avant d'avoir pu être retraitée, avant le décès;

« *b*) Les enfants adoptés, sous réserve que la victime ait passé l'acte prévu à l'article 358 du code civil ou que, en cas de légitimation adoptive, la requête introduite d'instance ait été déposée avant l'accident ou la première constatation officielle de l'invalidité par une commission de réforme;

« *c*) Les enfants naturels, dans le cas de reconnaissance volontaire, lorsque celle-ci:

« Ou bien est intervenue avant la date de l'accident ou de la première constatation officielle d'invalidité par une commission de réforme;

« Ou bien intervient, postérieurement à cette date, dans les deux mois de la naissance, à la condition que l'enfant ait été conçu avant l'accident ou la première constatation officielle de l'invalidité. Si, par suite d'un cas de force majeure, la victime ne peut effectuer la reconnaissance dans le délai prévu ci-dessus, celui-ci est suspendu jusqu'à ce que prennent fin les circonstances empêchant la reconnaissance;

« *d*) Les enfants naturels ayant fait l'objet d'une reconnaissance judiciaire, à condition que la conception ait eu lieu avant l'accident ou la première constatation officielle de l'invalidité par une commission de réforme, et que l'action ait été intentée dans un délai de deux ans à compter de la naissance.

« Par « enfants infirmes » il faut entendre les enfants au sens précisé ci-dessus, qui sont atteints d'une infirmité incurable les mettant dans l'incapacité de gagner leur vie.

« *Art.* 2 septies. — Les allocations prévues aux articles précédents sont incessibles et insaisissables:

« 1° Dans les conditions précisées à l'article 79 du code des pensions civiles et militaires de retraite pour les personnels visés aux articles 1er et 4 de la présente loi;

« 2° Sauf application des articles 203, 205, 206, 207, 212, 214, 238, 240, 301, 356 et 2101 du code civil, tant en ce qui concerne les personnels visés aux articles 1er et 4 qu'en ce qui concerne le personnel visé à l'article 5.

« L'incessibilité et l'insaisissabilité sont opposables aux cessionnaires et aux créanciers dont le titre est antérieur à la décision qui attribue l'allocation.

« Si le titre est postérieur à ladite décision, l'incessibilité et l'insaisissabilité ne sont opposables aux cessionnaires et aux créanciers que jusqu'à concurrence d'une somme égale à 75 p. 100 du montant de l'allocation perçue.

« *Art.* 2 octies. — Les dispositions qui précèdent sont applicables à compter du 1er janvier 1951.

« A partir du 10 septembre 1951, les montants des allocations fixés aux articles 2 *bis* et 2 *ter* sont augmentés uniformément de 15 p. 100.

« Ces montants pourront éventuellement être modifiés par décrets en conseil d'Etat contresignés du ministre du budget et du ministre de la défense nationale ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 24 juillet 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANDRÉ MORICE.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL, MINISTERE D'ETAT

Cabinet du vice-président du conseil, ministre d'Etat.

Le vice-président du conseil, ministre d'Etat,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du vice-président du conseil, ministre d'Etat:

Conseiller technique,

M. Aziz Benamor, licencié en droit.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 20 juillet 1952, et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juillet 1952.

HENRI QUEUILLE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret supprimant des offices, nommant des officiers publics ou ministériels, acceptant leurs démissions ou conférant l'honorariat, et rapportant des dispositions.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 juillet 1952: page 7073, 4re colonne, 69e ligne, au lieu de: « ... en remplacement de M. Gleizes (Joseph), décédé », lire: « ... en remplacement de M. Gleizes (Joseph), démissionnaire ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté en date du 19 juillet 1952, sont titularisés, à compter du 1er juillet 1952, dans le cadre complémentaire de bureau et de service de l'administration pénitentiaire (services extérieurs):

Circonscription pénitentiaire de Bordeaux.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 2 ans 3 mois 17 jours: Mme Barsonville, née Grégoire (Elise), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 2 ans 3 mois 10 jours: Mme Nadal, née Laclau (Renée), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

Circonscription pénitentiaire de Dijon.

A la 2e classe, avec une ancienneté de 7 mois 24 jours: M. Daverio (Marcel), auxiliaire de bureau du 7e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 2 ans 2 mois: Mme Morel, née Bercey (Georgette), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe avec une ancienneté de 1 an 1 mois 7 jours. M. Pelliaux (Robert), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

Circonscription pénitentiaire de Lille.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 6 mois 11 jours: Mme Dejaere, née Planque (Denise), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 6 mois 20 jours: Mlle Gruson (Jeanne), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 6 mois 18 jours: Mme Marchand, née Huyghe (Alice), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 6 mois 19 jours: M. Thomas (Victor), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 2 ans 9 mois 29 jours: Mlle Turbil (Jeanine), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

Circonscription pénitentiaire de Lyon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 1 mois 22 jours: Mme Caujard, née Lagier (Marie-Thérèse), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 1 an 5 mois: Mme Michaud (Louise), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

Circonscription pénitentiaire de Marseille

A la 5e classe, avec une ancienneté de 2 ans 4 mois 15 jours: Mme Brieugne, née Tanniou (Lucie), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 8 mois: Mme Perrel, née Creon (Marie), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

Circonscription pénitentiaire de Paris.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois 10 jours: Mme Gorillot (Marguerite), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe avec une ancienneté de 5 mois: Mlle Pessort (Jeanne), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

Circonscription pénitentiaire de Rennes.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 10 mois 16 jours: Mlle Boulgnot (Madeleine), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 2 ans 7 mois: Mlle Deniel (Paulette), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 2 ans: Mme Lemoine, née Mace (Marcelle), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 6 mois 19 jours: M. Roux (Henri), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

Circonscription pénitentiaire de Strasbourg.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 3 mois 16 jours: Mme Deschamps, née Lize (Louise), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 8 mois 20 jours: M. Godard (Charles), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté d'un mois: Mlle Schaffner (Florentine), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

A la 5e classe, avec une ancienneté de 1 an 8 mois: Mme Strasbach, née Clerget (Paulette), auxiliaire de bureau du 4e échelon.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 14 mai 1952, M. de Guiringaud (Louis), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été réintégré dans les cadres et nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêté du 31 mai 1952, M. Raoul-Duval (Gérard), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Buenos Aires.

Par arrêtés du 3 juin 1952:

M. Rouillon (Fernand), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Chalon (René), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France à Washington.

M. Llasera (Henri), chiffreur de classe exceptionnelle, 4e échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient, chef de chancellerie à la légation de France à Tripoli-d'Afrique.

M. Beliard (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale

M. Burin des Roziers (Etienne), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Eschemann (René), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 4e échelon, a été réintégré dans les cadres et nommé en mission à l'administration centrale.

M. Winkler (Pierre), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 2e classe à l'ambassade de France en Afrique du Sud.

Mlle Apffel (Jacqueline), chancelier adjoint, 3e échelon, a été nommée en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 7 juin 1952:

M. Thiebault (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Bruxelles.

M. Roddes (Jean), chancelier de 1re classe, a été nommé en fonctions à l'administration centrale.

Par arrêtés du 10 juin 1952:

M. de Pins (Jean), archiviste paléographe de 4e classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Bankir (Pierre), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Bilbao.

Par arrêtés du 16 juin 1952:

M. Tapounie (Régis), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'Orient de 2e classe au consulat général de France à Tanger.

M. Guillois (Robert), chancelier de 2e classe, 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat général de France à Léopoldville.

M. Benoit (Louis), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Florence.

Par arrêtés du 17 juin 1952:

M. Eschemann (René), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, 4e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint à la légation de France à Sofia.

M. Besse-Desmoulieres (Roger), chancelier de 1re classe, a été nommé en mission à l'administration centrale.

Par arrêtés du 18 juin 1952:

M. Rondel (Roland), chancelier adjoint, 3e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Naples.

M. Claudon (Charles), secrétaire des affaires étrangères de 4e classe, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale.

M. Patry (Pierre), chancelier de 3e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat général de France à Naples.

Par arrêté du 21 juin 1952, M. Angles (Jean-Paul), secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 1er échelon, a été chargé des fonctions de secrétaire d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à Santiago du Chili.

Par arrêté du 23 juin 1952, M. Andronikof (Constantin), interprète officiel du ministère des affaires étrangères, a été réintégré, à compter du 1er juillet 1952, et placé sur l'emploi d'interprète officiel du ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du 27 juin 1952, M. Merillon (Jean), secrétaire des affaires étrangères de 3e classe, a été placé dans la position « sous les drapeaux » pour une durée d'un an, à compter du 1er juillet 1952.

Par décision du 12 juillet 1952:

M. Baraduc (Pierre), conseiller des affaires étrangères de 1re classe, a été nommé délégué adjoint à la délégation permanente auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.

M. de La Granville (Jean), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, a été nommé conseiller à la délégation permanente auprès de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1952: page 6368, 1re colonne, 61e ligne, au lieu de: « M. Triau (Roger) est réintégré dans les cadres en qualité de secrétaire d'administration de 4e classe, 3e échelon, à compter du 1er août 1949 », lire: « M. Triau (Roger) est réintégré dans les cadres en qualité de secrétaire d'administration de 1re classe, 3e échelon, à compter du 1er octobre 1949 »; 2e colonne, 4e ligne, au lieu de: « M. Rieu (Georges) est reclassé en qualité de chancelier de 3e classe, 3e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1948 (après M. Nupied) », lire: « M. Rieu (Georges) est reclassé en qualité de chancelier de 3e classe, 3e échelon, pour prendre rang du 1er janvier 1948 (après Mme Simon) ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 19 juillet 1952 portant transfert du chef-lieu de la commune de Tignes (canton de Bourg-Saint-Maurice, arrondissement d'Albertville, département de la Savoie) au lieudit hameau des Boisses.

Par décret en date du 19 juillet 1952, le chef-lieu de la commune de Tignes (canton de Bourg-Saint-Maurice), arrondissement d'Albertville, département de la Savoie) est transféré au lieudit hameau des Boisses.

Ce transfert s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte.

Décret du 19 juillet 1952 portant rattachement à la commune de Villars (canton de Saint-Héand, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire) d'une portion de territoire dépendant de la commune de Saint-Genest-Lerpt (canton du Chambon-Feugerolles, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu les délibérations des conseils municipaux de Saint-Genest-Lerpt et de Villars (Loire) en date des 26 juin 1948 et 19 août 1948;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes des cantons du Chambon-Feugerolles et de Saint-Héand;

Vu l'avis émis par le conseil général de la Loire dans sa séance du 31 janvier 1950;

Vu l'avis du préfet;

Vu le plan des lieux;

Ensemble les autres pièces du dossier;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les hameaux de Bourgeat, Rochefort, Rochefoy, la Boulonne, Merley, Barrois, la Cyassière, la Côte-et-Hérande (commune de Saint-Genest-Lerpt, canton du Chambon-Feugerolles, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire) tels qu'ils sont représentés limités par un trait bleu et un trait rouge sur le plan annexé au présent décret, sont rattachés à la commune de Villars (canton de Saint-Héand, arrondissement de Saint-Etienne, département de la Loire).

Art. 2. — La séparation aura lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui peuvent être acquis.

Art. 3. — Les contrats de toute nature passés par les communes de Saint-Genest-Lerpt et de Villars feront l'objet d'avenants pour en transférer les droits et obligations aux deux communes limitées comme ci-dessus.

Art. 4. — Les annuités des emprunts qui auraient été contractés par les communes de Saint-Genest-Lerpt et de Villars seront réparties, entre lesdites communes, telles qu'elles sont désormais limitées, proportionnellement au chiffre de la population du territoire en cause. Les dépenses relatives à l'électrification et aux chemins pourront cependant donner lieu à une répartition en fonction des distances effectivement parcourues par les différents réseaux.

Art. 5. — Les biens des pauvres des communes de Saint-Genest-Lerpt et de Villars seront partagés entre lesdites communes telles qu'elles sont désormais limitées, proportionnellement au chiffre de la population du territoire en cause. La part de ces biens attribuée à cette portion de territoire s'ajoutera aux biens des pauvres des communes susvisées sous réserve des droits privatifs qui résulteraient d'actes de fondation.

Art. 6. — Ce rattachement s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte, et notamment la suivante: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés, sous le contrôle du Gouvernement, ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près la cour d'appel pour les greffiers et après avis de la chambre de discipline et du tribunal pour les autres officiers publics ministériels.

Art. 7. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Décret du 19 juillet 1952 portant approbation d'érection de divers monuments commémoratifs.

Par décret en date du 19 juillet 1952, sont approuvés les projets d'érection des monuments commémoratifs suivants:

Villenouvelle (Charente-Maritime). — Monument aux morts des deux guerres.

Montpellier (Hérault). — Monument à la mémoire du personnel de la police du Languedoc-Roussillon mort pour la France.

Cusset (Allier). — Monument à la mémoire des morts de la guerre 1939-1945 et des héros de la Résistance.

Trevoux (Ain). — Monument à la mémoire du docteur Clavez.

Marval (Haute-Vienne). — Monument aux morts des deux guerres.

Ribemont (Aisne). — Monument aux morts des deux guerres.

Châlons-sur-Marne (Marne). — Monument à la mémoire du peintre Antral.

Machault (Ardennes). — Monument aux morts des deux guerres.

Soissons (Aisne). — Monument à la mémoire des déportés politiques.

Nantua (Ain). — Monument à la mémoire d'Alphonse Baulin.

Biarritz (Basses-Pyrénées). — Monument aux victimes civiles de la guerre 1939-1945.

Avignon (Vaucluse). — Monument à la mémoire de Théodore Aubanel.

Reims (Marne). — Monument à la mémoire des héros de la Résistance.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 22 juillet 1952, M. Georges Bruillon, attaché de préfecture de 2e classe, 3e échelon, à la préfecture de la Somme, placé en service détaché depuis le 15 novembre 1944 pour exercer, auprès de la direction départementale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre à Amiens, les fonctions de chef de section, est maintenu dans cette position pour la période du 15 novembre 1949 au 1er octobre 1951.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination d'ingénieurs du génie maritime.

Par décret en date du 21 juillet 1952, sont nommés dans le corps des ingénieurs du génie maritime pour compter du 1er juillet 1952:

Au grade d'ingénieur de 2e classe.

M. Besseau (R.-J.), agent technique de 2e classe des constructions navales, spécialité: « Aéronautique ».

M. Samat (A.-J.), ingénieur des directions de travaux de 2e classe des constructions et armes navales, spécialité: « Equipements ».

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination dans le corps des ingénieurs mécaniciens de la marine.

Par décret en date du 21 juillet 1952, est nommé dans le cadre actif du corps des ingénieurs mécaniciens de la marine:

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe.

(A compter du 18 août 1952.)

Le premier maître mécanicien Dupré (Emile-Yvon-Antoine), mle 4350-T-32.

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination et promotion dans la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 21 juillet 1952, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer pour compter de la date de leur radiation des contrôles:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de vaisseau de reserve.

M. le capitaine de vaisseau en retraite Delpeuch (Yves-Antoine-Marie, du port de Brest.

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

MM. les capitaines de frégate en retraite:

Bonnin (René-Jean-Marie), du port de Toulon.
Collomb (Louis), du port de Brest.
Oudin (Jean-Marcel-Arsène-Hippolyte), du port de Brest.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

MM. les capitaines de corvette en retraite:

Hersart de la Villemarqué, (Guénolé-Marie-Colomban), du port de Rochefort.
Lux (Jacques-Willem), du port de Cherbourg.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

MM. les lieutenants de vaisseau en retraite:

Moulinas (Jean-Félix-Henri), du port de Toulon
Olliéro (Jean), du port de Lorient.
Lasserre (Henri), du port de Lorient.

B. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier en chef des équipages de la flotte en retraite Le Bot (Jean-Marie), du port de Brest.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 2e classe des équipages de la flotte en retraite Le Chevanton (François-Corentin-Désiré), du port de Cherbourg.

Sont promus dans la réserve de l'armée de mer:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 1er février 1948.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Dufour (Robert-Raymond), du port de Toulon.

(Pour compter du 15 juillet 1952.)

M. l'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve Ferlin (Guy-Roger), du port de Bizerte.

Décret du 21 juillet 1952 portant nomination dans le corps des officiers de réserve de marine.

Par décret en date du 21 juillet 1952:

Sont nommés dans le corps des officiers de marine de réserve:

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

Les aspirants de marine de réserve:

Branche « Chefs de quart ».

MM. Mourey (Pierre-Louis-Auguste), du port de Toulon.
Champierre de Villeneuve (Roger-Maurice-Jean-Marie-Raoul), du port de Toulon
Abily (Jacques-Emmanuel-Ladislav-Gabriel), du port de Toulon.
Basse (Jacques-Aimé), du port de Toulon.
Brossard (Jean-François), du port de Toulon.
Pougin de la Maisonneuve (Bruno-Marie-Georges), du port de Toulon.
Ferry (Pierre-Emile), du port de Toulon.
de Rourdoncle de Saint-Salvy (Jacques-René-Edouard-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Merkt (Raymond-André), du port de Toulon.
Gayet (François-Jean-Henri-Marie-Joseph), du port de Toulon.
Olivier (Claude-Yves-Emmanuel), du port de Toulon.
Mahey (Jean-Edouard-Marie), du port de Toulon.
Petit (Denis-Yves-Marie), du port de Toulon.
Emery (Sidney-Eugène-Charles-Paul), du port de Toulon.
Jonckheere (André-Jacques), du port de Toulon.
Guillon (Pierre-Robert), du port de Toulon.
Bréelle (Yves-Louis-Gabriel), du port de Toulon.
Vidal (Jacques-Paul-Michel), du port de Toulon.
Martin de Boulancy d'Escayrac de Lauture (François-Marie-Georges), du port de Toulon.
Pardessus (Michel-Marie-Pierre), du port de Toulon.
de Ratz de Trenquélléon (Jean-Marie-Adrien-Manaud-Amaranthe-Charles), du port de Toulon.
Hervé (Michel-Emile-Auguste), du port de Toulon.
Rocard (Jean-Michel-Marie), du port de Toulon.

Branche: « Chefs de quart », formation: « A. S. M. ».

M. Cordiée (Guido-Georges-Joseph), du port de Toulon.

Sont nommés dans le corps des ingénieurs mécaniciens de réserve:

Au grade d'ingénieur mécanicien de 3e classe de réserve.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

Les aspirants mécaniciens de réserve:

Branche: « Ingénieurs mécaniciens du service général ».

MM. Fournier (Jacques-Paul-Louis), du port de Toulon.
Barres (Christian-Marie-Jean), du port de Toulon.
Gavout (Michel-Alfred-Henri), du port de Toulon.
Foulon (Louis-René), du port de Toulon.
Deshayes (Jean), du port de Toulon.
de Kermoysan (Alain-Henry-Joseph-Marie), du port de Toulon.
Deloraine (Jacques-Frédéric-Henri), du port de Toulon.
Castel (Maurice-Léon-Marie), du port de Toulon.
Croguennec (Louis-Marcel), du port de Toulon.
Garinat (Gérard-Edmond), du port de Toulon.
Buquet (Eric-Charles), du port de Toulon.
Coussy (Yves-Charles-Aimée), du port de Toulon.
Riquois (Lucien-Pierre), du port de Toulon.
Nicolas (Jean-Joseph-Marie), du port de Toulon.
Guérin (Jacques-Raymond-Marie), du port de Toulon.
Gilles (Roger-Maximilien), du port de Toulon.
Dagorn (Emile-Martial-Albert), du port de Toulon.

Branche : « Ingénieurs mécaniciens d'aéronautique ».

M. Queyroi (René-Camille), du port de Toulon.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions dans les corps d'officiers de marine, d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages de la flotte.

Par décret en date du 23 juillet 1952, sont promus dans le cadre actif:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Au grade de capitaine de vaisseau.

(A compter du 1er juillet 1952.)

Les capitaines de frégate:

M. Prache (Michel-Paul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Delpeuch, retraité.

M. Bailleux (Fernand-Jean), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

M. Guérin (Jean-Gustave-Marie), du port de Toulon, en complément de cadres.

M. Cornuault (Jean-Emile), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

M. Traub (Jacques-Joseph-Edouard), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

M. Bramaud du Boucheron (François-Jean-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de vaisseau Paquier, placé en congé définitif du personnel navigant de l'aéronautique.

M. Marraud (Paul-Marie-Frédéric-Xavier-François), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

Au grade de capitaine de frégate.

(A compter du 1er juillet 1952.)

Les capitaines de corvette:

M. Gruson (Robert-Edouard-Henri), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Collomb, retraité.

M. Jan (Alphonse-Edouard-Joseph-Nicolas), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Saglio, retraité.

M. Parès (Charles-Joseph-Bonaventure), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Javouhey, placé en congé de longue durée.

M. Fourlinnie (François-Eugène-Paul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Bonnin, retraité.

M. Mauviot (Gabriel-Charles-Joseph), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Oudin, retraité.

M. Fatou (François-Marie-Clet), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Prache, promu.

M. Vautherin (Etienne-Claude), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de frégate Bailleux, promu.

M. Husson (Jacques-Eugène), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Guérin, promu.

M. Théréné (Pierre-Adolphe), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de frégate Cornuault, promu.

M. Tournyol du Clos (André-Marie-Aimé), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de frégate Théréné, maintenu dans la position « en mission hors cadres ».

M. Chopard (Jacques), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Traub, promu.

M. Mousset (Erik-Louis-Maurice), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Bramaud du Boucheron, promu.

M. Vaziaga (Charles-Jean-Fernand), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de frégate Marraud, promu.

M. Raillard (Pierre-Louis-René-Marie), du port de Brest, en complément de cadres.

M. Avenel (Marie-Jean), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

M. Le Jemtel (François-Paul), du port de Toulon, en complément de cadres.

M. Tual (Robert-Charles-Léon-Pierre), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

Au grade de capitaine de corvette.

Les lieutenants de vaisseau:

(A compter du 1er juillet 1952.)

2e tour (choix). M. Raynaud-Lacroze (Denys-Auguste-Marie-François), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Lenglet, décédé.

1re tour (ancienneté). M. de Boutiny (Pierre-Jean-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine d corvette Yayer, placé en congé de longue durée.

2e tour (choix). M. Pichot de Champfleury (Guy-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Lux, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Barnoud (Henri-René), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Tailliez, placé en congé de longue durée.

2e tour (choix). M. Sand (Helmuth-Charles-Siegfried), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Hersart de La Villemarque, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Fouchier (Michel-Antoine-Marie-Charles), du port de Rochefort, en remplacement de M. le capitaine de corvette Gruson, promu.

2e tour (choix). M. Riobé (Michel-Pierre-Marie-Joseph), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Jan, promu.

1er tour (ancienneté). M. Déprez (Paul-Henri), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Parès, promu.

2e tour (choix). M. Duray (Georges-Jules-Pierre), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Fourlinnie, promu.

1er tour (ancienneté). M. Platet (Jean-Eugène), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Mauviot, promu.

2e tour (choix). M. Ferlin (Louis-Marie), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette Fatou, promu.

1er tour (ancienneté). M. Postic (Maurice-Julien), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Vautherin, promu.

2e tour (choix). M. Kernéis (Pierre-Yves-Joseph-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Husson, promu,

1er tour (ancienneté). M. Abérer (Jean-Paul-Marie-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Tournyol du Clos, promu.

2e tour (choix). M. Conquet (André-Gaston), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Chopard, promu.

1er tour (ancienneté). M. Salort (Fernand), du port de Bizerte, en remplacement de M. le capitaine de corvette Mousset, promu.

2e tour (choix). M. Hofer (Albert-Charles), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Vaziaga, promu.

1er tour (ancienneté). M. Mescam (Paul), du port de Brest, en remplacement de M. le capitaine de corvette Raillard, promu.

2e tour (choix). M. Coursault (Michel-Marie-Aurélien), du port de Lorient, en remplacement de M. le capitaine de corvette Avenel, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lehot (Georges-Henri), du port de Toulon, en remplacement de M. le capitaine de corvette Le Jemtel, promu.

2e tour (choix). M. Pieters (Henri-Ernest-Edouard), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le capitaine de corvette Tual, promu.

1er tour (ancienneté). M. Foillard (Henri-Denis), du port de Toulon, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. Ollivier (Jean), du port de Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Mottez (Maurice-Jacques-Louis), du port de Brest, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. Ludwig (Jean-Jacques), du port de Toulon, en complément de cadres

1er tour (ancienneté). M. Le Berre (Roger-Alain), du port de Toulon, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. Romé (Paul-Marie), du port de Brest, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Laurain (Bernard-Pierre-Jean-Marie), du port de Toulon, en complément de cadres.

2e tour (choix). M. de Bonaffos de La Tour (Jacques-Romain-Gustave-Jean), du port de Toulon, en complément de cadres.

Au grade de lieutenant de vaisseau.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe:

(A compter du 1er juillet 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Dautrey (Jean-Charles), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Gautriaud, décédé.

2e tour (ancienneté). M. de Blic (Olivier-Charles-Maurice-Marie), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Raynaud-Lacroze, promu.

3e tour (choix). M. Laugier (Jacques-Marie-Paul), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Libouban, retraité.

1er tour (ancienneté). M. Holl (Michel-Joseph-Antoine-Eugène), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Guilbaud, placé en mission hors cadres

2e tour (ancienneté). M. Gicquel (Robert-Francisque), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau de Boutiny, promu.

3e tour (choix). M. Thouvenin (Jean-Eugène), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Pichot de Champfleury, promu.

1er tour (ancienneté). M. Alberti (Jean-Baptiste), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Barnoud, promu.

2e tour (ancienneté). M. Luan (Claude-Henri-André), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Sand, promu.

3e tour (choix). M. Jacquet (Pierre-Henri), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Fouchier, promu.

1er tour (ancienneté). M. Clavenad (Claude-Charles), du port de Rochefort, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Riobé, promu.

2e tour (ancienneté). M. Pin (Fernand-Louis), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Déprez, promu

3e tour (choix). M. Fossorier (André-Louis-Albert), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Duray, promu.

1er tour (ancienneté). M. Mesnier (Jacques-Basile), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Platet, promu.

2e tour (ancienneté). M. Caer (Gabriel-Jean), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Ferlin, promu.

3e tour (choix). M. Cazeneuve (Jean-Paul-Louis), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Postic, promu

1er tour (ancienneté). M. Espinet (Louis-Charles-Jean-Bernard), du port de Lorient, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Kernéis, promu.

2e tour (ancienneté). M. de Lestapis (Hugues-Maurice-Marie-Jean), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Abérer, promu.

3e tour (choix). M. de Lassus Saint-Geniès (Xavier-Marie-Gaston), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Conquet, promu.

1er tour (ancienneté). M. Assié (André-Georges), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Salort, promu.

2e tour (ancienneté). M. Charpy (Bernard-Georges), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Hofer, promu.

3e tour (choix). M. Thomas (Jean-Corentin), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Mescam, promu.

1er tour (ancienneté). M. Hedon (Charles-Antoine-Emmanuel), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Coursault, promu.

2e tour (ancienneté). M. Brusson (Jean-André), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Lehot, promu.

3e tour (choix). M. Froget (Pierre-Louis-Jean-Jules), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Pieters, promu.

1er tour (ancienneté). M. Botreau-Roussel-Bonneterre (Francis-Marie), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Faillard, promu.

2e tour (ancienneté). M. Grelot (Michel-Jean-Arthur), du port de Toulon, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Ollivier, promu.

3e tour (choix). M. Toubeau (Pierre-Frédéric-Alfred), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Mottez, promu.

1er tour (ancienneté). M. Bonnemaison (Jacques-Georges-Francis-Albéric), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Ludwig, promu.

2e tour (ancienneté). M. Brett (Georges-Louis-Emile), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Le Berre, promu.

3e tour (choix). M. Sabatier (Roger-Georges-Marie), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Romé, promu.

1er tour (ancienneté). M. Loubens (Pierre-Jean-Marie-Félix), du port de Bizerte, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Laurain, promu.

2e tour (ancienneté). M. Cadiou (Henri), du port de Cherbourg, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau de Bonaffos de La Tour, promu.

3e tour (choix). M. Nifenecker (Pierre-Georges), du port de Toulon, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Pignault (Yves-Emile-Louis), du port de Bizerte, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. Chabbert (Jean-Marie-Antoine), du port de Bizerte, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. Lajous (André-Lucien), du port de Rochefort, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Martin (Jean-Marie), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. Bazin (Ambroise-Henri-Marie-Antoine), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. Gelas (Jean-Pierre-Noël-Nicolas), du port de Bizerte, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Moyret (Renaud-Henri-Marie), du port de Bizerte, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. Guyon (Jean-Jacques-Marie), du port de Bizerte, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. Lapaire (Robert-Georges-Emile), du port de Bizerte, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Degermann (Jacques), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. Laroche (Antoine-Jean-Xavier), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. Jourdain de Muizon (Robert-François-Jacques), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Gaillard (Pierre-François-Frédéric-Octave), du port de Bizerte, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. Grellier (Marcel-Joseph-Aristide-René), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

3e tour (choix). M. Burban (Auguste-Jean-Lucien), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Bussiere (Robert-Jean), du port de Rochefort, en complément de cadres.

2e tour (ancienneté). M. Woringer (Jacques), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

B. — Corps des ingénieurs mécaniciens.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe.

(A compter du 1er juillet 1952.)

Les ingénieurs mécaniciens en chef de 2e classe:

M. Le Corfec (François-Louis), du port de Lorient, en complément de cadres.

M. Barbier (Michel-Henri-Marie), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe.

(A compter du 1er juillet 1952.)

Les ingénieurs mécaniciens principaux:

M. Baudry (Georges-Léon), du port de Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Le Corfec, promu.

M. Lahontaa (Jean-André), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe Barbier, promu.

M. Poincelet (Robert-Louis-Constant), du port de Cherbourg, en complément de cadres.

M. Didier (Gaston-Jules-Victor), du port de Toulon, en complément de cadres.

Au grade d'ingénieur mécanicien principal.

(A compter du 1er juillet 1952.)

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe:

1er tour (ancienneté). M. Abéré (Pierre-Marie-François), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Fournier, retraité.

2e tour (choix). M. Archimbaud (Aimé-Paul), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Baudry, promu.

1er tour (ancienneté). M. Le Fé (Louis-Henri), du port de Lorient, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Lahontaa, promu.

2e tour (choix). M. Sablon (Fernand-Louis-Aristide), du port de Rochefort, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Poincelet, promu.

1er tour (ancienneté). Combres (Roger-Auguste-Hyacinthe), du port de Toulon, en remplacement de M. l'ingénieur mécanicien principal Didier, promu.

C. — Corps des officiers des équipages de la flotte.

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte.

(A compter du 1er juillet 1952.)

M. l'officier principal des équipages de la flotte Crétel (Louis-Delphin), du port de Brest (radiotélégraphiste), en remplacement de M. l'officier en chef des équipages Le Bet, retraité.

Au grade d'officier principal des équipages de la flotte.

(A compter du 1er juillet 1952.)

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte:

M. Bonnichon (Marcel-Eugène), du port de Lorient (mécanicien), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Renaut, en surnombre.

M. Le Gorrec (Désiré-Pierre), du port de Brest (fourrier), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Crétel, promu.

M. Toullec (Pierre-Jean-Marie), du port de Brest (électricien), en remplacement de M. l'officier principal des équipages Postec, décédé.

M. Robert (Joseph-Victor-Gabriel), du port de Cherbourg (torpilleur), en complément de cadres.

M. Famchon (Raymond-François-Marie), du port de Lorient (timonier), en complément de cadres.

M. Friant (Hervé-René-Marie), du port de Brest (pilote de la flotte), en complément de cadres.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte:

(A compter du 1er juillet 1952.)

2e tour (choix). M. Caraès (Joseph), du port de Brest (fusilier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Gauvin, décédé.

1er tour (ancienneté). M. Gaillard (André), du port de Rochefort (mécanicien moteur d'avion), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Bonnichon, promu.

2e tour (choix). M. Sallou (Marcel-Charles), du port de Brest (infirmier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Allain, placé en congé de longue durée.

1er tour (ancienneté). M. Semonin (Henri-Claude-André), du port de Toulon (timonier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Le Gorrec, promu.

2e tour (choix). M. Ducros (André-Jean-Guy), du port de Rochefort (mécanicien volant), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Toullec, promu.

1er tour (ancienneté). M. Jouno (Prosper-Mathurin), du port de Brest (radiotélégraphiste), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Robert, promu.

2e tour (choix). M. Corre (Léon-Rolland), du port de Toulon (canonnier), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Famchon, promu.

1er tour (ancienneté). M. Lannuzel (Joseph-Louis-Marie), du port de Brest (mécanicien moteur d'avions), en remplacement de M. l'officier de 1re classe des équipages Friant, promu.

2e tour (choix). M. Chabert (Marius-Bertin-Léon), du port de Toulon (manœuvre), en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Jézéquel (Guillaume-Yves-Marie), du port de Brest (fourrier), en complément de cadres.

2e tour (choix). M. Kohl (Jean-Pierre), du port de Cherbourg (fusilier), en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Besson (Félix-Marius), du port de Toulon (armurier), en complément de cadres.

2e tour (choix). M. Bourseau (André-Paul), du port de Rochefort (mécanicien moteur d'avions), en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Hy (Gustave-Georges), du port de Cherbourg (charpentier), en complément de cadres.

2e tour (choix). M. Leymerigie (Kléber Marcel), du port de Rochefort (radio volant), en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Desronnes (Henri-Emile), du port de Toulon (mécanicien moteur d'avions), en complément de cadres.

2e tour (choix). M. Spilmann (Marcel-Louis), du port de Cherbourg (mécanicien d'avions), en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Ducos (Jean-Albert), du port de Rochefort (infirmier), en complément de cadres.

2e tour (choix). M. Vidal (Georges-Jules-André), du port de Brest (électeur), en complément de cadres.

1er tour (ancienneté). M. Montillet (Marcel-Sylvain), du port de Brest (radiotélégraphiste), en complément de cadres.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion et nomination dans les corps du commissariat de la marine des officiers d'administration des services du commissariat et de santé et des ingénieurs des directions de travaux du commissariat de la marine.

Par décret du 23 juillet 1952:

Sont promus dans le cadre actif du corps du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire en chef de 1re classe.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. le commissaire en chef de 2e classe Cavalan (Jacques-Henri-Charles), port d'immatriculation Cherbourg, en complément d'effectif.

M. le commissaire en chef de 2e classe Amouretti (Marcel-Gabriel-Jean-Marie), port d'immatriculation Toulon, en application de l'article 15 de la loi du 30 juin 1952.

Au grade de commissaire en chef de 2e classe.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. le commissaire principal Berthemet (Georges-Henri-Charles-Marie), port d'immatriculation Lorient, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Cavalan, promu.

M. le commissaire principal Galloy (Jean), port d'immatriculation Lorient, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Amouretti, promu.

M. le commissaire principal Falleur (Emmanuel-Paul-Germain), port d'immatriculation Cherbourg, en complément d'effectif.

M. le commissaire principal Marechal (René-Lucien-Bertrand), port d'immatriculation Rochefort, en complément d'effectif.

M. le commissaire principal Labbe (Raymond-Paul), port d'immatriculation Lorient, en application de l'article 15 de la loi du 30 juin 1952.

M. le commissaire principal Blaquière (Adolphe-Augustin), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire en chef de 2e classe Labbe, maintenu en mission hors cadres.

Au grade de commissaire principal.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

(Tour choix.) M. le commissaire de 1re classe Lorta (Jean), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Berthemet, promu.

(Tour ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Cuq (Paul-Marie-Emile), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Galloy, promu.

(Tour choix.) M. le commissaire de 1re classe Bertin (Georges-Edouard-Maurice-Marie), port d'immatriculation Lorient, en remplacement de M. le commissaire principal Falleur, promu.

(Tour ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Peydière (Max-Marie-François-Auguste), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Marechal, promu.

(Tour choix.) M. le commissaire de 1re classe Descombes (Jacques-François-Marcel), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire principal Blaquière, promu.

(Tour ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Delahaye (Guy-Auguste-Charles), port d'immatriculation Cherbourg, en complément d'effectif.

(Tour choix.) M. le commissaire de 1re classe Deros (Yves-Noël-Edouard-François), port d'immatriculation Toulon, en application de l'article 15 de la loi du 30 juin 1952.

(Tour ancienneté.) M. le commissaire de 1re classe Caminati (Robert-Raymond), port d'immatriculation Rochefort, en application de l'article 15 de la loi du 30 juin 1952.

Au grade de commissaire de 1re classe.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

3e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Coville (Pierre-Louis-Paul-Marie), port d'immatriculation Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Rouilleault, précédemment promu.

1er tour (choix). M. le commissaire de 2e classe de Lanete David de Floris (René-Hubert), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Paillat, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Maquet (Jean-Marcel-Yves), port d'immatriculation Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe de La Jaille, précédemment promu.

3e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Fenech (Michel-Fortuné-Joseph), port d'immatriculation Bizerte, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe de Grasset, précédemment promu.

1er tour (choix). M. le commissaire de 2e classe Cornu (Louis), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Loison, précédemment promu.

2e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Le Roch (Joseph-René), port d'immatriculation Toulon, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe de La Jaille, précédemment promu.

3e tour (ancienneté). M. le commissaire de 2e classe Sallée (Jacques-Etienne), port d'immatriculation Rochefort, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Lorta, promu.

1er tour (choix). M. le commissaire de 2e classe Sabourin (Pierre-Marie-Maurice-Emile), port d'immatriculation Lorient, en remplacement de M. le commissaire de 1re classe Cuq, promu.

Sont promus ou nommés dans le cadre actif du corps des officiers d'administration, branche commissariat et santé:

Au grade d'officier d'administration principal.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. l'officier d'administration de 1re classe Hingant (Francis-Pierre), port d'immatriculation Brest, en complément d'effectif.

M. l'officier d'administration de 1re classe Foulquier (Jean-Joseph-Baptiste), port d'immatriculation Toulon, en remplacement de M. l'officier d'administration principal Hingant, maintenu en position de mission hors cadres après promotion.

M. l'officier d'administration de 1re classe Courcoux (Augustin-Guillaume-Louis-Marie), port d'immatriculation Cherbourg, en application de l'article 15 de la loi du 30 juin 1952.

M. l'officier d'administration de 1re classe Lemoigne (Joseph), port d'immatriculation Brest, en application de l'article 15 de la loi du 30 juin 1952.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

1er tour (ancienneté). M. l'officier d'administration de 2e classe Rolland (Yves-François), port d'immatriculation Brest, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Foulquier, promu.

2e tour (choix). M. l'officier d'administration de 2e classe Le Jeune (Robert-Joseph), port d'immatriculation Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Courcoux, promu.

1er tour (ancienneté). M. l'officier d'administration de 2e classe Gaignier (Armand), port d'immatriculation Lorient, inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. l'officier d'administration de 1re classe Lemoigne, promu.

2e tour (choix). M. l'officier d'administration de 2e classe Pelel (Jean-Félicien), port d'immatriculation Brest, en complément d'effectif.

1er tour (ancienneté). M. l'officier d'administration de 2e classe Boyer (Auguste), port d'immatriculation Toulon, en complément d'effectif.

Au grade d'officier d'administration de 2e classe.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. le stagiaire d'administration Guyomar (Henri), port d'immatriculation Brest, en remplacement de M. l'officier d'administration de 2e classe Rolland, promu.

Sont promus dans le corps des ingénieurs des directions de travaux du commissariat de la marine:

Au grade d'ingénieur des directions de travaux principal.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Devic (Jean-Marie), port d'immatriculation Brest, en augmentation d'effectifs.

Au grade d'ingénieur des directions de travaux de 1re classe.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

2e tour (choix). M. l'ingénieur des directions de travaux de 2e classe Brizoual (Adolphe-Eugène), port d'immatriculation Lorient, en remplacement de M. l'ingénieur des directions de travaux de 1re classe Devic, promu.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine.

Par décret en date du 23 juillet 1952, est promu dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine, à compter du 1er juillet 1952:

Au grade d'ingénieur hydrographe en chef de 1re classe.

M. l'ingénieur hydrographe en chef de 2e classe Couillault (P. R. V.), en complément d'effectifs.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions dans le corps des officiers d'administration branche « comptables des matières ».

Par décret en date du 23 juillet 1952, sont promus dans le corps des officiers d'administration de la marine, branche « Comptables des matières »:

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

(Pour compter du 1er juillet 1952.)

2e tour (choix). M. Altieri (Raoul), officier d'administration de 2e classe, port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

1er tour (ancienneté). M. Januard (Georges), officier d'administration de 2e classe (figure au tableau d'avancement), port matriculaire: Toulon, en réalisation d'effectifs.

Décret du 22 juillet 1952 modifiant le décret du 22 mars 1952 portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat à la guerre.

Par décret en date du 22 juillet 1952, l'article 4 du décret du 22 mars 1952 portant délégation de la signature du secrétaire d'Etat à la guerre est modifié comme suit:

PERSONNEL MILITAIRE

Au lieu de :

Recrutement, M. Ducasse, sous-directeur.

Mettre:

Recrutement et discipline générale, M. Menin, administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur.

Décret n° 52-885 du 23 juillet 1952 rendant applicable en zone française de l'empire chérifien les dispositions de la loi n° 49-896 du 7 juillet 1949, modifiant les articles 9, 16 et 50 du code d'instruction criminelle relatifs aux officiers de police judiciaire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires étrangères, du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 15 juillet 1912 autorisant le Président de la République à ratifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter le traité conclu à Fès le 30 mars 1912, pour l'organisation du protectorat français de l'empire chérifien;

Vu le décret du 20 juillet 1912 promulguant le traité du 30 mars 1912;

Vu le décret du 25 novembre 1927 relatif à la création au Maroc d'une légion de gendarmerie;

Vu la loi n° 49-896 du 7 juillet 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Sont rendues applicables en zone française de l'empire chérifien, les dispositions de la loi du 7 juillet 1949 modifiant les articles 9, 16 et 50 du code d'instruction criminelle relatifs aux officiers de police judiciaire.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la défense nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juillet 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LEON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 juillet 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 1er décembre 1951, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur les anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Au grade de chevalier.

Dupont (Gaëtan-Jean-Germain), classe 1916, m'e 782 au recrutement de Mont-de-Marsan, lieutenant du 24e régiment d'infanterie coloniale.

De Kerros (Joseph-Emmanuel-Marie), classe 1908, mle 3650 au recrutement de Brest, lieutenant du 19e régiment d'infanterie.

Ces nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

GUERRE 1939-1945

Au grade d'officier.

Dehon (Henri-Edouard), classe 1907, recrutement de Lille, lieutenant de la 4e compagnie de D. A. T.

Pedinielli (Dominique), classe 1940, recrutement d'Ajaccio, lieutenant aux F. F. L.

Au grade de chevalier.

Dassas (Nicot-Joseph), classe 1939, mle 1598 au 4e bureau de recrutement de la Seine, sous-lieutenant d'administration de l'intendance aux F. F. L.

Willigens (Edouard-Henri), classe 1940, mle A. 1353 au recrutement d'Alger, sous-lieutenant du 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

Ces promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour leurs blessures.

Décret du 23 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu le décret organique du 16 mars 1852 instituant la Légion d'honneur, vu le décret du 23 mars 1951 portant création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des militaires prenant part aux opérations d'Extrême-Orient, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

Laffont (Jean), premier maître fusilier, mle 1436 R. 28.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs, l'intéressé ayant déjà été cité pour le même motif.

Décret du 23 juillet 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République, sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu le décret du 22 janvier 1852 portant création d'une médaille militaire, vu le décret du 29 février 1952 relatif aux conditions d'attribution de la médaille militaire et les textes subséquents, vu le décret n° 51-377 du 23 mars 1951 portant création d'un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des militaires prenant part aux opérations d'Extrême-Orient, est décoré de la médaille militaire:

Darasse (Henry-Rémy), second maître fusilier, mle 1287 I. 36, du commando « Jaubert ».

Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, l'intéressé étant cité pour le même motif.

Décret du 23 juillet 1952 portant promotion d'un officier de réserve de l'armée de l'air inscrit au tableau d'avancement de 1951 (premier additif).

Par décret en date du 23 juillet 1952, est promu au grade ci-après dans les réserves de l'armée de l'air, l'officier de réserve dont le nom suit, inscrit au tableau d'avancement de l'année 1951 (premier additif).

Corps des officiers de réserve de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de commandant.

(Rang du 15 janvier 1952.)

M. Breguet (François-René-Jean), capitaine, né le 1er mars 1909, du centre mobilisateur air n° 222.

Décret du 23 juillet 1952 portant nomination et promotion au grade de sous-lieutenant et lieutenant de réserve de l'armée de l'air (service de santé de l'air).

Par décret en date du 23 juillet 1952:

Est nommé au grade de médecin sous-lieutenant de réserve:

(Rang du 1er janvier 1952.)

M. le médecin auxiliaire de réserve Jonquères (Jacques-Emile).

Par application de la loi du 15 mars 1927, la date de prise de rang est reportée au 1er janvier 1948.

Est promu au grade de médecin lieutenant de réserve:

(Rang du 1er janvier 1952.)

M. le médecin sous-lieutenant de réserve Jonquères (Jacques-Emile).

La présente nomination et promotion ne comporte aucun rappel de solde.

Décret du 23 juillet 1952 portant radiation des contrôles de l'armée de terre et admission dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers de réserve de l'armée de terre.

Par décret en date du 23 juillet 1952:

Sont, sur leur demande, rayés des contrôles des officiers de réserve de l'armée de terre:

Artillerie.

M. le lieutenant de réserve Revillon (Jean-Paul-Marie-Louis), né le 4 octobre 1908.

Infanterie coloniale.

M. le capitaine de réserve Baudry (Roger-Jean-René-André), né le 9 mai 1909.

M. le sous-lieutenant de réserve Trendel (Raymond-Henri), né le 10 janvier 1916.

Artillerie coloniale.

M. le lieutenant de réserve Bonsom (Emile-Louis-René), né le 4 janvier 1908.

Sont, sur leur demande, admis avec leur grade et leur ancienneté de grade dans les corps et cadres ci-après:

Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

M. le lieutenant de réserve d'artillerie Revillon (Jean-Paul-Marie-Louis).

Corps des officiers de réserve de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

M. le capitaine de réserve d'infanterie coloniale Baudry (Roger-Jean-René).

M. le lieutenant de réserve d'artillerie coloniale Bonsom (Emile-Louis-René).

M. le sous-lieutenant de réserve d'infanterie coloniale Trendel (Raymond-Henri).

Remise de débet.

Par arrêté du 8 juillet 1952, il est fait remise gracieuse au lieutenant Segui, de la 10e compagnie du 31e escadron du train à Fez, de la somme de 19.950 F restant due sur celle de 19.950 F trop-perçue au titre d'un passage gratuit de faveur dont il a bénéficié en 1948.

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951 relatif aux régies d'avances instituées pour le payement des dépenses imputables au budget de l'Etat;

Vu l'arrêté du 26 février 1952 relatif aux régies d'avances des établissements, services ou formations militaires relevant du secrétariat d'Etat à l'air;

Vu l'arrêté du 11 mai 1952 régularisant la création de la régie d'avances instituée auprès du magasin annexe d'habillement de l'air de Nancy (Meurthe-et-Moselle),

Arrête:

Art. 1er. — La régie d'avances instituée auprès du magasin annexe d'habillement de l'air de Nancy est supprimée.

Art. 2. — Le directeur du contrôle et de la comptabilité générale du secrétariat d'Etat à l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 15 juillet 1952.

Pour le secrétaire d'Etat à l'air et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES BARTON.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la défense nationale,

Vu l'arrêté du 26 février 1952 relatif aux régies d'avances des établissements, services ou formations militaires relevant du secrétariat d'Etat à l'air;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, relatif aux régies d'avances instituées pour le paiement de dépenses imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 26 février 1952 est complété comme suit:

. . . . . .

« Ateliers-magasins de bases. »

Art. 2. — Le directeur du contrôle et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat à l'air et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 17 juillet 1952.

Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,

Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le directeur adjoint,
GIBELIN.

Mise en position hors cadres (mission) d'un officier de l'armée de l'air (active).

Par arrêté en date du 16 juillet 1952, de M. le secrétaire d'Etat à l'air, est placé hors cadres (mission) à la disposition du gouvernement général de l'Afrique occidentale française (haut commissaire de la République), à compter du 1er juillet 1952, M. le capitaine du corps des officiers de l'air, cadre navigant, Busnel (Roger-Henri-Maurice), né le 2 mars 1920.

Personnels civils extérieurs du la guerre.

Par arrêté du 21 juin 1952 du secrétaire d'Etat à la guerre, l'offre de démission présentée par Mme Merce, née Amadi (Marthe), agent du cadre complémentaire de bureau à l'établissement de réserve générale du matériel de Meknès, est acceptée à compter du 20 juin 1952.

Par arrêté en date du 28 juin 1952, sont nommées chimistes stagiaires, à compter de cette date, et reçoivent les affectations suivantes, les spécialistes de laboratoire désignées ci-après:

Mlle Tartaroli (Andrée), laboratoire régional des subsistances de Maison Carrée (Alger). — Maintenue.

Mlle Faucquembergue (Denise), laboratoire de physique de l'inspection technique des susbsistances à Paris. — Maintenue.

Mlle Dumain (Jacqueline), laboratoire de physique de l'inspection technique des subsistances à Paris. — Maintenue.

Par arrêté du 28 juin 1952, les commis administratifs stagiaires au titre des emplois réservés ci-après désignés, sont titularisés dans leur emploi à la date figurant en regard de leur nom:

6e région.

M. Parmentier (Gustave). — 1er juin 1952

Maroc.

M. Gondou (Antoine). — 10 mars 1952

Par arrêté en date du 1er juillet 1952, le classement dans le cadre complémentaire de service de M. Schaff (Pierre), auxiliaire à la subdivision d'Oran, titularisé par arrêté du 25 juin 1948 à compter du 1er juillet 1946 en qualité d'agent de service de 5e classe, est modifié comme suit:

M. Schaff (Pierre), agent de service de 4e classe.

Par arrêté en date du 1er juillet 1952, M. Fabre (Antoine), aide-commis administratif a l'établissement central du matériel de transmissions, est mis en disponibilité d'office, pour raison de santé, pour une période de six mois à compter du 24 avril 1952 (premiers six mois).

L'intéressé percevra la moitié de son traitement d'activité pendant cette période de disponibilité.

Par arrêté du 1er juillet 1952, la démission de son emploi offerte par M. Venon (Guy), commis administratif à la sécurité militaire de Paris, est acceptée à la date du 1er juin 1952.

Par arrêté du 9 juillet 1952, la démission de son emploi offerte par Mlle Beimes (Marie), agent du cadre complémentaire de bureau du C. T. A. C. de Fès, est acceptée à la date du 15 décembre 1951.

Par arrêté du 17 juillet 1952, la démission de son emploi présentée par Mme Douin, née Foucher (Lucie), agent de bureau du cadre complémentaire à la direction du service de santé de la 1re région militaire à Paris, est acceptée à compter du 1er juin 1952.

Service des poudres.

Par arrêté en date du 26 juin 1952, il est mis fin, à compter du 1er juillet 1952, au détachement en service hors cadres (mission) auprès de l'Organisation européenne de coopération économique de M. l'ingénieur en chef militaire de 2e classe Gerling Robert.

Cet ingénieur est remis à la disposition du service des poudres.

Changement d'arme (armée de terre, troupes métropolitaines, réserve).

Par décision du 15 juillet 1952, est admis, par voie de changement d'arme et à la date de la présente décision, avec son grade et son ancienneté dans le grade, dans l'arme désignée ci-après, l'aspirant de réserve dont le nom suit:

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

SUBDIVISION DE TUNIS

Dans l'arme blindée et cavalerie.

M. Mouline (Pierre-Gaston-Marcel), aspirant d'infanterie.

L'intéressé est affecté pour administration à l'état-major désigné ci-dessus.

Admissions à l'honorariat (armée de l'air).

Par décision du secrétaire d'Etat à l'air en date du 18 juillet 1952:

1° En application de l'article 15 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air, le titre « d'officier honoraire » du personnel navigant est, sur leur demande, attribué aux officiers de réserve rayés des cadres dont les noms suivent:

MM. les colonels:

Boudillet (Louis-Nicolas), né le 5 juin 1890.

Colard (Charles-Marie-Joseph), né le 26 février 1880.

MM. les commandants:

De Bruc de Livernière (Alain-Marie), né le 15 juin 1889.

Defaucamberge (Jacques-Emile), né le 4 juin 1894.

Dupuich (Jean-Joseph), né le 26 décembre 1894.

Grillot (Fernand-Edmond), né le 23 novembre 1894.

De la Perrelle (Gontran), né le 28 mars 1890.

MM. les capitaines:

Duvergier (Louis-Julien), né le 26 janvier 1896.

Fromentai (Jean-Max), né le 19 octobre 1897.

Lotti (Armand-Charles), né le 16 novembre 1897.

Meunier (Ernest-Pierre), né le 22 août 1895.

Wertheim (Pierre), né le 17 mars 1888.

MM. les lieutenants:

Labric (Adrien-Léon-Jean), né le 19 février 1893.

Leulier (Fernand-Léon), né le 4 octobre 1893.

Levy (Pierre-Emile), né le 1er décembre 1898.

Maria (Emile-Marius), né le 29 mai 1896.

Pezet (Léopold-Fulcran), né le 8 février 1891.

Robiony (Jean-Marcel), né le 4 octobre 1896.

Weigel (Jean-Antoine), né le 2 novembre 1896.

2° En application de l'article 38 de la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air les officiers de réserve rayés des cadres dont les noms suivent sont, sur leur demande, admis à l'honorariat de leur grade.

Avec le grade de commandant.

MM.

Defaucamberge (Jacques-Emile), né le 4 juin 1894.

Delacourt (Marcel-Elie), né le 18 septembre 1893.

Dupuich (Jean-Joseph), né le 26 décembre 1894.

Parisot (Louis-Jean), né le 26 septembre 1891.

Avec le grade de capitaine.

MM.

Biraben (Pierre-Paul), né le 21 janvier 1892.

Lotti (Armand-Charles), né le 16 novembre 1897.

Marguet (Raymond-Henri), né le 9 avril 1897.

Meunier (Ernest-Pierre), né le 22 août 1895.

Roussel (Louis), né le 22 décembre 1897.

Wertheim (Pierre), né le 17 mars 1888.

Avec le grade de lieutenant.

MM.

Beranger (René-Lucien), né le 20 décembre 1906.

Labric (Adrien-Léon), né le 19 février 1893

Leulier (Fernand-Léon), né le 4 octobre 1893.

Robiony (Jean-Marcel), né le 4 octobre 1896.

Rousseau (Charles-Denis), né le 6 juin 1891.

Sainte Cluque (Paul-Eugène), né le 6 décembre 1898.

Weigel (Jean-Antoine-Marcel), né le 2 novembre 1896.

Avec le grade de sous-lieutenant.

MM.

Bouchez (Pierre-Adolphe), né le 31 décembre 1912.

Brizard (Jacques-Victor), né le 18 mars 1905.

Chazette (Jacques), né le 31 mai 1922.

Lacasse (Georges), né le 3 octobre 1891.

Ribéreau (Marcel-Jules), né le 24 mars 1894.

Roge (Raymond), né le 27 novembre 1897.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

Subdivision « Artillerie ».

I. — MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les officiers désignés ci-après sont affectés au service du matériel des forces terrestres en Extrême-Orient.

Toutes dispositions devront être prises afin que ces officiers reçoivent les vaccinations réglementaires et bénéficient de leur

permission de départ de façon que leur mise en route puisse être effectuée comme suit:

MAINTENANCE D'OCTOBRE 1952

(Embarquement à partir du 1er septembre 1952).

Lieutenants.

MM.
Hueber (J.-E.-P.), section technique de l'armée.
Busini (A.-F.), 45e compagnie (F. F. A.).
Tauriac (L.-J.-M.), section technique de l'armée).
Ponot (H.), 188e compagnie à Reims.
Leray (H.-A.), 728e compagnie d'essence à Casablanca (pour le service des essences en Extrême-Orient).

Lieutenant de réserve en situation d'activité.

M. Liard (A.-A.-A.), établissement de Casablanca.

(Embarquement à partir du 1er octobre 1952.)

Lieutenants.

MM.
Vanesse (G.), établissement chimique d'Aubervilliers.
Rey (R.-E.), 304e compagnie (F. F. Autriche).

MAINTENANCE DE NOVEMBRE 1952

(Embarquement à partir du 1er octobre 1952.)

Lieutenants.

MM.
Descamps (R.-R.-C.-A.), établissement du Mans.
Honnay (M.-P.), établissement de Metz.
Menanteau (J.-G.-C.), école d'application de Fontainebleau.
Chanlon (R.), détachement inspection technique de Paris.
Sourbets (J.-S.), entrepôt de Brienne-le-Château.
Zammit (M.-J.-J.), établissement de Constantine.
Fauconnier (J.-R.), établissement d'Orléans.

(Embarquement à partir du 1er novembre 1952.)

Capitaines.

MM.
Marty (R.), établissement de Belfort.
Cazes (A.-A.), établissement de Versailles.

Lieutenants.

MM.
Unique (P.-F.-C.), centre mobilisateur de Laon.
Molia (R. I. F.), 804e compagnie à Casablanca.

MISE EN ROUTE

Les officiers qui, en provenance de l'Afrique du Nord, demanderont à bénéficier de leur permission en métropole, ne devront pas rejoindre leur formation à l'issue de leur permission; ils devront se tenir prêts à embarquer à Marseille à la date qui leur sera fixée ultérieurement.

Les directeurs du matériel des territoires d'Afrique du Nord devront faire connaître, avant le 15 août 1952 (sous le timbre de la direction centrale du matériel), l'adresse complète du lieu où les intéressés bénéficieront de leur permission.

Liste des candidats admis aux écoles militaires préparatoires d'enseignement général en 1952.

Classe de quatrième moderne.

Bonvalot (Gérard-Louis).
Dupont (Jean-Pierre).
Guillaume (Francis-Léon).
Leroy (Michel-René).
L'Hote (Yves).
Luthringer (Gérard-Alphonse).
Schuller (Claude).
Siegel (Gérard).

Classe de quatrième classique.

Bernard (Jean-Pierre).
Jamin (Christian-Clément).
Zieme (Daniel-Bertrand).

Classe de cinquième moderne.

Albertini (Gérard-Mathieu).
Bareth (Bernard).
Billottet (Dominique).
Bry (Alain-Yves).
Eychenne (Michel).
Faucogney (Robert).
Hochain (Raymond).
Joly (Claude).
Lignier (Alain-Pierre).
Marquet (Daniel-Louis).
Mathieu (Jean-Marie).
Merle (Jean-Elie).
Mourey (Jean-Marie).
Pernin (Claude).
Pinatel (Jean-Marie).
Poncin (Robert).
Provin (Pierre-Marie).
Rabier (Gérard-Roger).
Thomas (Jean-Claude).

Classe de cinquième classique.

Bodennec (Guy-Henri).
Lahaderne (Jean-Jacques).
Peysson (Jean-Pierre).
Riffard (Jean-Claude).
Smague (Sylvain-Armand).

Classe de sixième.

Albert (René).
Alessandrini (Dominique).
Allaire (Gildas).
Amand (Hubert-Charles).
Andarelli (Jules-François).
André (Maurice).
André (Gérard).
André (Jean-Paul).
Aragnou (Pierre-Louis).
Ardouin (Philippe).
Arnaud (Jean-Pierre).
Arnaud (Jean-Claude).
Arnaud (Jean-Claude-Louis).
Auge (Jean-Claude).
Babdor (Guy).
Baffray (Jean-Henri).
Baguet (Hubert-Louis).
Baillard (Daniel).
Barbut (Daniel).
Basquin (Yves-Maurice).
Basly (Christian).
Batelier (Jean-Paul).
Batteux (Jean-Claude).
Bazin (José-Nazard).
Beauchamp (Francis-Omer).
Beauvais (Michel).
Berges (Jean).
Bertaud (Robert-Henri).
Bertrand (Martin-Gérard).
Bertrand (Jack).
Besacier (Alain-Claude).
Besson (Guy-Jean).
Bidet (Bernard).
Bolzer (Pierre-Yves).
Bonin (Jacques-Raymond).
Bonnin (Gérard).
Bontaz (Alex).
Bonvalot (Denis-Charles).
Bordelles (Jean-Jacques).
Boucounaud (Jean-Michel).
Bougnon (Jean-Paul).
Boulanger (Jean-Claude).
Boullon (Jean-Claude).
Bourgoin (Claude-Gilbert).
Bouyer (Georges).
Boyer (Charles-Georges).
Branlard (François-Pierre).
Brajoux (Guy).
Braquehais (Michel).
Brassier (Hervé-Armand).
Brun (Bernard).
Bruni (Paul).
Bruyere (Daniel-Henri).
Caby (Raoul).
Caillet (Jean-Marie).
Caillot (Paul-Marie).
Cardinal (Jean-Noël).
Caron (Daniel).
Casteran (André-Pierre).
Cerli (Adolphe).
Cervoni (Alain-Armand).
Chagnard (Jean-Claude).
Charmot (Francis-Alexis).
Charpentier (Jean-Pierre).
Chataignier (Pierre).
Chauvet (Michel).
Chedmail (Daniel).
Cherbonnel (Gilles-Michel).
Chevassu (Bernard-Joseph).
Ciron (Maurice).
Cocu (Georges-Louis).
Collinet (Georges-Louis).
Collot (Michel-Daniel).
Colomer (Jean-Pierre).
Corriger (Michel).
Costel (André).
Cottin (Jean-Marc).
Cousseau (Jacques-Jean).
Coutelet (Daniel).
Crespin (Michel-Marcel).
Crefon (Michel-Jean).
Cristol (Jack).
Croce (Paul-Louis).
Cure (Bernard-Maurice).
Daloz (Daniel).
Dannay (Daniel-Alexandre).
Dannhauer (Alain-Paul).
Debenne (Richard-Christian).
Decker (Alain-Charles).
Defaut (Paul).
Delatour (Bernard-Louis).
Delaygue (Gilbert-Jean).
Denis (Jean-Paul).
Desbois (Michel-Jean).
Descormes (Michel-Christian).
Desnoyers (Gabriel).
Desvignes (Jean-Marie).
Didier (Alain).
Didier (Paul).
Djebnoun (Marceau).
Dodin (Guy).
Dongradi (François).
Doussineau (Alain).
Duc (Jacques).
Ducos (Gérard-Paul).
Dufour (Robert-Henri).
Dumas (Georges-Raoul-Yvon).
Dumets (Jean-Henri).
Dumont (Daniel-Michel).
Dupau (Christian).
Dupuis (Gérard-Denis).
Duque (Emile).
Duret (Jean-Claude).
Duterme (Bernard).
Elene (Jean-Michel).
Emery (Bernard-Gabriel).
Engel (Jean-Claude).
Fanthomme (Gérard).
Farasse (Jean-Claude).
Faure (Michel).
Faux (Alain-Christian).
Felce (Pierre-François).
Fell (Yves).
Fergan (Bernard-Hector).
Feyt (Bernard).
Fillere (Jean-Pierre).
Fleury (Gérard-Albert).
Floret (André-Pierre).
Flori (Michel).
Fousse (Jean).
Fradet (Guy).
Franz (Jean-Claude).
Frehel (Eugène).
Fridelioux (Serge-Henri).
Friot (Jean-Noël).
Froger (Alain).
Gaborit (Alain-Georges).
Gagniere (Paul-Etienne).
Garcia (Guy).
Garrabe (Jean-Pierre).
Garreta (Jean-Louis).
Gazin (Philippe-Louis).
Gelez (Jacques-Paul).
Gelifier (Guy-Abel).
Gillet (Jean-Pierre).
Gillot (Richard-Paul).
Girard (René-Jean).
Giraud (Philippe).
Girault (Guy-Marie).
Gourbeyre (Christian-Gérard).
Gros (Jean-Robert).
Guerin (Claude-André).
Guerry (François-Jean).
Guilbert (Victor-Jean).
Guillot (Michel).
Guiot (Philippe).

Guison (Daniel-Raymond).
Guisset (André-Yves).
Hazard (Jack).
Hamelin (Jean-Yves).
Hameon (Christian).
Hamon (Joël-François).
Herry (Guy-Patrice).
Hors (Jean-Pierre).
Hudelot (Jean).
Huguenet (Georges-Simon).
Hulot (Jean-Pierre).
Husson (Charles).
Jaeckert (Daniel).
Jambu (Guy-Aristide).
Jargot (Pierre-Paul).
Jeaggy (Jean-Pierre).
Jenny (Daniel-René).
Jouhanneau (Michel-Claude).
Kapferer (Michel-Jean).
Kaus (Jean-Pierre).
Keller (Jacques).
Kiffer (Roger).
Labaiut (Jean-Louis).
Lagoutte (Pierre-Lucien).
Lançon (Guy-Maurice).
Laparliere (Jean-Claude).
Lebouca (Philippe-Jean).
Lechat (Jean-Philippe).
Lechat (Jean-Pierre).
Leclaire (Hubert-Joseph).
Lefebvre (Jean-Claudé).
Leglise (Philippe).
Lejeune (Gilles-Henri).
Lemee (Roger).
Leperlier (Jean-Paul).
Le Romancer (Hubert-Jean).
Le Rouille (René-Pierre-Yves).
Leroux (Jean-Marie).
Leroy (Raymond).
Le Teno (Paul-Théodore).
Le Teno (Pierre-Léon).
Le Vagueresse (Michel-Pierre).
L'Hote (Yann).
Loche (Daniel).
Lorain (Jean).
Louault (Jean-Claude).
Lussaut (Claude).
Lutgen (Michel).
Magnin (Michel).
Majolet (Bernard).
Marchal (André).
Marchand (Maurice-François)
Mariel (Jean-Maurice).
Mariscalchi (Gérard-Jean).
Martin (Claude-Francis).
Martin-Cocher (Jean-Claude).
Martinez (Gérald).
Massol (Marcel-Claude).
Mathé (Raymond-Pierre).
Mathieu (Jean-Claude).
Maurel (Maxime-Edouard).
Même (Michel-René).
Mesmain (Jacques).
Minart (Claude-Jules).
Molas (François-Ernest).
Moreau (Henry).
Moreau (Jean-Pierre).
Moser (Guy).
Moulherat (Jean-Louis).
Moulie (Roland).
Mounaix (André-Adrien).
Mounier (Yves).
Nicolas (Jacques-Pierre).
Nicolas (Martial).
Noël (Jean-Pierre).
Nourdin (Gilbert-Paul).
Nugeyre (Michel-André).
Ould-Cadi (Ali).
Ovtchinnicoff (Alain).
Pages (Jean-Claude).
Paillet (Didier-Maxime).
Paillet (Louis-Bernard).
Paintaud (Jacques).
Palazzi (José).
Pallegoix (Jean-Pierre).
Pecourt (Roland-Emile).
Peron (Pierre-Marie).
Pesqueux (Claude-Antoine).
Petyt (Roland-Raymond).
Pichon (René-Georges).
Piquard (Claude-Jean).
Piquet-Pellorce (Jean-Daniel).
Pognat (Jean-François).
Poletti (Joseph-François).
Pouthier (Daniel).
Prevault (Ernest-Jean-Marie).
Quaglino (Michel-André).
Queffurus (Claude-Alain).
Quinquis (André).
Raedersdorff (Claude).
Raffray (Jean-Joseph).
Raymond (Gérard).
Raymond (Max).
Reynaud (Gérard-Félix).
Razes (Michel-Noël).
Regnier (Max).
Renucci (Ignace).
Ribot (Pierre).
Rigaudie (Jean-Louis).
Robert (Paul).
Robini (Francis).
Robiony (Philippe-Léonce).
Roch (Jean-Pierre).
Roche (Jean-Claude).
Rocher (Philippe-Antoine).
Rossillière (Guy-Pierre).
Roumignières (Michel-Raymond).
Rousseau (Bernard-Robert).
Roussin-Bouchard (Jean-Robert).
Rouyer (Bernard-André).
Ruaux (Alain).
Saisset (Jean-Claude).
Sammarcelli (Michel-Claude).
Sarazin (Michel).
Schleipfer (Richard).
Schreiber (Jean-Pierre).
Segonds (Bernard).
Serventon (Raymond-Daniel).
Soufflet (Alain-Claude).
Souidi Hocine Kémal.
Sourdon (Alain-Paul).
Soyez (Daniel-Robert).
Steiner (Jean-Roger).
Surcin (Michel-Christian).
Terras (Christian).
Teston (Bernard-Francis).
Thomas (Bernard-Alain).
Thomas (Roland-Claude).
Tinelli (Claude).
Tison (Jean-Léon).
Toussaint (Jean).
Trambert (Jean).
Treillard (Bernard-André).
Ugon (Michel-Eugène).
Vallat (Jean-Claude).
Vallon (Léonce-Jacques).
Vanier (Alain-Jean).
Vende (Bernard).
Vergnion (Robert-Lucien).
Verrutti (Jean).
Vial (Jean-Louis).
Viardot (Christian).
Viennet (Guy-Léon).
Wackenheim (Francis).
Wermeister (Claude).
Winandy (Christian).
Wolter (Jean-Claude).
Ziora (Jean-Louis).

Les affectations dans les écoles des élèves admis seront notifiées aux familles par les autorités qui ont reçu les demandes d'admission.

Liste des candidats admis au prytanée militaire de la Flèche en 1952 (classes de 6e à 1re).

Classe de première, section C.

Blanc (Michel).
Drogniou (Jean-Michel).

Classe de première, section moderne.

D'Anselme (Hubert).
Desprez (Jacques).

Classe de seconde, section C.

Bonnafous (Gérard).
Gauflehon (Max).
Lapadu-Hargues (Antoine-Marie).
Pillegand (Gérard).
Rochat (Guy).
Valois (Jean).

Classe de seconde, section moderne.

Allamand (Pierre).
Henry (Jean).
Rocheleux (Jean-Claude).
Roussel (Jean-Claude).
Verneuil de Conchard (Hubert).

Classe de troisième, section B.

Combe (Gérard).
Convers (Alain).
Delaunay (Jean-Claude).

Classe de troisième, section moderne.

Crespin (Jean-Marie).
Florent (Jean).
Kientz (Yves).
Lefèvre (Daniel).
Marguerltat (Claude).
Poitrot (Michel).
Potard (Claude).
Thiebaut (Gérard).

Classe de quatrième, section B.

Bourdeaux (Jacques).
Hennequin (Pierre).
Treillard (Marc).
Waymel (Gilles).

Classe de quatrième, section moderne.

Ballandras (Michel).
Calvez (Pierre).
Conge (Jacques).
Crambes (Daniel).
Daniel (Michel).
Debras (Robert).
Dirmer (Christian).
Dubois (Rolland).
Kereneur (Jean-Pierre).
Le Brun (Bernard).
Le Calvez (Marc).
Lefeuvre (Jean-Marie).
Marest (Gilbert).
Panot (Claude).
Ros (Alain).
Vincent (Jean-Claude).

Classe de cinquième, section classique.

Boos (Raymond).
Caubet (Robert).
Guillaume (Jean-Loup)
Lignier (Alain).

Classe de cinquième, section moderne.

Dhorbait (Guy).
Hebert (Marc).
Soufflet (Alain).
Vigneron (Jean-Pierre).

Classe de sixième.

Arbault (Michel).
Auffret (Maurice).
Bassot (Alain).
Berthon (Jean).
Billet (Serge).
Blanc (Marc).
Blanc (Pierre).
Bondon (Gérald).
Boucounaud (Jean-Michel).
Brossard (Pierre).
Callin (Charles).
Costel (André).
Dargent (Maurice).
Denis (Jean).
Desvages (Hubert).
Duphil (Jean).
Estassy (Philippe).
Fekatadji (Philippe).
Gasnier (Daniel).
Glevarec (Jean-Claude).
Grimaud (Christian).
Guillaume (Jean).
Guillon (Jack).
Hager (Michel).
Janot (Alain).
Lamorre (Jacques).
Lechat (Jean-Philippe).
Loiseleux (Philippe).
Marchal (André).
Meunier (Guy).
Naftalski (Daniel).
Perceval (Hervé).
Quaglino (Michel).
Quellien (Bernard).
Renaut (André).
Robert (Christian).
Roche (Yves).
Roth (Jean-Pierre).
Roulin (Maurice).
Roy (Christian).
Salanie (Yves).
Salou (Yves).
Schmitt (Maurice).
Sosin (Jean).
Thiebault (Claude).
Venot (Alain).
Vial (Bernard).

Les élèves seront convoqués individuellement par les soins du commandant du prytanée militaire.
La rentrée aura lieu les 24 et 25 septembre 1952.
Les admissions ne seront définitives que trois mois après l'entrée à l'école.
Les élèves qui, au cours du premier trimestre, se révéleront par trop insuffisants, pourront être proposés pour le renvoi aux vacances de Noël.
Les élèves qui, en fin d'année scolaire, n'auront pas obtenu la moyenne de 9, s'exposeront à être exclus de l'école après délibération du conseil des classes.

Liste, par ordre de mérite, d'admission à l'école supérieure de l'intendance (section métropolitaine).

A la suite du concours ouvert par la circulaire n° 369 I/INT. du 13 février 1952 (B. O. P. T., page 128) ont été déclarés admis à l'école supérieure de l'intendance (section métropolitaine) les officiers dont les noms suivent:

MM.

Ferradet (Jacques-Yves-Jean), capitaine, du 1/19e régiment d'artillerie, 9e région militaire.

Liebert (René-Marie-Henri), capitaine, du prytanée militaire de la Flèche, 3e région militaire.

Addeband (Christian-Louis-Gérard), capitaine, du T. M. P. de Paris, 1re région militaire.

Garnier (Louis-Maurice), capitaine, du commandement des transmissions de la 7e région militaire.

Couquet (Maurice-Aimé-Marie), capitaine d'administration, de la direction de l'intendance de la 1re région.

Martinaud (Adrien-Roger-Emmanuel-Léonidès), capitaine, de l'état-major de la 5e région militaire.

Pascaud (Jean-Charles-Antoine), capitaine d'administration, de la direction de l'intendance de la 6e région militaire.

Dujols (Robert-Dominique-Camille), capitaine, de la 5e C. A. R. à Toulouse, 5e région militaire.

Bigorgne (Henri-Charles-Marie), capitaine, de la base militaire d'Alger, 10e région militaire.

Herand (Georges-Henri-Louis), capitaine d'administration, du magasin militaire d'habillement d'Oran, 10e région militaire.

Gaudron (Jean-Arthur-Henri), capitaine, du 5e B. C. P., forces françaises en Allemagne.

Rouberty (Georges Edmond), capitaine d'administration, de l'intendance militaire d'Angers, 3e région militaire.

Grenier (Guy-Yves-Raymond), capitaine d'administration, du C.I.O.I. de Brétigny-sur-Orge, 1re région militaire.

L'entrée à l'école supérieure de l'intendance est fixée, pour tous les officiers admis, au lundi 6 octobre 1952.
Les officiers intéressés se présenteront au directeur de l'école (école militaire, 1, place Joffre, à Paris (7e) le dit jour à neuf heures. Ils devront être porteurs de leur livret matricule, de leur livret de solde et d'un certificat de payement.
Leur dossier du personnel devra être adressé directement au directeur de l'école supérieure de l'intendance par leur chef de corps ou de service pour le 25 septembre 1952 au plus tard.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admis sur titres au peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (7e promotion, 1re fraction).

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 juillet 1952, page 6627:

(Décision ministérielle n° 3051/EMP 5 du 16 juin 1952.)

II. — **Corps des officiers de réserve de l'air.**

CADRE SÉDENTAIRE

Après: « Le Gouis (Michel-H.) »,
Ajouter: « Likier (René-H.) ».
(Le reste sans changement.)

Tableaux d'avancement, pour l'année 1952 (armée de mer, réserve).

A. — **Corps des officiers de marine de réserve.**

Pour le grade de capitaine de vaisseau de réserve.

Les capitaines de frégate de réserve:

MM. Delaire (B.-A.-M.-F.).
du Pontavice de Vaugarny (J.-M.-J.-L.).
Viennot de Vaublanc (R.-V.-M.).
Tredicini de Saint-Séverin (E.-M.-N.).
MM. Bachy (F.-M.-J.-A.).
Le Martret (D.-R.-J.).
Vaillant (J.-M.).
Le Nabec (P.-F.).
Cledat de La Vigerie (G.-A.-M.).
Camenen (E.-A.-C.).

Pour le grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de corvette de réserve:

MM. Cure (E.-J.).
de Lestrange (J.-G.-G.).
Guillard (R.-M.).
Primet (M.-J.-E.).
Dansac (H.).
Le Pivert (P.-M.).
Leroy (J.-C.).
Pelletier (R.-G.).
MM. Le Gall (P.-G.-J.).
Rollin (X.-J.-M.).
Bonnefon (E.-M.).
de Buretel de Chassey (J.-M.-A.).
Piot (N.-L.-B.).
Bourgeois (A.-P.-R.).
O'Neill (J.-A.-M.).

Pour le grade de capitaine de corvette de réserve.

Les lieutenants de vaisseau de réserve:

MM. Dard (F.-M.-J.).
Foll (R.-L.-F.-M.).
Poulain de Saint-Père (T.-F.-M.).
Blondel-Desbordes (J.).
Crespy (P.-H.).
de Martel (H.-A.-C.-L.).
Dervilers (H.-J.-C.).
Ayme (R.-A.).
Maheo (L.-A.-J.).
Guilmard (J.-J.-M.).
Chauvin (S.-M.-E.-P.).
Dubois (G.-I.-E.-M.-R.-J.).
Chiltry (J.-P.-F.).
Joffre (E.-S.-E.).
Le Quellec (R.-J.-A.).
Henriot (M.).
Laffaille (J.).
Lefessier (R.-J.).
Triolle (L.-J.).
Franzoni (G.).
Brenot (R.-C.).
Picard (R.-L.-E.-T.).
Patron (J.-P.-M.-L.-P.).
Quintart (L.-G.-M.-J.).
Morel (C.-J.).
Lemaignan (F.-H.-L.-E.).
MM. Tanant (J.-R.-J.).
Reyrolle (A.-F.).
Chalain (E.-P.).
Charre (L.-M.-J.).
Breuilh (A.-J.-M.).
Dufour (G.-M.-R.).
Gourves (J.-Y.-N.).
Bryckaert (E.-A.).
Gaillard (A.-J.-E.).
Lebrusque (F.-J.-M.).
Maumejean (P.-G.-J.).
Grollemund (R.-M.-J.).
Brissot (P.-J.-A.).
de Lassus Saint-Geniès (C.-H.-L.).
Richard (G.-R.).
Loget (L.-A.).
Degeorge (C.-A.).
Moulin (R.-J.-J.-M.).
Seray (J.-A.).
Seurrat de La Boulaye (J.-M.-M.-C.-F.).
Devys (C.-H.-J.).
Sido (M.-H.-M.).
Hamon (J.-B.).
Dege (G.-L.-L.).

Pour le grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve:

MM. Chassin (F.-L.).
Lamiotte (P.-J.).
Robin (A.-E.).
Le Mée (J.).
Guerard (R.-A.-L.-P.).
Guillon (G.-H.).
Jamet (J.-A.-C.).
Pers (H.-L.-A.).
Mège (P.-A.).
Gouzer (J.-J.).
Lilamand (W.-L.).
Le Roux (P.-A.-M.).
Luquet (E.).
Desvals (A.-M.-J.).
Luciani (N.-J.-M.).
Sors (C.).
Reignier (R.-L.).
Chollet (R.-M.-A.).
Le Coultre (A.-L.-F.).
Samson (A.-A.-J.).
Amisse (E.-J.-E.).
Tissier (J.-L.).
David (P.-F.-G.).
Rey (C.-M.-L.-C.).
Ayasse (R.-E.-H.).
Fontheneau (R.-A.-A.).
Waucquier (P.-A.).
Hervé (J.-L.-M.).
Malherbe (P.-G.-F.).
Merlinghi (G.-R.).
Caillaud (H.-J.-M.-H.).
Rineau (R.-J.-T.).
Guillou (V.-A.).
Dumas (P.).
Rouxel (E.-J.).
Pressac (M.-J.-L.-C.).
Hagelstein (S.-P.-L.-A.).
Andouard (L.-F.).
Isnardon (J.-M.).
Puissant (R.-E.-J.).
Brisset (P.-J.-A.-M.-G.).
MM. Mantion (M.-G.-J.).
Pauffin de Saint-Morel (J.-B.-A.-C.).
Fournier (A.-J.-M.-A.).
Madelaine (G.-J.-A.).
Mery (F.-P.).
Degon (G.-P.).
Dellu (R.).
Kerambrun (J.).
Legros (M.-A.).
Vivier (P.).
Marvin (P.-H.).
Brunel (P.-C.-N.).
Desiettres (J.-A.-L.).
Le Guen (J.-F.-M.).
Bidon (A.-A.-L.).
Lebègue (R.).
Girodin (M.-G.-H.).
Andraud (F.-L.).
Croisy (M.-L.).
d'Alverny (J.-A.).
Lesieutre (G.-E.).
Beaufils (M.-A.-R.).
Duplay (E.-E.-A.-J.).
Gout (J.-B.-M.-H.).
Saliou (J.-Y.-M.).
Truchot (J.-H.).
Daumain (R.-A.).
Gramont (E.-M.).
Touvet (G.-A.).
Soulary (P.-M.-J.-A.).
Lauvray (J.-E.-L.).
Brougalay (J.-M.-N.).
Guillou (F.).
Tyl (T.-M.-P.).
Lagre (J.).
Martel (C.).
Chupin (M.-L.-E.).
Senechal (P.-J.-R.).
Aubert (J.-S.-G.).
Le Goff (J.-E.-M.).

MM. Van-Eeckhout (G.-A.-H.),
Bonnardot (J.-E.),
Rubat de Merac (J.-F.),
Viou (A.-A.-J.),
Vallée (H.-C.-L.),
Olive (G.-A.),
Guerrier (A.-L.),
Sire (M.-Y.-S.),
Chereil de La Rivière (G.-J.-M.-C.),
Bergoin (M.-F.-A.),
Baisen (J.-M.-A.),
Guillaume (P.-M.-G.-H.),
Isore (S.),
Gaultier (P.-J.-M.),
Grisard (R.-L.),
Torc'h (J.-M.-L.-G.),
Delorme (M.),
Bertrand (P.-A.-M.-X.),
Bonnemain (J.-J.-L.),
Dubrulle (A.-P.-H.),
Revest (L.-M.),
Genin (P.-J.),
Bidois (H.-L.-M.),
Gérard (A.-F.-M.),
Cochet (M.-A.-J.),
Dapoigny (J.-J.-L.),
Michea (H.-R.),
Gaubert (F.-A.),
Jouvent (H.-L.-F.),
Stephan (P.),
Hery (L.-P.-M.),
Rouvillois (J.-L.-M.),
Alquier (J.-R.-P.),
Duclos (J.-M.-J.-R.),
Le Poittevin (J.-V.-E.),
Parodi (M.-A.),
Le Roy (L.-F.-J.),
Rolland (L.-J.),
Joneaux (P.-F.),
Goudard (J.-E.),
Fromager (M.-F.-J.),
Luttmann (J.-E.),
Denis (P.-E.-M.),
Garivet (G.-J.),
Arnaud (J.-H.-L.),
Horveno (J.-B.-J.),
Ducastel (G.-P.-J.),
Criaud (G.-H.-J.),
Lebailly (P.-F.-A.),
Gabriac (M.-L.),
Tassy (J.-L.-A.),
Moulon (R.-J.),
Bouche (G.-M.-E.),
Blampain (L.-M.),
Quilici (J.-S.),
Theissen (R.-M.-E.),
Duc (J.-E.-A.),
Lagrange (P.-L.-E.),
Vibert (P.-M.),
Monod (E.-J.-A.),
Giroulet (J.-A.-M.),
Trancart (L.-G.-J.),
Fauquet (J.-G.),
Legaignoux (J.-E.),
Berthaud (L.-P.),
Richer (D.-J.),
de Riols de Fonclare (P.-F.),
Borie (D.-M.-S.),
Gay (P.-M.-P.),
Lambert (M.-P.),
Jauffret (M.-M.-L.),
Crouinaux (F.-L.-C.),
Van Gaver (B.-M.-J.),
Frollo de Kerlivio (J.),
Delamare (J.-P.-A.),
Ventre d'André (R.-M.-M.),
Blanc (G.-P.),
Telmon (R.-A.),
Lecerf (J.-E.-A.),
Grimaldi (P.-J.),
Guerin (F.-M.-P.),
Donop (L.-F.-G.-M.),
Nomblot (G.),
Thomas (G.-F.-R.),
Ruffloch (F.-H.),
MM. Dachy (R.-R.),
Le Roux (P.-H.-F.),
Grouselle (Y.-L.-L.),
Cadin (J.-N.),
Babigeon (J.-F.-J.),
Bally (J.-M.-L.-P.),
Daboust (M.-J.),
Morand (R.-H.-E.),
Cadoret (Y.-E.-P.),
Autric (J.-F.-M.),
Hennique (J.-M.),
Lubeigt (J.-M.-L.-A.),
Herlard-Dubreuil (J.-M.),
Dompnier (C.-J.-D.),
Ramade (J.-F.-A.),
de Scitivaux de Greische (O.-A.-M.),
Rousset (P.-B.-C.),
Acker (R.-G.-A.),
Chabrol (R.-A.),
Monceau (P.-A.),
Batiot (L.-F.-P.),
Jolivet (G.-P.-H.),
Courtois (R.-E.-A.),
Laborey (F.),
Clarisse (G.-L.-C.),
Vidal (A.),
Belgodere (J.-R.),
Villedieu de Torcy (F.-A.-M.),
Ernoult (P.-J.),
Le Gall (J.-R.-F.),
Lecluse (J.-A.-G.),
Hemar (M.-R.),
Allais (R.-C.-J.),
Vasserot-Merle (M.-M.-J.-A.),
Bosquillon de Senlis (D.-J.-A.),
Giraudoux (J.-P.),
Sirven (G.-A.),
Lemaire (F.-R.),
Robert (J.-R.-M.),
Dumortier (J.-R.-M.),
Chalou (J.),
Deimas (R.-H.),
Naudon (J.-P.),
Commenge (J.-M.),
Theobald (J.),
Vallot (A.-G.-E.),
Gay (J.-G.-R.),
Couvert (B.),
Rizoulieres (F.-M.-P.),
Buniet (R.-L.),
Petit (F.-M.),
Gueras (A.-J.-J.),
Gregori (J.-A.),
Martin (J.-W.-L.-L.),
Veau de Lanouvelle (H.),
Fouace (G.-E.-M.),
Balay (A.-J.-M.),
Tuillier (R.-J.-S.),
Laflèche (M.-F.-L.-M.),
Pozzi (M.-S.),
Goutelle (J.-R.),
Rivière (G.-M.-A.),
Charles (R.-M.-M.-F.),
Landreau (R.),
Chevron (R.-M.-P.),
Lazennec (J.-H.-M.),
Chavanne (J.-E.-E.),
Allard (J.-M.),
Michaud (J.-L.),
Coste (C.-C.),
André (F.-L.),
Daguzan (J.-A.-E.-M.-J.),
Milhe (J.-G.),
Le Roy (P.),
Abel (G.-R.),
Blaise (R.),
Bergot (D.-C.-M.),
Garrec (J.-R.-M.),
Raibaut (J.),
Arnoult (R.-G.),
Giblat (C.-M.-A.),
Catoire (R.),
Le Moustre (E.),
Delbecq (C.-R.-C.-Y.),

B. — **Corps des ingénieurs mécaniciens de réserve.**

Pour le grade d'ingénieur mécanicien en chef de 1re classe de réserve.

Les ingénieurs mécaniciens en chef de 2e classe de réserve:

MM. Avenard (M.-E.-A.).
Charrière (P.-E.).
M. Ronget (L.).

Pour le grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

Les ingénieurs mécaniciens principaux de réserve:

MM. Muller (R.-E.-L.).
Wagner (C.-J.).
MM. Bartel (F.-A.).
Lambert (B.-J.-V.).

Pour le grade d'ingénieur mécanicien principal de réserve.

Les ingénieurs mécaniciens de 1re classe de réserve:

MM. Jacob (A.-J.-M.).
Geier (L.-P.).
Preveaux (R.-P.-C.),
Le Vaillant (F.-M.).
Keiser (C.-F.).
Clerc (P.).
Seignez (J.-R.-A.).
Laroche (J.).
MM. Guillerm (Y.-C.-M.).
Le Seven (P.-A.).
Kaffmann (R.).
Germain (Y.-G.-F.),
Guillemin (L.-J.).
Antier (P.-J.-X.),
Proner (R.-L.).

Pour le grade d'ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve.

Les ingénieurs mécaniciens de 2e classe de réserve:

MM. Dateu (E.-M.).
Garron (M.-J.),
Krebs (B.).
Vial (A.-L.).
Boinet (J.).
Vaillant (P.-J.-M.).
Revest (L.-N.-C.).
Retali (J.-B.-F.).
Couillard (J.-J.).
Tomasi (L.).
Salle (R.).
Gouarin (P.-E.).
Thibeau (J.-G.-E.).
Bonzon (H.-P.-C.).
Le Guirriec (L.-E.).
Gaudin (E.-M.).
Lhote (A.-A.).
Bimbenet (A.-E.).
Crespin (G.-P.-S.).
Diard (R.-F.).
Olivier (P.-J.).
Laboureur (R.-L.-L.).
Modro (P.).
Dazzi (R.-A.).
Postal (M.-A.).
Bruyere (M.-M.-F.).
Vanier (P.-S.-M.-J.).
Bourgarit (R.-J.).
Camus (H.-P.-A.).
Denoyelle (A.-M.).
MM. Reboul (A.-M.-A.).
Petitpret (J.-M.-L.).
Cafferatto (F.-R.-J.).
Casini (A.-C.).
Fouquet (R.-H.).
Bourguignon (R.-J.-L.).
Prunier (L.-G.-G.).
Deswarte (L.-M.).
Audrain (G.-L.).
Delagrois (L.-J.).
Marsac (R.-E.).
Fontan (P.-M.).
Debiere (L.-D.-E.-A.).
Pezous (M.-E.-L.).
Hamon (J.-P.-G.),
Aufan (M.-L.).
Feron (M.-G.).
Boulay (J.-A.).
Rezard (J.-P.-A.).
Kluijtmans (J.-C.).
Latru (G.-H.-M.-J.).
Palardy (A.-R.-C.).
Hourcq (R.-J.-H.),
Garnier (R.-R.).
Sagnier (V.-H.).
Letang (J.-P.-A.).
Thibaud (A.-J.),
Perrimond (R.-A.-D.).
Diuzet (M.-J.).
Riou (E.-P.).

C. — **Corps des officiers des équipages de la flotte de réserve.**

Pour le grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers principaux des équipages de la flotte de réserve:

M. Lucazeau (E.-H.),
M. Larmigny (R.-C.).

Pour le grade d'officier principal des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte de réserve:

MM. Carval (N.-A.-M.).
Gamonet (L.-E.-L.),
Samzun (A.-V.),
MM. Baccialone (J.-B.-L.),
Le Fustec (L.),

Pour le grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte de réserve:

MM. Maho (L.-M.).
Ygonf (E.-M.-L.).
Marrec (P.).
Marty (A.-C.).
Muriot (H.-R.-H.).
Thoumazeau (A.-L.-A.),
Guenolo (E.-G.-T.),
MM. Tremel (Y.),
Auffroy (J.),
Ely (J.-P.),
Castel (Y.-M.),
Queugniet (C.-F.-E.),
Petton (M.-L.),

D. — **Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.**

Pour le grade d'officier de réserve interprète et du chiffre principal.

M. l'officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe Langlais (H.-J.).

Pour le grade d'officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe.

Les officiers de réserve interprètes et du chiffre de 2e classe:

MM. Carles (M.-A.-L.).
Feat (R.-J.).
Aterlin (L.-D.).
Le Corolier (V.-A.).
MM. Faugeras (M.-H.).
Quenlet (P.-F.-J.).
Arneodo (R.-J.-J.).

E. — **Corps des officiers de réserve du commissariat de la marine.**

Pour le grade de commissaire en chef de 1re classe de reserve.

M. le commissaire en chef de 2e classe de réserve Cornilleau (L.-R.-M.).

Pour le grade de commissaire en chef de 2e classe de réserve.

M. le commissaire principal de réserve Dagens (J.-P.-H.).

Pour le grade de commissaire principal de réserve.

Les commissaires de 1re classe de réserve:

M. Berly (P.-M.-A.).
M. Blanc (F.-S.-G.).

Pour le grade de commissaire de 1re classe de réserve.

Les commissaires de 2e classe de réserve:

MM. Nicolas (M.-L.-R.).
de Maussion de Candé (P.-M.-L.).
Lerch (R.-H.-M.).
MM. Renard (A.-M.-L.).
Williate-Baldet (X.-G. J.).
Parege (J.-M.-Y.-J.).

F. — **Officiers de réserve du corps de santé de la marine.**

Pour le grade de médecin en chef de 1re classe de réserve.

M. le médecin en chef de 2e classe de réserve Barge (P.-F.-J.).

Pour le grade de médecin en chef de 2e classe de réserve.

Les médecins principaux de réserve:

MM. Cardera (P.-L.-F.).
Lajat (Y.-A.).
Geniaux (P.-E.-E.).
Ragiot (C.-J.-E.).
MM. Carre (L.-A.).
Piazy (M.-P.-J.).
Cain (V.-L.).

Pour le grade de médecin principal de réserve.

Les médecins de 1re classe de réserve:

MM. Imbert (G.-F.-G.).
Laurent (C.-R.-F.).
MM. Boisnière (J.-F.-M.-J.).
Chassagnette (F.-C.-E.).

Pour le grade de médecin de 1re classe de réserve.

Les médecins de 2e classe de réserve:

MM. Baccialone (L.-T.-A.).
Fexier (P.-N.).
Werent (P.-L.-C.).
Ozil (F.).
Barbier (L.-L.-A.).
Desmons (F.-J.).
Bieth (H.-C.).
MM. Richard (E.).
Bardon (G.).
Fénelon (F.-F.-J.).
Leduc (M.-G.-J.-J.).
Cazamian (P.-F.-A.).
Auregan (H.-P.).

Pour le grade de pharmacien-chimiste en chef de 1re classe de réserve.

Les pharmaciens-chimistes en chef de 2e classe de réserve:

M. Huitric (J.-H.).
M. Le Gousse (G.-J.).

Pour le grade de pharmacien-chimiste de 1re classe de réserve

Les pharmaciens-chimistes de 2e classe de réserve:

MM. Mesple (J.-E.).
Bellec (J.-C.-F.-J.).
Nivet (H.-M.-J.)
Irumberry (J.-H.-G.).
Dumont (P.-L.).
Trehin (G.).
MM. Gelin (L.).
Debroise (H.-M.-L.).
Jamin (M.-M.-G.).
Charles (M.-J.).
Martin-Frère (H.).

Pour le grade de chirurgien dentiste de 1re classe de réserve.

Les chirurgiens dentistes de 2e classe de reserve:

MM. Guérin (G.-P.).
Lucadou (A.-J.-B.).
Hugo (A.-F.-A.).
Delcroix (R.-J.-A.).
MM. Tincq (G.).
Casanova (H.-B.).
Lebeau (L.-E.).
Feuerstein (M.).

G. — **Corps des ingénieurs hydrographes de réserve.**

Pour le grade d'ingénieur hydrographe en chef de 1re classe de reserve.

M. l'ingénieur hydrographe en chef de 2e classe de réserve Tromeur (J.-Y.-M.-M.).

H. — **Corps des ingénieurs des directions de travaux des travaux maritimes de reserve.**

Pour le grade d'ingénieur principal des directions de travaux de réserve.

M. l'ingénieur de 1re classe des directions de travaux de réserve Vincent (C.).

Tableau d'avancement, pour l'année 1952, des personnels civils des services extérieurs de la guerre.

(Arrêté du secrétaire d'Etat à la guerre en date du 17 juillet 1952.)

1° *Pour le grade de secrétaire administratif principal.*

MM.

1 Meyrigne (René), 1re région, service de santé.
2 Lanet (Emile), 9e région, service du matériel.
3 Picard (Albert), 1re région, service de l'intendance.
4 Benazet (René), 5e région, service de l'intendance.
5 Martin (Marcel), 6e région, service du génie.

2° *Pour le grade de secrétaire administratif de 1re classe.*

MM.

1 Obadia (Roland), Maroc, service de l'intendance.
2 Truquet (Jean), 2e région, service du génie.
3 Defranoux (Jean), 1re région, service du recrutement.
4 Armand (Pierre), 10e région, service du matériel.
5 Taurin (Ernest), 1re région, service de l'intendance.
6 Lacaze (Germain), 1re région, service de l'intendance.
7 Ghenim Ahmed, Maroc, service de santé.
8 Gache (Julien), 8e région, service de l'intendance.
9 André (Robert), 8e région, service du génie.
10 Steib (Victor), 1re région, service de santé.
11 Boazis (Benjamin), 10e région, service du matériel.
12 Lalibee (Raoul), 2e région, service de l'intendance.
13 Freger (Jean), 1re région, service de l'intendance.

Tableau des désignations coloniales du 25 juillet 1952.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le departement.

D'autre part, les sous-officiers et hommes de troupe en provenance des corps d'Afrique du Nord rejoindront, à l'issue de leur permission, l'une des formations suivantes:

a) Le G. I. T. C. M. s'ils sont désignés pour l'Indochine et quel que soit le lieu de leur permission;

b) Le D. I. T. C. de Marseille s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en métropole;

c) Leur corps d'origine, s'ils sont désignés pour un territoire autre que l'Indochine et s'ils ont bénéficié de leur permission en Afrique du Nord.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille sont à adresser, par la voie hiérarchique, dès leur désignation coloniale:

1° Pour les militaires dans les cadres au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section transports, 27, rue Oudinot, à Paris (7e).

2° Pour les militaires « hors cadres » au service colonial :

De Bordeaux, 2, rue Esprit-des-Lois, pour la côte française d'Afrique et les Antilles ;

De Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

b) L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés. Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Embarquement à partir du 25 août 1952.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Commandant.

M. de Berail (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Brin (Ernest), état-major particulier de l'infanterie coloniale, service de sécurité des forces armées (guerre).

Capitaines.

MM.

Evaux (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (transmissions).

Gabet (Georges), régiment colonial de chasseurs de chars (blindé).

Lieutenants.

MM.

Caron (Antoine), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (transmissions).

Lemaire (Philippe), 4e régiment d'infanterie coloniale.

Bossu (Jean-Marie), régiment colonial de chasseurs de chars.

B. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

COMPTABILITÉ

Lieutenant.

M. Allan (Georges), groupement d'instruction des matériels et des bâtiments coloniaux.

C. — **Intendance coloniale.**

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Pecqueux (Fernand), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires.

Pour servir hors cadres.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Caro (Jean), hôpital militaire 291.

Machelidon (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (hors tour) (régularisation).

Capitaine.

M. Monestel (Auguste), école d'application du service de santé des troupes coloniales, mis à la disposition du service de santé de la 4e région militaire.

3e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Garrigues (André), 13e régiment de tirailleurs sénégalais.

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation, pour continuer ses services hors cadres en Afrique occidentale française, de M. le médecin commandant du service de santé colonial Lambert de Cremeur (Jean), du centre colonial d'instruction des transmissions (embarquement à partir du 25 août 1952, *Journal officiel* du 25 juin 1952, régularisation).

Cet officier supérieur a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

1e Embarquement à partir du 10 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire adjoint

M. Heitz (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — **Infanterie coloniale.**

Chef de bataillon.

M. Huschard (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Quieffin (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale.

B. — **Artillerie coloniale.**

Capitaine.

M. Charrier (Lucien), 1er régiment d'artillerie coloniale.

C. — **Service des matériels et des bâtiments coloniaux.**

AUTOS-CHARS

Lieutenant.

M. Lalanne (Gabriel), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

Pour servir hors cadres au Cameroun.

D. — **Service de santé colonial.**

MÉDECIN

Commandant.

M. Piriou (Louis), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.

3e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir hors cadres au cabinet militaire du gouverneur de l'Oubangui.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Ligier de Laprade (Marie-Maurice), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Darne (Lucien), 110e régiment d'infanterie coloniale.

III. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

1e Embarquement à partir du 10 août 1952.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire adjoint.

M. Boulliat (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

2° Embarquement à partir du 10 septembre 1952.

Pour servir hors cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Rocaboy (Joseph), dépôt des isolés des troupes coloniales (précédemment désigné pour la Côte française des Somalis, n'a pas rejoint) (régularisation).

3° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

A. — Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Cauvin (Paul), état-major particulier de l'infanterie coloniale, régie de transport, zone Nord, rattaché à la 53e compagnie de quartier général, T.O.A.

Capitaine.

M. Chandenier (Maxence), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

B. — Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Balhadere (Paul), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale.

Lieutenant.

M. Breton (Félix), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.

C. — Service des matériels et des bâtiments coloniaux.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Sous-lieutenant.

M. Perrier (Bernard), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.

4° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Meribiot (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais.

IV. — POUR SERVIR EN CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

1° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Bauve (Anatole), 1/11e régiment d'artillerie coloniale.

2° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant.

M. Cau (Jacques), 3e régiment de tirailleurs sénégalais.

ANNULATION DE DÉSIGNATION OUTRE-MER

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Côte française des Somalis de M. le lieutenant-colonel d'infanterie coloniale Rocaboy (Joseph), du dépôt des isolés des troupes coloniales (embarquement à une date ultérieure, *Journal officiel* du 25 mai 1952, régularisation).

Cet officier supérieur est désigné, par ailleurs, pour servir « hors cadres » à Madagascar.

V. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Doumenjou (Jacques), 6e régiment de tirailleur sénégalais.

VI. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

1° Embarquement à partir du 25 juillet 1952.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Bouilloud (Pierre), compagnie des services n° 1 (régularisation).

2° Embarquement à partir du 25 août 1952.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRES

Intendants militaires adjoints.

MM.

Genest (Bernard), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

Dardenne (Jules), dépôt des isolés des troupes coloniales (régularisation).

3° Embarquement à partir du 15 septembre 1952.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Colonel.

M. Lieurade (Louis), école d'application du service de santé des troupes coloniales pour ordre, direction du service de santé de la première région militaire.

4° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon.

MM.

Clement (Roger), direction des troupes coloniales (rattaché pour ordre à la compagnie d'état-major des troupes coloniales) (régularisation).

Levain (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Boubier (Yves), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Chabannes (Raymond), 110e régiment d'infanterie coloniale.

Lapalu (Pierre), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

Armand (Jean-Claude), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

Bernard (Yves), 4e régiment d'infanterie coloniale, hors tour, volontaire (régularisation).

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Lemoigne (Pierre), régiment colonial de chasseurs de chars, titre S. M. B. Cx. (autos-chars).

C. — Service des matériels et des bâtiments coloniaux.

CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Vix (André), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire) (régularisation).

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Capitaine.

M. Joseph (Pierre), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires, établissement central du matériel des forces terrestres d'outre-mer, Saint-Denis (lieutenant au tableau d'avancement).

D. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Bellocq-Lacoustète (Yves), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris, détaché à la direction du service de santé de la France d'outre-mer.

Commandant.

M. Bonnibl (Marie), centre d'instruction colonial de l'arme blindée.

Capitaine.

M. Bres (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales.

5e Embarquement à partir du 10 octobre 1952.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Coll (Robert), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.

Lieutenant.

M. Mange (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale.

6e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Carles (Jean), direction des troupes coloniales, rattaché administrativement à la compagnie d'état-major des troupes coloniales.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Lefebvre (Maurice), 1/8e régiment d'artillerie coloniale.

7e Embarquement à partir du 10 novembre 1952.

Artillerie coloniale.

Lieutenant.

M. Dartiguenave (Maurice), 1/9e régiment d'artillerie coloniale.

8e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

Infanterie coloniale.

Lieutenants.

MM.

Lacour (André), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire) (régularisation).

Pretceille (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (hors tour, volontaire) (régularisation).

9e Embarquement à une date ultérieure.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Fauche (Jean), état-major particulier de l'infanterie coloniale, état-major des forces armées.

ANNULATION DE DÉSIGNATIONS OUTRE-MER

Sont annulées les désignations pour continuer leurs services en Extrême-Orient des officiers ci-après:

1. — M. le chef de bataillon d'infanterie coloniale Anduze-Faris (Xavier), du dépôt des isolés des troupes coloniales (embarquement à partir du 25 mai 1952, *Journal officiel* du 25 mars 1952, régularisation).

2. — M. le lieutenant d'artillerie coloniale Crozet (René), de la compagnie administrative régionale n° 8 (embarquement à partir du 5 mai 1951, *Journal officiel* du 25 avril 1951, régularisation).

3. — M. le lieutenant du service des matériels et des bâtiments coloniaux, conducteur de travaux, Vassia (Julien), de la compagnie administrative régionale n° 8 (embarquement à partir du 25 juillet 1951, *Journal officiel* du 25 juin 1951, régularisation).

4. — M. le médecin commandant du service de santé colonial Nicol (René), du 1/11e régiment d'artillerie coloniale (embarquement à partir du 25 octobre 1951, *Journal officiel* du 25 août 1951, régularisation).

5. — M. le médecin commandant du service de santé colonial Domec (André), de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales (embarquement à partir du 25 août 1952, *Journal officiel* du 25 juin 1952, régularisation).

Cet officier supérieur a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

6. — M. le médecin capitaine du service de santé colonial Schmitt (Fernand), de la base de transit militaire interarmées Atlantique, bataillon de district portuaire et aéroportuaire de Bordeaux (embarquement à partir du 25 juin 1952, *Journal officiel* du 26 avril 1952, régularisation).

Cet officier a permuté avec M. le médecin capitaine Cartillier, du service de santé des troupes métropolitaines.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 10 septembre 1952.

Intendance coloniale.

TAILLEUR

Caporal.

Steenmann (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

2e Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Vaudeleau (René), 110e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.

Dia Mademba Fama, dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de comptabilité.

Adjudants.

Wiebouw (Augustin), section d'études et d'information des troupes coloniales, centre de documentation colonial de Lille (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. T. 2 d'arme.

Forte (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 de comptabilité.

Maillard (Gilbert), 21e régiment d'infanterie coloniale. — B. C. S.

Pelletti (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. C. S.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Paucod (Alphonse), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Rot (André), section d'études et d'information des troupes coloniales, centre de documentation colonial de Nancy (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. T. 2 d'arme.

Bonnet (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.

Singer (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. de comptabilité.

Diallo Boubakar, groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. de comptabilité.

Petriz (Marcel), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Tozzini (Raphaël), 4e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.

Farges (Guy), dépôt des isolés des troupes coloniales. — C. A. T. 1 de comptabilité.

Lenelle (Albert), école nationale de tir à Versailles. — B. E. d'arme.

Sergents.

Bonnot (Antoine), dépôt des isolés des troupes coloniales. — C. A. T. 2 d'arme.

Donny (Oscar), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 351/Trans.

Parayre (Robert), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Bacle (Albert), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — Non certifié.

Dragon (Georges), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Guillet (Daniel), 110e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.

Rigot (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Sainte-Rose-Francine (Gustave), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

Thomas (Maurice), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Vilboux (Jean-Marie), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

Bargas (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Jacques (André), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Michel (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Pous (Pierre), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Sicard (Jacques), 110e régiment d'infanterie coloniale. — Brevet d'opérateur de cinéma.

Keller (Wilfried), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

Lemiere (Paul), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Vanderschotten (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe autonome de Paris. — C. A. T. 2 d'arme.
Binard (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Alfonsi (François), 4e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

a) Musicien

Caporal-chef.

Kamara (Alfred), 24e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 de musicien.

b) Spécialiste blindés coloniaux

Sergent-chef.

Courtois (Rolland), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — B. E. de mécanicien auto.

B. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef.

Jaslin (René), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — B. E. de comptabilité.

Maréchaux des logis.

Szpaniak (Michel), 1er régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Brondeau (Alfred), 1er régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Cesari (François), 4/3e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Comptables

Adjudant-chef.

Plouhinec (Yves), ministère de la France d'outre-mer, direction des affaires militaires (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. S. de comptabilité.

Armement et optique

Adjudants.

Gillet (Georges), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. d'armurier.
Bonsirven (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. d'électromécanique de D. C. A.
Pauzie (René), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. d'armurier.

Maréchal des logis chef.

Guillotte (Eugène), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. d'armurier.

Maréchal des logis.

Mastroiani (Gaston), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. d'armurier.

Ateliers généraux

Maréchal des logis.

Broudin (Alain), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 de tôlier, chaudronnier, soudeur.

Constructions

Adjudant-chef.

Collomb (Raymond), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. de surveillant de travaux.

Maréchal des logis.

Peyrache (Jean-Marie), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 de maçon.

Désignations numériques

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, branche « autos-chars » : sept hommes de troupe.

D. — Chancellerie coloniale.

Sergent.

Decruz (Antoine), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — B. E. de chancellerie.

E. — Intendance coloniale.

Sergent-major et sergent-chef.

Legoff (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — B. E. bureaux.
Guenot (André), direction centrale de l'intendance (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales); — C. A. T. 2 exploitation.

Cordonnier

Caporal.

Nicolai (Antoine), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

3e Embarquement à partir du 25 octobre 1962.

A. — Infanterie coloniale.

Sergent-major.

Le Saout (Adolphe), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. C. S.

Sergents.

Senhaux (Félix), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — Non certifié.
Hurst (Paul), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Pavot (Louis), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Carminati (Pierre), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — Non certifié.
Neulat (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Diarra (Michel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Guihot (Maurice), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Nourry (Jacques), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Sadon (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Boddi (Raoul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Guittard (Paul), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Delplace (Maurice), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Amate (Joseph), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 1 d'arme.
Arcucci (Elie), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Beraud (Lucien), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Bernard (André), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

B. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis.

Perard (Albert), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — C. A. T. 2 d'arme.

C. — Agents des corps de troupe coloniaux.

Adjudant-chef.

Le Dall (Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. S. de comptabilité

Pour servir hors-cadres.

Embarquement à partir du 25 octobre 1962.

Infanterie coloniale.

Adjudant.

Buistraen (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. E. d'arme.

Sergent.

Herault (Joseph), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Saudrais (François), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Hebert (Bernard), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Boussac (Pierre), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Loncan (Maurice), 21e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Rolland (Roger), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Buisson (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.
Denis (Gilbert), 110e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Razafindrakoto (Samuel), centre colonial d'instruction des transmissions. — C. A. T. 2 d'arme.

a) Musicien.

Soldat.

Soudier (Maurice), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 1 de musicien.

b) Spécialistes blindés coloniaux.

Auger (Pierre), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — B. E. auto.

Sergent.

Martin (Louis), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 d'arme.

c) Télégraphistes coloniaux

Sergent-chef.

Addo (Albert), centre colonial d'instruction des transmissions. — B. E. Trans. Exploitation radio.

Sergents.

Gruette (Arthur), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. Trans. Exploitation radio.
Wilhelm (Ernest), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 211 Trans.
Dupont (Jean), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — B. E. Trans.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchaux des logis chefs.

Caraty (Robert), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.
Roux (Roger), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales. — C. A. T. 2 d'arme.

Désignations numériques

1/3e régiment d'artillerie coloniale: un homme de troupe (1).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Comptables

Maréchal des logis.

Liotard (Robert), établissement central des magasins d'outre-mer, à Saint-Denis (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. T. 2 de comptabilité.

Autos-Chars

Adjudants.

Dubois (Guy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. auto.

Ateliers généraux

Maréchal des logis.

Pogent (Marie), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 de menuisier.

(1) Vacance réservée à un rengagé au titre de l'Afrique équatoriale française.

Désignations numériques

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche «armement et optique»: deux hommes de troupe.
Branche «autos-chars»: quatre hommes de troupe (1).
Branche «ateliers généraux»: trois hommes de troupe (2).

D. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent-chef.

Bonnenfant (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — B. E. de chancellerie.

E. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Pantalacci (Vincent), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole. — B. E. Bureaux.

2° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Infanterie coloniale.

Sergents.

Leyx (René), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Clugnac (Maurice), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Porchu (Louis), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — Non certifié.
Pasteur (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.
Pietri (Pierre), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

Pour servir hors-cadres.

Embarquement à partir du 25 août 1952.

Service de santé colonial.

Sergent-major.

Gueret (Roland), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. S. de maître infirmier.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 août 1952.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Constructions

Adjudant-chef.

Annede (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. de surveillant de travaux.

2° Embarquement à partir du 10 septembre 1952.

Intendance coloniale.

Tailleur

Caporal.

Tanneau (Charles), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. ouvrier spécialiste tailleur.

3° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Ernest (Robert), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 de comptabilité.

Sergent.

Ganne (Yves), centre colonial d'instruction des transmissions — C. A. T. 2 d'arme.

Désignations numériques

1er régiment d'infanterie coloniale: cinq hommes de troupe.
4e régiment d'infanterie coloniale: trois hommes de troupe.
Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole: quatre hommes de troupe.
1er bataillon du régiment de marche du Tchad: quinze hommes de troupe (3).

(1) Dont une vacance réservée à un rengagé au titre de l'Afrique équatoriale française.
(2) Vacances réservées à deux ajusteurs et un menuisier engagés ou rengagés au titre de l'Afrique équatoriale française.
(3) Dont dix vacances réservées à un engagé et neuf rengagés au titre de Madagascar.

a) Spécialistes blindés coloniaux

Sergents.

Le Rombler (Joseph), centre d'instruction colonial de l'armée blindée. C. A. T. 2 d'arme.

Arnould (Henri), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant.

Sicaud (Jean), section d'études et d'information des troupes coloniales, centre de documentation colonial de Dijon (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. T. 2 de comptabilité.

Maréchaux des logis chefs.

Kergastel (Marcel), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

Sibra (Elie), 42e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

Désignations numériques

43e régiment d'artillerie coloniale: six hommes de troupe (1).

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux**

Comptables

Maréchal des logis-major.

Dumanoir (Maurice), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à l'école d'application du matériel de Fontainebleau. — B. E. de comptabilité.

Constructions

Maréchal des logis.

Conseil (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 de conducteur d'engins mécaniques.

Désignations numériques

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « Armement et optique »: trois hommes de troupe.
Branche « Autos-chars »: quatre hommes de troupe.
Branche « Ateliers généraux »: un homme de troupe (2).
Branche « Transmissions »: trois hommes de troupe.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Paoli (Hyacinthe), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. S. de comptabilité.

Sergent-major.

Borgomano (Paul), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — B. S. de comptabilité.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Ringeard (Clodomir), inspection des forces terrestres d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. S. de chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

Cordonnier

Caporal-chef.

Marchand (Roger), service de fabrication de l'habillement à Paris (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

G. — **Service de santé colonial.**

Sergent-major.

Lucia (Jules), 4e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'infirmier.

Désignation numérique

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales: un homme de troupe.

(1) Dont cinq vacances réservées à deux engagés et trois rengagés au titre de Madagascar.

(2) Vacance réservée à un ajusteur-serrurier engagé au titre de Madagascar.

¼e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant.

Jeanclaude (Emile), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. C. S.

Désignations numériques

2e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
3e régiment de tirailleurs sénégalais: un homme de troupe.
13e régiment de tirailleurs sénégalais: trois hommes de troupe.

B. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Bichon (Paul), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. E. de comptabilité.

Pour servir hors-cadres.

Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Service de santé colonial.

Sergent-major.

Rador (François), direction du service de santé de la France d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. S. de secrétaire comptable.

Sergent.

Pavard (Pierre), 1er régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 2 d'infirmier.

IV. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent.

Brun (Emile), 3e régiment d'infanterie coloniale. — Non certifié.

a) Musicien

Soldat.

Parent (Louis), régiment colonial de chasseurs de chars. — C. A. T. 1 de musicien.

b) Télégraphistes coloniaux

Sergent.

Brunn (Georges), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9. — 293 trans.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Désignations numériques

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « Autos-chars »: deux hommes de troupe.
Branche « Transmissions »: un homme de troupe.

C. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef.

Rouchon (Paul), régiment colonial de chasseurs de chars. — B. E. de comptabilité.

D. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant.

Lofficial (Louis), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. S. de chancellerie.

Pour servir hors-cadres.

Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Infanterie coloniale.

Sergent.

Lericousse (Ferdinand), 2e bataillon d'infanterie coloniale. — B. C. S.

V. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 août 1952.

Service de santé colonial.

Sergents.

Naudy (Henry), dépôt des isolés des troupes coloniales. — C. A. T 2 d'infirmier.

Nemox (Roger), 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes. — C. A. T. 2 d'infirmier.

2° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

DÉSIGNATION NUMÉRIQUE

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, branche « Transmissions »: un homme de troupe.

VI. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — **Télégraphistes coloniaux.**

Sergent-chef.

Ramond (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. trans. Exploitation-radio.

B. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

DÉSIGNATIONS NUMÉRIQUES

Groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux:
Branche « Armement et optique »: un homme de troupe.
Branche « Autos-chars »: trois hommes de troupe.

2° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

Intendance coloniale.

CORDONNIER

Sergent.

Albertini (Antoine), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1° Embarquement à partir du 25 juillet 1952.

Infanterie coloniale.

Sergent.

Balan (Victor), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 d'arme.

2° Embarquement à partir du 25 août 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergent-chef.

Delarmeaux (Joseph), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — B. E. de comptabilité.

Sergents.

Degrange (Gilbert), dépôt des isolés des troupes coloniales. — C.A.T 2 de comptabilité, C. A. T. 2 dessin restitution.

Boissard (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent-major.

Chatellier (François), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. E. de chancellerie.

3° Embarquement à partir du 25 septembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Fairn (Hugues), secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre), cabinet militaire (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. E. d'arme.

Adjudants.

Mounier (Georges), direction des troupes coloniales (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales). — B. C. S., B. S. de comptabilité.

Marie (Marcel), Groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-chefs.

Cocotier (Edouard), 3e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.

Archimbaud (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

Gauthier (Pierre), compagnie des services n° 1. — C. A. T. 1 d'arme.

Sergents.

Mariani (Etienne), 3e régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Lecomte (Bernard), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 d'arme.

Verrier (Bernard), 1er régiment d'infanterie coloniale. — C. A. T. 2 de comptabilité.

Courageot (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Gerard (Michel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

Correge (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

Vauchez (Fernand), 2e régiment d'infanterie coloniale. — B. E. d'arme.

Riche (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

Boulin (Roger), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Cache (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

Devillers (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

a) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergents-chefs.

Perrin (Raymond), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 9. — B. S. trans. exploitation.

Fouquet (Norbert), groupement régional d'exploitation des transmissions n° 5. — B. E. trans. exploitation.

Sergent.

Carbonnel (Jacques), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 251/trans.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis chef.

Juston (Pierre), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — B. S. de mécanicien auto.

Maréchaux des logis.

Gauthier (Louis), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

Mouty (Pierre), 1/11e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Saint-Marc (Hubert), 458e groupe d'artillerie antiaérienne coloniale. — C. A. T. 2 d'arme.

Baudin (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Esch (Albert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Thenard (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — C. A. T. 2 d'arme.

Lemoine (Raymond), 2/3e régiment d'artillerie coloniale. — C. A. T. 1 d'arme.

Francomme (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale, — C. A. T. 1 d'arme.

Dubourdieu (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. auto.

Canessant (Claude), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — Non certifié.

Ollivier (Georges), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — B. E. d'électricien auto.

Chanudet (Arthur), compagnie administrative régionale n° 3. — Non certifié.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Masson (Marcel), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux, détaché à l'école d'application du matériel à Fontainebleau. — B. S. de comptabilité.

Maréchal des logis.

Logeais (Bernard), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. de comptabilité.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchaux des logis.

Watrinet (Jacques), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. d'armurier.
Parodi (Maurice), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. d'armurier.
Giffon (Jean-Marie), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. S. d'armurier.
Le Lann (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 d'armurier.

AUTOS-CHARS

Adjudant.

André (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — B. E. auto.

Maréchal des logis.

Nativel (Barthélémy), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — B. E. auto.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis chef.

Le Boedec (Henri), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — B. E. de maréchal ferrant.

Maréchal des logis.

Imperinetti (Emile), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 d'ajusteur.

CONSTRUCTIONS

Maréchaux des logis.

Bellanger (Paul), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 de dessinateur.
Pierron (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux. — C. A. T. 2 d'électricien.

D. — **Agents des corps de troupe coloniaux.**

Adjudant-chef

Min (Maurice), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — B. S. de comptabilité.

Adjudant.

Lhuillier (Gaston), base de transit militaire interarmées atlantique. — B. E. de comptabilité.

Sergent-chef.

Lemec (Gabriel), annexe autonome de Paris du dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de comptabilité.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Sergent-chef.

Micaud (Roger), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — B. E. de chancellerie.

Sergent.

Emane (Lucien), compagnie d'état-major des troupes coloniales. — C. A. T. 2 de chancellerie.

F. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Rollat (François), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — B. E. bureaux.

Sergent-chef.

Diop Boubacar, centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole. — C. A. T. 2 bureaux.

Sergent.

Berthier (Georges), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — C. A. T. 2 bureaux.

G. — **Service de santé colonial.**

Sergent-chef.

Trilliaud (René), direction du service de santé de la France d'outre-mer (rattaché pour administration à la compagnie d'état-major des troupes coloniales) — C. A. T. 2 d'infirmier.

Sergent.

Bertaux (Paul), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — C. A. T. 2 d'infirmier.

4° Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Nallet (Jean), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

Sergent-chef.

Puiselvert (Georges), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — B. C. S.

Sergents.

Maillet (Claude), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 d'arme.
Davide (Mathieu), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 d'arme.
Delbende (Georges), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 d'arme.
Hemery (Henri), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad. — C. A. T. 2 d'arme.
Michelon (Guy), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Maréchal des logis.

Meliani (Roland), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — Non certifié.

C. — **Intendance coloniale.**

Adjudant-chef.

Patras (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux. — B. S. exploitation.

5° *Sous-officiers de carrière autorisés à servir en situation d'activité au titre de l'Extrême-Orient ou sous-officiers rengagés au titre de ce territoire et qui doivent obligatoirement être dirigés sur l'Indochine dans un délai maximum de trois mois après leur incorporation ou la signature du contrat par les soins du colonel commandant le dépôt des isolés des troupes coloniales de Marseille.*

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Leccia (Napoléon), 110e régiment d'infanterie coloniale.
Roux (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole.

Sergents.

Dubois (Paul), 3e régiment d'infanterie coloniale.
Merckle (Roger), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux.
Pericaud (Constant), 1er bataillon du régiment de marche du Tchad.
Lopez (Marc), 3e régiment d'infanterie coloniale.

c) TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergent-chef.

Cardier (Jacques), centre colonial d'instruction des transmissions.

Sergent.

Marroncles (Yves), centre colonial d'instruction des transmissions.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Marcadier (André), dépôt des isolés des troupes coloniales.

Maréchaux des logis.

Boussier (Edmond), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux.
Vigo (Alain), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.
Garufi (Vincent), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

C. — **Intendance coloniale.**

Sergents.

Cramoisy (Henri), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.
Michau (François), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Tour de passage des examens oraux du concours d'admission à l'école de l'air en 1952.

(Elèves officiers de l'air, cadre navigant, et élèves officiers mécaniciens de l'air, recrutement direct.)

Les épreuves orales du concours d'admission à l'école de l'air se dérouleront au centre de Paris, école nationale supérieure de l'aéronautique, 32, boulevard Victor, Paris (15e) (métro: place Balard ou Porte de Versailles), et commenceront le lundi 28 juillet 1952.

PREMIER GROUPE

Les candidats, dont les noms suivent, devront se présenter le lundi 28 juillet 1952, à huit heures précises.

MM.

Albinet (Jean-L.-E.).
Apard (Michel-Y.-G.).
Arrault (Jean-P.-L.).
Audry (Jean-C.-F.).
Bague (Gilbert-G.).
Barcaroli (Henri).
Baron (Roger-H.-G.).
Barrière (André-L.-A.).
Bathellier (Louis-R.-M.).
Bergouniou (Pierre-M.).
Berthier (Paul-M.-A.).
Bessette (Jacques).
Bienaimé (Jacques).
Blondeau (Alain-M.).
Blondeau (Georges-M.-M.).
Bollereau (Jean-L.).
Bonnevie (Gérard).
Borel (Guy-R.).
Bottini (Jean-L.-B.-H.).
Boulanger (Jacques-P.-L.).
Bourguinaud (Marcel-E.-J.).
Bourillet (Jacques-P.-R.).
Bouvier (René-J.-L.).
Bouyer (Yves-M.-A.-G.).
Brechet (Gérard-L.).
Brisset (Léon-L.-M.).
De Brun (Marie-J.-A.-H.).
Buiret (Roland-M.-G.).
Cadé (Michel-J.-C.).
Camplon (Jean-H.).
Capitant (Bernard-M.-M.).
Carré (Jean-J.-G.-M.).
Cauquil (Hubert-B.-J.).
Cazalé (Jean-R.).
Chainet (Pierre-P.-E.).
Charbonnier (Jacques-L.-H.).
Charpentier (Daniel-R.).
De Cointet de Fillain (Henri-P.-M.).
Colomer (Jean-P.-B.).
Crinquant (André).
Cuvillier (Auguste-J.).
Dedieu (Jacques-J.).
Deponge (Jean-N.).
Dillemann (Gérard-F.-M.-R.).
Discors (Yves-R.).
Ducatel (Michel-G.).
Dujour (Jean-H.-P.).
Dupuy (Jean-M.-E.).
Escrivant (Guy-P.-E.).
Estela (Pierre).
Forsans (Jean-H.).
François (Claude-A.-L.).
Fremoy (Mary-C.-M.).
Fulaine (Jean-C.-R.-F.).
Gabrielli (Darius-P.-M.).
Galmiche (Henri-J.-M.).
Gardic (André-A.).
Gautier (René-J.-M.).
George (Daniel-S.).
Gerardin (Yves-M.).
Girard (Claude-L.).
Gremaud (Michel-J.-M.).
Grosjean (Michel-M.-C.-G.).
Guedeney (Julien).
Hameon (Loïc-J.-M.).
Hautcolas (Claude-J.).
Hervé (Guy-F.-X.).
Jacquinet (Michel-L.-G.).
Jacquot (André-A.-L.).
Javary (Patrice-A.).
Javelot (Hubert-M.-E.).
Jeanjean (Michel-P.-M.).
Jestin (André-J.).
Jolle (François-T.).
Joubert (René-F.).
Knight (Constant-A.).
Lapoutge (Robert-M.-A.).
Lasserre (Roger).
Lavedrine (Pierre-A.-M.).
Lazarenko (Georges).
Lecœur (Jean-Pierre-E.).
Le Deley (Jean).
Lejeune (Michel-B.).
Lemercier (Jacques-P.-J.-L.).
Luciano (Pierre).
Manel (Michel-M.).
Marchal (Adrien-A.-R.).
Martin de Marolles (Jean-F.-R.-M.).
Mercier (Georges-F.).
Mermet (François-H.).
Monot (Jacques-A.).
More (Daniel-A.).
Moreau (Roger-H.).
Mortola (Jean-F.-L.).
Nicollier (Yves-J.-R.-L.).
Nuhm (Alain-P.-L.).
Offre (Jean-Claude).
Pacaud (Michel-G.).
Pardessus (Martin-M.).
Pepos (Daniel-A.).
Péré (Guy-F.).
Perol (Noël-M.-F.).
Perret (Bernard-M.).
Perroux (Roger-C.-M.).
Pessidous (Roger).
Pidansat (Daniel-F.).
Pinelli (Jacques-J.-M.-E.).
Piron (Bernard-A.).
Plaud (Jacques-J.).
Pinsun (Guy-J.-M.).
Poirrier (Charles-G.-M.).
Pommarède (Pierre-B.).
Ponlier (Robert-E.-X.).
Poulet (Marcel-J.-F.).
Pradier (Maurice-L.-F.).
Regipa (Robert-L.).
Ribere (André).
Rieu (Bernard-J.).
Ronou (Robert-M.).
Rollet (Yves-F.).
Roquefort (Henri-J.).
Rosset (André-J.-J.-R.).
Rousseau (Henri-M.-L.-E.).
Rozé (André-A.-L.).
Salindres (Frank-A.).
Saunier (Yves-G.-P.).
Scheid (Alain-N.).
Schmider (René-A.-E.).
Schott (Maurice).
Seite (Jean).
Sigrist (René-J.-P.).
Sustra (Pierre-M.-F.).
Teisseyre (Gérard-L.-C.).
Thomas (Robert).
Tillon (Jean-Loup-M.).
Toulze (Gérard-A.-J.).
Tovar (Albert).
Triballat (Guy-P.-L.-R.).
Tripier (Raymond-F.-J.).
Tronchet (Jean-L.).
Varnerot (Yves-L.).
Venot (Gérard-G.-J.).
Wittmann (Pierre-G.-A.).
Woitellier (Gérard-R.-M.-M.).

DEUXIEME GROUPE

Les candidats dont les noms suivent devront se présenter le lundi 4 août 1952 à huit heures précises:

MM.

Allanic (Maurice-J.-J.).
Arthuis (Alain-L.-F.-M.).
Auffret (Pierre-R.).
Baratçabal (Pierre-C.).
Bertin (Raphaël-G.).
Bertrand (Jean-L.-G.).
Bigois (Michel-C.).
Blanchis (Christian).
Boichot (Jacques-A.-F.).
Bonneru (Michel-J.-E.).
Borde (Jean-F.-N.).
Borie (Maurice-L.-H.).
Borveau (Guy-M.).
Bouillet (Michel-A.-F.-P.).
Bourdiec (Jehan-J.-M.).
Brandet (Jean).
Du Buzelet de Chassey (Jean-C.-L.-M.).
Caroff (Jean-Claude-M.).
Castex (Jacques-M.-P.-F.-A.).
Ceillier (Michel-A.-D.).
Chabagno (Jean-C.).
Chalaux (Pierre-R.).
Champagnol (Pierre-Y.-R.).
Champier (Jean-M.).
Chanzy (Henri-D.-J.).
Chesnot (François-C.-M.).
Choplin (Claude-L.-B.).
Clariond (Paul-E.).
Cordon (Marc-F.-X.).
Courtel (René-A.).
Couzineau (Bernard-H.-J.-B.).
Dannay (Philippe-P.-M.-J.).
Dathis (Michel-A.-E.-J.).
Delapierre (Hubert-C.-L.).
Delpech (Jean-L.-J.).
Denis (Jean-J.-M.).
Devenne (Pierre).
Devilliers (Jean-G.-F.).
De Dianous de La Perrotine (Henri-P.-A.).
Dorsemaine (Michel-P.).
Douillet (Jean-P.-L.-M.).
Dufour (Robert-A.).
Duhalde (Pierre-H.).
Enout (André-R.-L.).
Estienne (Michel-P.-M.).
Fievez (Michel-L.-G.-E.).
Fleury (Jean-A.-A.).
Fourny (Jean-A.).
Gachot (Noël-Y.).
Garreta (Joël-J.-F.).
Grandin de L'Eprevier (Bertrand-M.-M.).
Grimault (Jacques-R.).
Gruel (Jean-L.-G.).
De Guilhem de Lataillade (Henri-M.-J.-J.).
Guizot (Gilbert-P.-P.).
Hascoët (Jean-Pierre).
Jacques-André (Gérard).
Kaczynski (Stanislas).
Knoertzer (Théo-J.-C.).
Lacaille (Jean-P.-M.-D.).
Laffont (Michel).
Lamoreau (Yves-G.).
Laurent (Guilhem).
Lebegue (Pierre-J.-E.-G.).
Lecomte (Jean-E.-H.-M.).
Le Cornoux (Pierre-M.).
Le Coz (Jean).
Le Garrec (Etienne-E.-G.).
Le Guay (Laurent-R.-C.).
Le Guen (Jacques-E.).
Le Guern (Edmond-J.-J.).
Le Hégarat (Louis-E.-M.).
Lenfantin (Yves-M.-A.).
Lepine (Jacques-R.).
Leprince-Ringuet (Hervé-M.-M.-F.).
Le Puloch (Alain-L.-M.).
Lesne (Joël-A.).
Leuwers (Yves-L.-G.-S.).
Lockhart (Gérard-H.).
Louvet (Pierre-F.-L.).
Lucas (Jean-F.-M.).
Luquet (André-V.).
Malaganne (Yvan).
Marcel (Raymond).
Mareseaux (Philippe-H.-M.).
Margelin (Jacques-G.).
Marin (Christian-L.).
Martin (Joseph).
Marty (Henri-M.-L.).
Maurice (Claude-M.).
Melquiond (Gabriel-L.-A.).
Méneroud (Robert-L.-F.).
Mercier (Pierre-R.).
Michelix (Pierre).
Moal (Pierre-E.-M.).
De Monts de Savasse (Henry A.-H.-M.).
Morand (Jacques-A.).
Moreau (André-F.).
Mothe (Jean-H.-E.).
Narjoux (Paul-F.).
Osdoit (Claude-R.-P.).
Oudjari (Michel-A.-L.).
Perroud (Louis-J.).
Ploix (Dominique-M.-E.Y.
Ponant (Jacques-C.-A.-J.).
Popineau (Jacques-L.-G.).
Poujol de Molliens (Jacques-P.-M.-J.).
Prono (Claude-P.).
Queinnec (Yves-B.).
Raut (Albert-F.-C.-M.-E.).
Rebotier (Georges-S.-R.).
Reymond (Jean-Baptiste-E.-A.).
Rigault (Jean-M.-M.).
Rocca (Louis-M.-Y.).

Goulin (Jacques).
Rousseau (Jacques).
Roussel (Jean-M.-M.).
Rouve (Jean-Pierre-M. J.).
Santoni (Antoine-T.).
Sapin (Christian-F.-C.).
Schmit (Guy-S.-E.).
Simon (Christian-M. J.).
Solleau (Jacques-E.).
Teulé (Jacques A.-S.).
Thevenot (Norbert-R.).
Triboulet (François-R. I.).
Turbet-Delof (Xavier).
Valade (Pierre J.).
Vallerie (Jean-G.-H.).
Varin (Georges-G.).
Vasseur (Eugène-F.-C.).
Verlet (Jean-Paul).
Vidal (Roger).
Le Vivie de Régie (Aymard-M.-R.-J.).
Zerroukhat Djilali.

TROISIEME GROUPE

Les candidats, dont les noms suivent, devront se présenter le vendredi 8 août 1952, à huit heures précises:

MM.
Alliot (Jean-F.V.).
Balcon (François-L.).
Bassalert (Louis-J.).
Beaudoin (Claude-R.).
Bernard (Jean-A.).
Blachon (Jacques-J.-P.).
Bodart (Claude-E.-V.).
Bouillon (René-A.-M.).
Cabioz (Régis-F.-A.).
Calmet (René-C.).
Casenave (Jean-P.-G.).
Cousson (François-M.-F.).
Dubé (Jacques-F.-M.).
Delaye (Rollon-O.).
Delcamp (Pierre-J.-J.).
Delepine (Robert-C.).
Ducret (Claude-L.-V.).
Dugrenot (Jacques).
Dulherm (Louis-B.).
Fadeuilhe (Jean-G.-E.).
Finat (Michel-E.).
Fourcault (Michel-J.-E.).
Frapier (Roger-A.).
Garnier (Louis-J.).
Gastaud (Marcel-O.-E.).
Gerbus (Maurice-L.).
Grados (Michel-L.-G.).
Gueneau (Paul-A.-E.).
Guenoun (Philippe-C.-M.).
Gusman (Jacques-P.-M.).
Hugon (Jean-A.A.).
Jamma (Lucien-V.).
Jarriges (Michel-R.-L.).
Jeauffreau de Lacroze (Georges-M.-F.).
Jouve (Jacques-J.-M.).
Kérisit (Georges-J.-A.).
Laborie (Jean-M.-A.).
Lafarge (Jacques-L.).
Lainé (André-A.).
Latboumétie (Alain-M.-J.).
Lebas (André-P.-M.).
Le Cannus (Edme-M.-J.).
Le Dantec (Pierre-F.-M.).
Le Goff (Germain).
Le Masson (Xavier-G.-J.-M.).
Lépée (Pierre-B.).
Leroy (Philippe-J.-C.).
Maestracci (André-F.).
Marchand (Jean-E.-M.-J.).
Marcoux (Pierre-L.-M.-H.).
Meriet (Jean-E.-A.).
Muller (Jack-L.-C.-C.).
Nicolas (Maurice-J.-F.).
Ollivier (Dominique-G.-M.).
Padovani (Antoine-B.).
Paillard (Pierre-R.-G.).
Pallardy (Gaston).
Pasquier (Joseph-M.).
Poncin (Yves).
Ratie (René-M.).
Raymond (Georges-R.-L.).
Reboul (René-L.-G.).
Reyné (Jean-L.-G.).
Robardet (Michel-L.-C.).
Rochard (Claude-L.).
Rousselet (Michel-L.-G.).
Saint-Louboué (Claude-M.-A.).
Sassolas (Emile-P.-X.).
Sayn (Jean-Y.).
Sprung (Claude-B.).
Thorez (Jean-F.-J.).
Traineau (Jacques-R.-P.-G.).
Vidalie (René).

Les candidats figurant sur le présent tour de passage devront se présenter, aux dates et heures indiquées ci-dessus, porteurs des pièces suivantes:

Lettre d'admissibilité (1).
Carte d'identité avec photographie.
Pièces donnant droit aux majorations de points.

Ils devront, en outre, se munir de l'équipement nécessaire pour effectuer les épreuves d'éducation physique.

Nota. — Le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des candidats n'est pas assuré; seuls pourront prétendre au remboursement des frais de déplacement les candidats titulaires d'une bourse d'enseignement totale ou partielle, dans les conditions fixées par le nota 1 de l'article 8 de l'instruction n° 6300/EMG.FA.-A/5/PN en date du 10 août 1951, relative aux conditions d'admission à l'école de l'air.

(1) Cette lettre, donnant toutes instructions utiles, a été adressée à chacun des candidats figurant sur le présent tour de passage.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (génie).

Extrait des listes établies à la date du 1er juillet 1952.

Référence: D. M. n° 97281-PM/IB, du 23 juin 1949; modificatif n° 1 du 27 septembre 1949; modificatif n° 2 du 31 décembre 1949; modificatif n° 3 du 6 juin 1950; modificatif n° 4 du 6 juillet 1951; modificatif n° 5 du 6 février 1952; modificatif n° 6 du 10 mars 1952.

TROUPES METROPOLITAINES

I. — Le présent extrait des listes de tour de départ annule et remplace, pour les mises en route à effectuer au cours du quatrième trimestre 1952, l'extrait établi à la date du 3 avril 1952 publié au *Journal officiel* du 9 avril 1952.

II. — Aucun officier du grade de colonel ne figure sur le présent extrait.

La désignation de ces officiers supérieurs fera l'objet de notifications individuelles particulières.

III. — Les officiers dont le nom figure sur le présent extrait devront être considérés comme susceptibles d'être mis en route entre le 1er octobre 1952 et le 1er janvier 1953.

Ces officiers seront soumis, dans les moindres délais, à la visite médicale réglementaire et éventuellement à une contre-visite, dans les conditions précisées par la D. M. n° 472s/2 DCSSA en date du 19 août 1949.

Les certificats médicaux correspondants seront adressés sous le timbre de la direction centrale du génie avant le 25 juillet 1952, délai de rigueur.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir avant cette date, le résultat des visites d'aptitude serait transmis, sous le même timbre, par télégramme. Ces documents ne seront pas établis pour les officiers ayant figuré sur le précédent extrait des listes de tour de départ et dont les certificats médicaux ont déjà été fournis.

IV. — Les officiers ayant antérieurement fait l'objet d'une désignation pour servir sur le théâtre d'opérations extérieur et non encore embarqués ne sont pas inscrits sur le présent extrait. Ils seront mis en route, sans nouvelle inscription, soit à la date qui leur a été prescrite, soit à celle qui leur sera ultérieurement notifiée par décision individuelle.

Lieutenants-colonels.

Arme et ingénieurs.

1 Filarder (E.-E.-G.), 9e bataillon du génie.
2 Garibal (P.-P.-N.), E. S. T. G.
3 Veauville (A.-J.-M.), direction de travaux, Besançon.

Chefs de bataillon.

Arme et ingénieurs.

1 Roux (G.-J.-M.), E. M. A., bureau armement et études.
2 Harman (F.-P.), direction de travaux, Versailles.
3 Granet (H.-S.), commandement du génie, Marseille.
4 Salvat (R.-P.), C. I. O. A., Arzew.
5 Charlet (M.-R.-J.), école d'application du génie.
6 Macaire (A.-M.-A.), direction de travaux, Paris.

Adjoints.

1 Lile (G.-P.), E. C. M. G., Versailles.
2 Barrat (R.), arrondissement de travaux, Verdun.
3 Metzinger (E.-R.), direction de travaux, Nancy.

Capitaines.

Arme et ingénieurs.

1 Legeard (J.-R.-M.), direction de travaux, Grenoble.
2 Choppin (P.-G.-M.-H.), 1er régiment du génie.
3 Mourot (M.-J.-M.), commandement du génie en Autriche.
4 Leroux (L.-A.-M.), 31e régiment du génie.
5 Cossart (G.-A.), arrondissement de travaux, Belfort.
6 Perret (C.-E.), 9e bataillon du génie.
7 Marchand (L.-J.), arrondissement de travaux, Laon.
8 Faraut (P.-H.-P.), direction de travaux, Bastia.
9 Ferre (A.), 10e régiment du génie.
10 Jaquet (T.-G.), 11e bataillon du génie.
11 Haugades (P.-C.), direction de travaux, Baden.
12 Ricci (G.), 13e bataillon du génie.
13 Boudet (P.-J.-A.-F.), arrondissement de travaux, Besançon.
14 Hoelg (C.-A.), commandement génie, 1er C. A.
15 Poirier (A.-C.), 31e régiment du génie.
16 Avias (E.-A.), E. S. M. et E. M. I. A.
17 Sautel (A.-L.-E.), 19e régiment du génie.
18 Bes (P.-J.), 1er régiment du génie.

Adjoints.

1 Frery (L.-J.), arrondissement de travaux Haguenau.
2 Heron (P.-J.-N.), arrondissement de travaux Versailles.
3 Deldicque (R.-H.-A.), arrondissement de travaux le Mans.
4 André (R.-L.), 29e bataillon du génie.
5 Guay (H.-L.), arrondissement de travaux Briançon.

Lieutenants.

Arme.

1 Kopp (A.-F.), 12e régiment du génie.
2 Dorange-Palloret (C.-J.-A.), 6e régiment du génie.
3 Elegoet (J.-A.-A.), E. A. G.
4 Dourlies (E.-J.), 27e bataillon du génie.

5 Hirschauer (J.-F.-M.), 4e régiment du génie.
6 Menet (C.-J.), 9e bataillon du génie.
7 Ancelin (L.-M.-M.), 13e bataillon du génie.
8 Crépin-Leblond (G.-B.), 9e bataillon du génie.
9 Rigal (B.-E.-L.), 1er régiment du génie.
10 Hautefeuille (G.-G.-L.), 5e régiment du génie.
11 Clément (C.), 4e régiment du génie.
12 Labartouille (M.-J.-J.), 10e régiment du génie.
13 Bothorel (Y.-C.-J.), 1er bataillon du génie.
14 Perret (J.-H.-M.), 9e bataillon du génie.
15 Tourreilles (M.-J.-P.), E. A. G.
16 Charles (G.-F.), 10e régiment du génie.
17 Jouassin (C.-E.-A.), 10e régiment du génie.
18 Madec (L.), 1er régiment du génie.
19 Fournon (G.-G.-F.-M.), 9e bataillon du génie.
20 Coutenceau (R.-H.), 13e bataillon du génie.

Adjoints.

1 Langlois (J.-F.), E. R. M. G. Rastatt.
2 Godon (J.-A.), direction de travaux Caen
3 Leclet (G.), E. A. G.
4 Sorriaux (F.), direction travaux Marrakech

Sous-lieutenants.

Arme

1 Engeommet (G.-V.-F.), 12e régiment du génie.
2 Burette (M.-L.), 29e bataillon du génie.
3 Grandjean (M.-R.-F.), 21e bataillon du génie.
4 De Passorio-Peyssard (H.-M.), 7e régiment du génie.

Adjoints.

1 Hériaud (R.), 12e régiment du génie.
2 Doly (G.-J.), direction travaux Lille.
3 Guyenne (L.-P.), direction travaux Nancy.
4 Mornet (P.-P.), direction du matériel du génie.

Tour de départ en campagne des officiers mariniers musiciens mobiles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juillet 1952, page 6960, 3e colonne, seconds maîtres ayant fait campagne:

Au lieu de:
Pellat (Edmond), 571 T 36, 12 décembre 1947 (1).
Taxy (Aimé), 4181 T 37, 23 mai 1947.

Lire:
Pellat (Edmond), 571 T 36, 11 décembre 1947 (1).
Taxy (Aimé), 4181 T 37, 23 mai 1949.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 24 juillet 1952 portant promotions à titre exceptionnel dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 juillet 1952 pris sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 29 avril 1952 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM

Billard (Léon-René), directeur de la Dette publique au ministère des finances. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Milleron (Pierre-Alfred), chef du service des affaires générales au ministère des finances. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Masselin (Pierre-Isaïe-Marius), directeur des assurances au ministère des finances. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

De Leobardy (Marie-Charles-Henri), secrétaire général de la caisse des dépôts et consignations. Chevalier du 25 décembre 1945.

Décret du 24 juillet 1952 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 22 janvier 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, des décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Blot (Robert-Marie-Camille), inspecteur des finances, directeur adjoint à l'administration centrale des finances; 16 ans, 8 mois de services civils et militaires, dont 11 mois de mobilisation, au total 17 annuités. Titres exceptionnels.

Décret du 24 juillet 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 24 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 juin 1952 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Devillez (Pierre-Antoine-Marie-Hubert), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes; 23 ans 8 mois de pratique professionnelle et de services civils et militaires.

Jourdan (Léon-Louis-Octave), administrateur de la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, à Salon; 49 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires, dont 4 ans 8 mois de mobilisation, au total 54 annuités.

Décret du 24 juillet 1952 portant maintien en disponibilité d'un conseiller maître à la cour des comptes.

Par décret en date du 24 juillet 1952:

M. Charmeil (Pierre-Edouard), conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes, en disponibilité, est maintenu dans cette position pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er mars 1952, en vue d'exercer les fonctions de contrôleur des dépenses engagées.

Dans cette situation, M. Charmeil continuera à faire partie du personnel de la cour des comptes et à concourir pour l'avancement.

M. Charmeil (Pierre-Edouard), conseiller maître à la cour des comptes, est placé en disponibilité pour la période de cinq ans restant à courir à compter de sa nomination à la maîtrise.

Remises de débets.

Par arrêté en date du 25 juin 1952, le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse, en capital et intérêts, sous réserve du versement d'une somme totale de 300.000 F, à M. Monnier (Emile), de la somme de 657.663 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er février 1949 au 6 novembre 1950, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire proportionnelle n° B 50 025 207 avec le traitement de pharmacien inspecteur principal du ministère de la santé publique.

Par arrêté en date du 28 juin 1952, le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse, en capital et intérêts, sous réserve du versement d'une somme totale de 500.000 F, à M. Moreau (Albert), de celle de 1.700.425 F qu'il a perçue en trop pour la période du 1er octobre 1947 au 5 février 1951, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 50 303 064 et le traitement de médecin à la Société nationale des chemins de fer français.

Par arrêtés en date du 1er juillet 1952, le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Gaillard (Antoine), de la somme de 641.573 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 15 juillet 1946 au 5 août 1951 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de ses pensions militaires d'ancienneté n° A 66 840 et B 49 066 506 avec le traitement de sous-lieutenant de port auxiliaire;

2° Sous réserve du reversement par Mme Pignard-Berthet des sommes auxquelles elle peut prétendre, en application de l'article 57 de la loi du 14 avril 1924, pour la période du 20 décembre 1944 au 8 juillet 1949, à titre de pension de réversion et du versement par M. Pignard-Berthet (Jean) d'une somme nette de 150.000 F, de la somme de 763.398 F que ce dernier a indûment perçue pendant la même période sur sa pension militaire de la guerre d'ancienneté n° A 33 065.

3° Sous réserve du versement d'une somme de 300.000 F, à M. Chertier (Lucien), de la somme de 949.013 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 4 janvier 1946 au 30 novembre 1950 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50 028 905 avec le traitement d'administrateur dans les services de l'administration française en Allemagne.

Par arrêtés en date du 24 juillet 1952, le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Milliau Marcel, de la somme de 528.040 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er juillet au 31 décembre 1948 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50023526 avec le traitement de médecin à la Société nationale des chemins de fer français;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Allam Mohamed Salah, de celle de 548.859 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1947 au 5 août 1951, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages des pensions militaires d'ancienneté A 77739 et B 50117662 concédées successivement à son profit et le traitement de caïd à Chateaudun-du-Rhumel;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 750.000 F, à M. Drugeon, de celle de 1.557.945 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 10 juin 1948 au 5 janvier 1952, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de sa pension civile B 50268815 et le traitement d'agent comptable de l'office des biens et intérêts privés à Paris;

4° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Espieux (Jean-Marie), de celle de 549.780 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1949 au 9 septembre 1951, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 49003738 et de la majoration pour enfants y rattachée avec le traitement d'agent contractuel au service de la navigation aérienne, 155, rue de la Croix-Nivert, à Paris (15e);

5° Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Marescot du Tilleul (Georges), de la somme de 595.727 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er juillet 1946 au 4 novembre 1949 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49101867 avec le traitement de vérificateur de travaux au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

6° Sous réserve du versement d'une somme totale de 350.000 F, à M. Michelet (Henri), de celle de 707.553 F, qu'il a perçue en trop, pour la période du 16 février 1945 au 15 mai 1949, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages des pensions militaires de la guerre, d'ancienneté A 79352 et B 50163768 concédées successivement à son profit, et le traitement de délégué départemental des Hautes-Alpes du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

7° A M. Benjamin (Justin), du reliquat de la somme de 1.350.101 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1947 au 5 septembre 1951, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté A 66479 et le traitement de médecin à l'hôpital de Tchentou (Chine);

8° Sous réserve du versement d'une somme totale de 340.000 F, à M. Besson (Laurent), de celle de 581.162 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1950, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de sa pension civile B 50266549 avec le traitement d'agent contractuel à la direction générale des contributions directes;

9° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, il est fait remise gracieuse, en capital et intérêts, à M. Carron (Léon), de celle de 561.597 F qu'il a perçue en trop pour la période du 1er janvier 1948 au 5 avril 1951, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur les arrérages de ses pensions civile B 50350432 et militaire proportionnelle B 49017294.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 23 juillet 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre civil et exceptionnel.

Par décret du Président de la République en date du 23 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre civil et exceptionnel:

Au grade d'officier.

MM.

Christol (Frank), pasteur. Chevalier du 15 janvier 1917. Titres exceptionnels.

Péchoux (Laurent), gouverneur de la France d'outre-mer, Lomé (Togo). Chevalier du 11 août 1947. Ancienneté dans le grade, majoration pour services hors d'Europe comprise: 6 ans 1 mois 8 jours. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 19 juillet 1952 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 17 juillet 1952 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

M. Carpentier (Pierre-Henri), délégué départemental pour la reconstruction des Vosges. Chevalier du 28 février 1946. Titres exceptionnels.

Décret du 19 juillet 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1952, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 17 juillet 1952 portant que la nomination comprise au présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé au grade de chevalier de la Légion d'honneur:

M. Cracco (Gustave), entrepreneur de travaux publics; 26 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Homologation de coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 juillet 1952: page 7346, 1re colonne, ajouter à la 1re mention un 4e paragraphe ainsi conçu: « Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 9 avril 1949 restent inchangés. »

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 18 juillet 1952, MM. Foch (Jacques) et Arlet (Henri), chefs de service départemental des dommages de guerre temporaires, sont nommés à l'emploi de chefs de service départemental des dommages de guerre des corps de personnels administratifs titulaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1949.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la loi du 18 août 1948;

Vu la loi validée et modifiée du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie et notamment les articles 44 et 44 *bis*;

Vu l'arrêté du 27 août 1948 fixant les conditions de fonctionnement de la commission prévue à l'article 15 *bis* de l'ordonnance du 19 octobre 1945 précitée;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1948, complété par les arrêtés du 19 février 1949, du 30 juin 1951 et du 1er avril 1952 portant nomination des membres de ladite commission;

Vu l'arrêté du 31 août 1949 fixant la liste des médicaments spécialisés remboursables aux assurés sociaux, modifié par les arrêtés des 1er octobre 1949, 3 mars 1950, 6 mai 1950, 19 août 1950, 18 novembre 1950, 28 mars 1951, 10 juillet 1951, 28 décembre 1951 et 26 mars 1952.

Sur proposition de la commission susvisée,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux, prévue à l'article 15 *bis* de l'ordonnance du 19 octobre 1945 susvisée et fixée par les arrêtés des 31 août 1949, 1er octobre 1949, 3 mars 1950, 6 mai 1950, 19 août 1950, 18 novembre 1950, 28 mars 1951, 10 juillet 1951, 28 décembre 1951 et 26 mars 1952, est modifiée et complétée ainsi qu'il résulte du tableau ci-annexé.

Art. 2. — Le présent arrêté et le tableau annexé seront publiés au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 juillet 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du service central de la pharmacie,
VAILLE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GABET.

TABLEAU ANNEXE A L'ARRETE

I. — MODIFICATIONS

1° Modifications diverses (noms formes, dosages...).

Au lieu de:	Lire:
A	
Actizyme, ampoules buvables (10 ampoules de 5 cc).	Actizyme, ampoules buvables (10 ou 24 ampoules de 5 cc).
Anusol, suppositoires.	Anusol, suppositoires (12 ou 24).
Arthryl, dragées.	Arthryl vitaminé B1, PP et K, dragées.
B	
Baume de l'Indien révulsif, pommade.	Voir Capsidol, pommade.
Biocalcium arsénié, ampoules.	Biocalcium arsénié, ampoules inj. (10 ampoules de 2 cc, 6 ou 10 ampoules de 5 cc).
Biocholine Ercé, ampoules (50 ampoules seulement).	Biocholine Ercé, ampoules (25 ou 50 ampoules).
Bioplasmol, ampoules (5 cc: 12 ampoules; 10 cc: 6 ou 12 ampoules).	Bioplasmol, ampoules (2 cc: 10 ampoules; 5 cc: 12 ampoules; 10 cc: 6 ou 12 ampoules).
Bipénicilline Sarbach, flacon (400.000 U.) + ampoule solvant.	Bipénicilline Sarbach, flacon (400.000 U. ou 500.000 U. ou 800.000 U.) + ampoule solvant.
C	
Citrofluyl, granulé.	Citrofluyl, granulé (100 g ou 250 g).
Cortisone Roussel (acétate), suspension injectable.	Cortisone Roussel injectable, ampoules.
D	
Dermostrontial, ampoules.	Dermostrontial, ampoules de 5 cc (6 ou 12).
Dermostrontial vitaminé, ampoules.	Dermostrontial vitaminé B 2, ampoules de 10 cc (6 ou 12).
Dexoplasma, ampoules (12 et 25 ampoules).	Voir Hématon, ampoules.
Dynaphos, solution.	Voir Actiglutal, solution.
Dynaphos à l'acide glutamique, ampoules buvables.	Voir Actiglutal à l'acide glutamique, ampoules buvables.
E	
Extrait de foie Biogan, pâte ingérable, en tube.	Extrait de foie Biogan, pâte ingérable, en tube (50 g ou 100 g).
F	
Fluxine, comprimés.	Fluxine P, comprimés dragéifiés.
Fluxine, gouttes (24 cc ou 60 cc).	Fluxine P, gouttes (24 cc ou 60 cc).
Fluxine, suppositoires.	Fluxine P, suppositoires.
Formobenzyl, ampoules.	Formobenzyl, ampoules injectables (6 ampoules de 3 cc ou de 5 cc).
G	
Gadermyl, pommade.	Gadermyl, pommade (20 ou 100 g).
Glutamate de sodium Chabre, granulé.	Glutamate de sodium Chabre, granulé (60 g ou 400 g).
Grippalgine, cachets.	Voir Céquinyl, cachets.
H	
Hémofluxine, gouttes.	Voir Cyclo-3, gouttes.
I	
Isalmine, comprimés (20 ou 72).	Isalmine, comprimés (24 ou 72).
K	
Koddyl, sirop.	Voir Labio-Koddyl, sirop.
L	
Lactate de calcium Séclo, ampoules.	Lactate de calcium 5 p. 100 Séclo, ampoules de 5 ou 10 cc.
Lévulose Biosédra 60 p. 100, ampoules buvables de 10 cc (5 ou 20).	Lévulose Biosédra 60 p. 100, soluté buvable (flacon de 240 cc).
M	
Natrum-4, poudre (1 ou 3 paquets).	Natrum-4, poudre (20 paquets).
Néatol Sujal, cachets.	Néatol Sujal vitaminé B 1, cachets.
P	
Pâte Hygéma, pommade.	Voir Béatyol cream, pommade.
Pénisulfa éphédriné stovaïné, pour O. R. L., ampoules.	Pénisulfa éphédriné O. R. L. (10.000 U. O. ou 50.000 U. O.), solution + poudre.
Phéniodol Guerbet, comprimés.	Phéniodol Guerbet, comprimés (6 ou 12).
Pomolax, sirop.	Pomolax, sirop (75 cc ou 125 cc).
Pyrélaïne Collas, capsules gélatineuses.	Voir Sulfolin, capsules gélatineuses.
R	
Roquessine Tota, comprimés glutinisés.	Roquessine Tota au valérianate de quinine, comprimés glutinisés (20).
Roquessine Tota au valérianate de quinine, comprimés.	Roquessine Tota au valérianate de quinine, comprimés glutinisés (6).
Rucronyl, comprimés.	Rucronyl, comprimés dragéifiés (32 ou 100).

Au lieu de:	Lire:
S	
Sédoneurol caféiné, comprimés.	Sédoneurol caféiné, comprimés (40, 120, 240 ou 1.000).
Sédoneurol strychné, comprimés.	Sédoneurol strychné, comprimés 40, 120, 240 ou 1.000).
Sélosulfamide, poudre.	Voir Pulvo-gel à la sulfanilamide, poudre.
Septicémine, ampoules pour injections intramusculaires (8 de 4 cc, 4 ou 8 de 10 cc).	Septicémine, ampoules pour injections intramusculaires (8 de 4 cc, 4 ou 8 de 10 cc, 2 de 20 cc).
Septicémine, ampoules pour injections intraveineuses (8 de 4 cc, 4 ou 8 de 10 cc).	Septicémine, ampoules pour injections intraveineuses (8 de 4 cc, 4 ou 8 de 10 cc, 2 de 20 cc).
Septiderme, poudre.	Septiderme, poudre (12 g ou 25 g).
Sirop pectoral à l'eryngium Schmitt, sirop.	Sirop pectoral à l'eryngium L. P. E., sirop.
Spasmavérine, solution.	Spasmavérine, solution (boîte de 6 ampoules injectables).
T	
Tétranium, ampoules.	Tétranium, ampoules à 0,20 g ou 0,50 g.
Tifomycine, poudre à 5 p. 100 (5 g).	Tifomycine, poudre pour usage chirurgical, poudre à 5 p. 100 (5 g).
Tifomycine O. R. L., suspension.	Tifomycine O. R. L., gouttes nasales.
Tifomycine, poudre aromatisée à 16,275 p. 100 (16 g).	Tifomycine, poudre aromatisée (flacon de 20 g correspondant à 1,50 g de chloramphénicol).
Tifomycine injectable, suspension huileuse (3 ampoules de 4 cc).	Tifomycine injectable, suspension huileuse (6 ampoules de 2 cc).
X	
Xylo-mucine barytée, granulé.	Voir Mucellose barytée, granulé.
Xylo-mucine barytée, suspension.	Voir Mucellose barytée, suspension.
Xylo-mucine intestinale, granulé (100 g ou 300 g).	Voir Mucellose intestinale, granulé (100 g ou 300 g).
Z	
Zimbyl bismuth, ampoules.	Voir Carbiotic bismuth, ampoules injectables.
Zimbyl carbone, ampoules.	Voir Carbiotic carbone colloïdal, ampoules injectables.
Zimbyl cuivre, ampoules.	Voir Carbiotic cuivre, ampoules injectables.
Zimbyl or, ampoules.	Voir Carbiotic or, ampoules injectables
Zimbyl sélénium, ampoules.	Voir Carbiotic sélénium, ampoules injectables.

2° Suppressions.

NUMERO du dossier.	NOM DE LA SPÉCIALITÉ	FORME
10172	Agrippol	Cachets.
10037	Baume de l'Indien	Liniment.
11139	Baume de l'Indien	Révulsif liquide.
1235	Cigarettes de Louis Legras anti-asthmatiques	Cigarettes.
11510	Crevatix	Pommade.
275	Dexoplasma	Sirop.
6979	Diphédryl	Sirop.
10692	Extrait d'ail naturel Past	Capsules et dragées.
2822	Extrait de foie Derambure	Ampoules.
3623	Fructolaxines	Pastilles.
1184	Limitat	Cachets.
337	Pectoforme	Sirop.
9658	Pectoral Charpentier	Liquide.
1234	Poudre de Louis Legras	Poudre.
5635	Rosaphédrine	Gouttes.
108	Sève de Bon Secours	Pommade.
1931	Sirop thermogène du Docteur Noël	Sirop.

II. — ADDITIONS

NUMERO d'ordre.	NOM de la spécialité.	FORME	NUMERO DU VISA
	A		
12049	Acide glutamique sodium calcium Métayer.	Poudre (40 g ou 100 g).	18112 (b) 13576.
11853	Actiglutal, ex-Dynaphos.	Solution	8392 A prov.
11852	Actiglutal à l'acide glutamique, ex Dynaphos à l'acide glutamique.	Ampoules buvables	3170 (b) 13291.
3414	Adrénaline Invar.	Solution au millième (5 cc, 10 cc, 15 cc).	1080-2606.
11757	Algicones infantiles	Suppositoires	1841-13225.
11921	Allerga	Crème à 3 p. 100 en tube.	386-13388.
11920	Allerga	Sirop	386-13389.
11913 à 11957	Aminocaïne	Amp. divers dosages (0,50 à 5 p. 100) en boîtes de 6 ou 12 ou 25 (de 1, 2, 3, 5, 10 ou 20 cc).	1728-3467.
12097	Anaclasine théophyllinée.	Comprr. dragéifiés	351-13386.
12098	Anaclasine théophyllinée adultes.	Granulé	351-13384.
12099	Anaclasine théophyllinée.	Granulé	351-13385.
12073	Anhydroxyprogestérone - éthinylestradiol - méthyl - testostérone Rousel.	Glossettes	79-13570.
12160	Antigène méthylique de l'institut Pasteur.	Ampoules ou flacons.	Dr 51-21 2-28.
11987	Arhémapectine vitaminée C et K.	Ampoules	171-12595.
12015	Asthébiose	Ampoules de 10 cc (8 ou 18).	2569-9275.
	B		
12017	Banikol vitaminé B1	Comprimés	752-12973.
12008	Baryx colloïdal pour lavement.	Poudre	379-13481.
12007	Baryx colloïdal au tanin pour lavement.	Poudre	379-13431.
9672	Béatyol Cream, ex-Pâte Hygéma.	Pommade	6693 (b) 13351.
4834	Benzochloryl	Emulsion	304-8210.
11880 et 11881	Biocalcium non arsénié.	Amp. inject. de 2 cc (boîte de 10) ou de 5 cc (boîte de 6 ou 10) ou de 10 cc (boîte de 6).	961-4263.
12109	Bioster « Ipa » à l'acide ascorbique.	Ampoules	2799-13191.
11992	Bipénicilline Diamant 400.000 U.	Flacon + amp. solvant.	2570-13174.
12108	Bipénicilline Diamant 500.000 U.	Flacon + amp. solvant.	2570-13552.
11776	Bipénicilline Opolabo.	Suppositoires 600.000 U (boîte de 3).	500-13120.
12036	Bipénicilline Simon 400.000 U.	Flacon + amp. solvant.	2818-12921.
12037	Bipénicilline Simon 500.000 U.	Flacon + amp. solvant.	2818-12957.
11985	Bismulyptol au succinate de bismuth	Suppositoires rectales.	3014-13299.
	C		
10905	Cado-Thyol	Pommade	1092 D prov.
12013	Calcium Corbière vitaminé C injectable.	Ampoules	85-12375.
11899	Campho - spartéine émétinée.	Ampoules	122-12913.
11897	Camphryl éphédriné	Ampoules	128-12861.
11898	Camphryl éphédriné	Ampoules pour aérosols.	128-13059.

(Supplément. — Fin.)

NUMERO d'ordre.	NOM de la spécialité.	FORME	NUMERO DU VISA
11896	Camphryl éphédriné	Gouttes	128-12862.
12106	Caparlem	Suppositoires	1077-13076.
11959	Capsanol	Cachets	561-2011.
11110	Capsidol, ex-Baume de l'Indien, révulsif pommade.	Pommade	1604-12140.
1572	Carbiotic bismuth, ex-Zimbyl bismuth.	Ampoules injectab	1126 prov.
1571	Carbiotic carbone colloïdal, ex-Zimbyl-carbone.	Ampoules injectab.	752-8064.
1570	Carbiotic cuivre, ex-Zimbyl cuivre.	Ampoules injectab.	1127 E prov.
1573	Carbiotic or, ex-Zimbyl or.	Ampoules injectab.	1129 E prov.
1574	Carbiotic Sélénium, ex-Zimbyl sélénium.	Ampoules injectab.	1128 E prov.
11924	Cardiophylline au phénobarbital.	Suppositoires	66-13190.
1537	Céquinyl, ex-Grippalgine.	Cachets	117-5516.
11902	Cétocholine	Comprim. dragéifiés.	574-1571.
11886	Chloramine T Chibret.	Collyre à 1 p. 100..	457-11627.
12039	Chrysémine	Suppositoires	68-13533.
12000	Cidoxyure	Suppositoires	2117-11517.
11991	Citral-uréthane Gaessler.	Amp. injectables...	20535 (b) 12153.
11448	Collargophédrine-pénicilline.	Gouttes nasales....	2106-13348.
12058	Cortisone Chibret..	Collyre à 1 p. 100..	457-12635.
12057	Cortisone Chibret..	Pommade à 1 p. 100	457-12939
12078	Cortisone Roussel..	Comprimés à 5 mg.	79-13679
11968	Créo-suppo-camphre à la théophylline.	Suppositoires: Adultes Enfants Nourrissons	617-13107 617-13408 617-13409
11972	Crinestrine	Gouttes	2569-8765.
12053	Crinodyl	Ampoules	214-13446
11961	Crino-sérum à l'acide glutamique.	Sirop	1142-13396.
11819	Cyclo-3, ex-Hemofluxine.	Gouttes	1215 D prov.
	D		
11996	Défébryle quininé et vitaminé C.	Comprimés	263-2468.
3061	Dermabitut	Pommade	5841 B prov.
12022	Dihydrostreptomycine à la bipénicilline Diamant.	Poudre plus amp. solution.	2570-13450.
12021	Dihydrostreptomycine Diamant.	Solution injectable.	2570-13245.
7312	Diopectyl	Gouttes	1716-5541.
12065	Dio-Quint	Dragées	3411 (b) 13395
12064	Dio-Quint	Sirop	3411 (b) 10409
12091	Dissolvarol	Amp. injectables...	1208-13514
11934	Drainochol	Comprimés	58-13397.
11935	Drainochol choline.	Granulé	58-13398.
	E		
11447	Ephédrocure-pénicilline.	Gouttes nasales.....	2106-13347.
11873	Etaphylline eucalyptol procaïne.	Amp. pour aérosols.	1150-12633.
11917	Euchobyl	Compr. dragéifiés..	6218 prov.
12040	Eunéryl	Dragées	32-11640.
11867	Eupepsyl au phénobarbital.	Comprimés	6010 B prov.
	F		
11883	Flachépar buvable concentré.	Ampoules	135-9586.
10908	Fluosept	Liquide	452-7030.
12054	Fongéryl	Liquide	1762-13381.
12050	Fragonal	Suppositoires	763-12986.
11876	Frénasma-théophylline.	Suppositoires	419-10028.

NUMERO d'ordre.	NOM de la spécialité	FORME	NUMERO DU VISA
	G		
12028	Gardépanyl	Comp. dragéifiés....	4663 prov.
12029	Gastroquiès	Granulé	4665 B prov.
5628	Gelchol	Capsules	6670 A prov.
11966	Glutamag	Suppositoires	1226-13088.
11923	Glutamate de calcium Lefranc au phénobarbital.	Granulé	66-13177
11922	Glutamate de calcium Lefranc au sulfate d'amphétamine.	Granulé	66-13176.
12055	Gouttes Bordry	Gouttes	1115 D prov.
12026	Gouttes Jidé	Gouttes	1274 D prov.
9943	Gynamide	Comp. pour usage gynécologique.	1631-1957.
	H		
11313	Helmifuge Ziz ine huileux.	Liquide	435-3353.
275	Hematon, ex-Dexoplasme.	Ampoules	1033-6813.
11398	Hémotal Trivit B...	Granulé	14391 (b) 11440.
12019	Hépanova	Sirop	36-13139.
11916	Héparine Chibret...	Collyre à 1 p. 100..	457-13583.
11980	Hexanium Adrian..	Amp. inj. (bte de 5 ou 10 amp.).	1635-11361.
et 11981			
11868	Hormex	Gouttes	7278 A prov.
	I		
11887	Impantine injectable.	Ampoules	387-13008.
11977	Iodocardine	Gouttes	6142 (b) 13355
11970	Iodolactyl vitaminé B1.	Dragées	2569-13259.
12033	Iova au succinate de bismuth.	Suppositoires	2569-13427.
	K		
12003	Kérosal	Pommade	2117-10516.
11875	Khelline Berthier..	Amp. injectables..	447-12988.
11874	Khelline Berthier..	Comprimés	447-12981.
	L		
442	Labio-Koddyl, ex-Koddyl.	Sirop	247-12545.
13031	Lactocrésol	Suppositoires	2569-13426.
11891	Lumbrical	Suppositoires	2661-13242.
	M		
11905	Mercurophényl ou bleu de méthylène.	Solution	9154 (b) 11634.
11901	Mercurophényl iodé	Solution	9154 (b) 13427.
12082	Métandiol	Amp. injectable....	79-13382.
12081	Métandiol	Glossettes	79-13370.
11963	Méthiopar	Amp. injectables...	1066-13151.
9241	Mirel	Sirop	2147 B prov.
9507	Morulase	Sirop	131-8129.
11483	Mucellose barylée, ex-Xylo-mucine barylée.	Granulé	1864-12551.
11482	Mucellose barylée, ex-Xylo-mucine barylée.	Suspension	1864-12552.
11415 et 11484	Mucellose intestinale, ex-Xylomucine intestinale.	Granulé (100 g ou 300 g).	1864-8381.
12101	Murénal 9	Suppositoires	273-13165.
11888	Myrtalyl au succinate de bismuth.	Suppositoires (adultes et enfants).	372-13250.
	N		
12006	Néo-Codion	Suppositoires (adultes et enfants).	1135-13516.
11877	Néo-pansement Tulasne vitaminé C.	Poudre en sachets.	1063-13014
11903	Néosalicide externe.	Liquide	874-12942.
11962	Néostéron	Comprimés: à 10 mg. à 25 mg.	139-13167. 139-13168.

NUMÉRO d'ordre	NOM de la spécialité.	FORME	NUMÉRO DU VISA
4685	Neurogalène	Liquide	19469 (b) 2452.
11743	Norex	Cachets	6195 B prov.
11742	Norex pour inhalations.	Liquide	6194 B prov.
11995	Normacol à la dipropyline (citrate)	Granulé	311-11659.
	O		
11933	Okamine cystéinée.	Cachets	318-13266.
11979	Orthosiphène Cholérétique.	Compr. dragéif. ...	84-13172.
11137	Ostricalcium	Dragées	5311 A prov.
11136	Ostricalcium	Granulé	1189 (b) 10628.
	P		
11968	Pancréanne infantile.	Comprimés	2835-13267.
11993	Pénicilline Diamant voie buccale.	Comprimés à 100 000 U.	2570-13248.
	Pénicilline Lucien : voir Soluté de —		
12038	Pénicilline Simon..	Poudre (100.000 U, 200.000 U, 500.000 U).	2818-10641.
12018	Phénoxadrine	Compr'més	84-13280.
4696	Phlébocratyl	Liquide	19469 (b) 2231.
12056	Phoscolthyol	Cachets	1813 B prov.
11931	Phosma	Liquide	1368-1828.
11932	Phosma à l'acide glutamique.	Liquide	1368-13191.
5565 et 9729	Phosma vitaminé C	Liquide (250 cc ou 500 cc).	1368-8597.
7076	Pipérazine Sauba..	Granulé	377-2579.
11914	Placentafil	Poudre	178-12870.
11907	Pneumogéine	Amp. pour aérosols	752-12382.
12051	Pommade Lelong à la sulfapyridine et vitamine A.	Pommade	214-13117.
11261	Primiode	Comprimés	1067-7816.
12074	Progestérone oestradiol testostérone Roussel.	Amp. injectables..	79-13601.
12103	Progestérone vitaminé E à l'oestradiol Feuillet.	Amp. injectables..	619-13550.
10670	Prolobine	Dragées	9075 A prov.
12084 à 12086	Protéolysat de caséine à 3,3 p. 100 Girard-Mounier.	Solution injectable (100 cc, 500 cc, 1.000 cc).	1175-12236.
12087 à 12089	Protéolysat de caséine à 3,3 p. 100 Girard-Mounier.	Solution injectable glucosée (100 cc, 500 cc, 1.000 cc).	1175-12237.
11882	Protéolysat pommade Ronchèse simple.	Pommade	440-13193.
11925	Proligényl	Granulé	440-13196.
11926	Proligényl calcique vitaminé D 2.	Suppositoires	440-13195.
11927	Proligényl ingérable pour nourrissons.	Ampoules	440-13197.
11929	Proligényl fort.	Amp. injectables...	440-13101.
11928	Proligényl normal..	Amp. injectables...	440-7652.
11919	Pruritus Probios....	Liquide	5787 B prov.
12052	Pulvogel à la mercurescéine.	Poudre	1864-13411.
5073	Pulvogel à la sulfanilamide, ex-Sédosulfamide.	Poudre	1864-4121.
	Q		
11870	Quinine vitamine C Grand.	Suppositoires enfants.	11801 (b) 13254.
	R		
11879	Réthional à l'extrait de foie infantile.	Suppositoires	58-13306.
12005	Rhinusette	Pommade nasale..	1091 D prov.
12035	Rimifon Roche	Comprimés	363-13623.
12044 et 12045	Roquessine gelée...	Pommade (PM ou GM).	1564-13111.

NUMÉRO d'ordre.	NOM de la spécialité	FORME	NUMÉRO DU VISA
	S		
11973	Salgydal infantile.	Suppositoires	227-10017.
11958	Santhéose scillitique théophyllinée.	Cachets	528-12000.
12093	Sédolitane	Poudre	19123 (b) 11655.
11961	Silicate de bismuth à la pectine Blaise.	Paquets	1810-13160.
11983	Silisode à l'acide nicotinique	Granulé	290-13171.
12002	Sirop Famand enfants.	Sirop	302-13061.
3768	Sirop Tinardon.	Sirop	1960-12841.
11663	Sirop Tinardon vitaminé au calciférol.	Sirop	1960-13071.
748	Sirop Viphos	Sirop	37-1210.
12062	Socatine	Pommade	2569-9914.
11915	Soluphylline camphosulfonée.	Comprimés dragéifiés.	13984 (b) 13587.
12042	Soluté de pénicilline à la naphtazoline Lucien.	Collyre (40.000 U)...	1226-13164.
12043	Soluté de pénicilline à la succisulfone Lucien.	Collyre (40.000 U)...	1226-13156.
12041	Soluté de pénicilline à la succisulfone et à la naphtazoline Lucien.	Collyre (40.000 U)...	1226-13157.
12047	Soluté Yver	Liquide	1775-13112.
11871	Sopor	Comprimés	315-8176.
12016	Spécylon - cerveau - moelle.	Suppositoires	Arr. 22-1-52.
12083	Stérogyl dosage fort.	Gouttes (50 mg/10 cc).	79-13678.
11994	Streptomycine 0,05 Diamant voie intrarachidienne.	Flacons plus amp. solvant (bte de 5).	2570-13199.
11637	Sulestrex	Comprimés	11282 (b) 12002.
11989	Sulfamido - suppo - tétrasulfamide a la nicotinamide.	Suppositoires (adultes, enfants, nourrissons).	617-12631.
8715	Sulfolin, ex - Pyrélaine Collas.	Capsules	6091 B prov.
11971	Syncarbil	Granulé	1916-11541.
	T		
12048	Teint. d'eryngium planum composée L. P. E.	Liquide	19309 (b) 12993.
11982	Telaver	Pansement (bte de 10 écrans en tissu de verre de 7 × 7, 10 × 10 ou 20 × 20).	
12066	Tensocones	Supposit. à 0,10 g..	3411 (b) 12944.
12067	Tensocones	Supposit. à 0,20 g..	3411 (b) 13444.
12104	Testostérone vitamine E Feuillet.	Amp. injectables...	619-13551.
11866	Tétravit B Roussel fort	Comprimés	186-5293.
12076	Tifomycine O. R. L. éphédrinée.	Gouttes nasales	79-13677.
11634	Tifomycine suspension pour usage chirurgical.	Ampoules	79-12968.
11990	Tilleuline Guillon..	Liquide	2739 (b) 13229.
3731	Tolem Le Perdriel..	Emulsion	264-1125.
11895	Totalbé	Comprimés	454-4758.
12094	Tri-pénicilline streptomycine Roussel.	Poudre plus solvant.	79-13392.
	U		
11878	Ultracitryl à la nicotinamide.	Ampoules	84-11134.
11900	Uroiodine vitam. C.	Amp. injectables...	2282-13251.
11901	Uroiodine vitam. C.	Comprimés	2282-13252.
	V		
12072	Vasopressine Roussel.	Amp. injectables...	319-13333.
12010	Veinhémone	Suppositoires	52-13292.
11885	Vitabismuth	Poudre	465-2106.
12107	Vitamine A tyrothricine Meyer.	Onguent	2638-13522.
12041	Vitamine D2 Derambure.	Ampoules à 10 mg	2735-11177.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 7 juillet 1952 et arrêtés des 7 mars et 7 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite social.

Arrêté du 8 juillet 1952 portant attribution de la médaille d'honneur du travail.

Ces textes sont publiés au n° 12 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 18 juillet 1952 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République du 18 juillet 1952 pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu les lois des 23 juillet 1873, 28 janvier 1897, 26 juillet 1912, 13 juillet 1923, 20 février 1925, 5 juillet 1928, 31 décembre 1929, 3 juillet 1933, 17 juin 1938; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Docteur Delagrange (Bernard-Alexandre-Joseph), médecin oto-rhino-laryngologiste de sociétés de secours mutuels; 66 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux. Officier du 7 février 1938.

Deralte (Louis-Narcisse-Alphonse), président d'honneur de la fédération nationale des décorés de la médaille d'honneur du travail de France; 61 ans 6 mois de services militaires professionnels et sociaux. Officier du 27 septembre 1946.

Professeur Santenoise (Jules-Pierre-Daniel), directeur de l'école nationale de la santé publique; 39 ans 6 mois de services militaires professionnels et sociaux. Officier du 21 novembre 1946.

Décret du 18 juillet 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République du 18 juillet 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu les lois des 23 juillet 1873, 28 janvier 1897, 26 juillet 1912, 13 juillet 1923, 20 février 1925, 5 juillet 1928, 31 décembre 1929, 3 juillet 1933, 17 juin 1938; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Baldit (Auguste), directeur régional adjoint de la sécurité sociale de Montpellier; 44 ans 9 mois de services civils et militaires. Chevalier du 4 février 1921.

Bigonnez (Martial-Joseph), ancien directeur de la caisse primaire de sécurité sociale de Laon; 45 ans 3 mois de services civils et militaires. Chevalier du 25 décembre 1929.

Bruguière (Jules-Samuel), directeur général d'établissement commercial; 45 ans 8 mois de services militaires et professionnels. Chevalier du 24 mars 1923.

Caby (Louis), ingénieur en chef des entreprises industrielles et de travaux publics; 48 ans 6 mois de services militaires et professionnels. Chevalier du 4 avril 1936.

Carmichael (James), industriel; 43 ans de services professionnels et sociaux. Chevalier du 9 septembre 1923.

Catel (Alfred, dit Edouard), président du conseil d'administration de société coopérative; 43 ans de services professionnels et sociaux. Chevalier du 17 janvier 1938.

Charpin (Marius-Victor), agent d'assurances; 58 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 7 avril 1938.

Claeyssen (Maurice-Jules-Louis), directeur d'une maison de transit; 64 ans 6 mois de services militaires et professionnels. Chevalier du 5 novembre 1931 (à titre militaire).

Clément (Victor), avocat, ancien bâtonnier; 47 ans de services civils et sociaux. Chevalier du 13 février 1930.

Doat (Pierre-Camille-Henri-Marie), président de l'association interprofessionnelle des centres médico-sociaux; 36 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 27 décembre 1944.

Garcin (Edmond-Charles-François-Frédéric), administrateur de société d'alimentation; 65 ans de services militaires et professionnels. Chevalier du 30 juillet 1916 (à titre militaire).

Grison (Marcel-Gustave), directeur d'usine métallurgique; 45 ans 3 mois de services militaires et professionnels. Chevalier du 20 juillet 1932.

Horovitz (Loup dit Louis), directeur d'établissement commercial; 55 ans de services militaires et professionnels. Chevalier du 19 juillet 1926.

Lamare (Henri-Ferdinand-Léonor), président général de la société de secours mutuels Les Prévoyants de l'avenir; 52 ans 6 mois de services civils et mutualistes. Chevalier du 25 février 1927.

Laprée (Jean), vice-président de l'Union départementale des sociétés mutualistes de la Charente-Maritime; 55 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 30 novembre 1935.

Docteur Merveille (Lucien-Jean-Léon), médecin-conseil de la Mutualité du Nord; 51 ans 10 mois de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 1er août 1929.

Ordinaire (Jean-Eugène), ingénieur au comité national de prévention du bâtiment et des travaux publics; 43 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 30 décembre 1936.

Picard (André-Hilaire), directeur administratif de société industrielle; 45 ans 5 mois de services militaires professionnels et sociaux. Chevalier du 17 décembre 1933.

Roth (Victor-René), contrôleur social de la main-d'œuvre; 46 ans 8 mois de services civils, militaires et sociaux. Chevalier du 25 décembre 1925 (à titre militaire).

Severin (Gaston-Léon), vice-président de l'Union des artistes; 65 ans 6 mois de services militaires professionnels et mutualistes. Chevalier du 31 juillet 1931.

Soiesme (Paul-Louis-Victor), administrateur de la fédération départementale des sociétés et unions de sociétés de secours mutuels du Pas-de-Calais; 61 ans de services civils, militaires et mutualistes. Chevalier du 4 août 1936 (à titre militaire).

Au grade de chevalier.

MM.

Aragon-Brunet (Georges-Henri-Charles), sous-directeur au ministère du travail et de la sécurité sociale; 22 ans 3 mois de services civils et militaires.

Arnaud (Joseph-Delphin), industriel; 55 ans 4 mois de services militaires et professionnels.

Aubert (René-Théophile), président de la fédération mutualiste de Seine-et-Oise; 52 ans de services militaires et mutualistes.

Auge (Roland), artisan cordonnier; 31 ans de services professionnels et mutualistes.

Bacri (Gilbert), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre; 27 ans de services civils.

Bastit (Jacques), dit Germain, ancien tailleur; 60 ans 10 mois de services militaires et professionnels.

Bataille (Henri-Joseph), employé de commerce; 67 ans 11 mois de services militaires et professionnels.

Beaussac (Henri-Joseph-Gaspard), chef du service de la régie des recettes au ministère du travail; 31 ans 3 mois de services civils et militaires.

Bellon (Félix-Albert-Antoine), président de la caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône; 27 ans de services professionnels et sociaux.

Beringuier (Edouard-Achille), comptable commercial; 38 ans 10 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Blin (Maurice-Jean-Louis), chef du secrétariat général d'une société de construction; 34 ans de services militaires et professionnels.

Boisseau (Lucien), directeur technique d'établissement commercial; 49 ans de services militaires et professionnels.

Boisson (Philibert-Camille), adjoint administratif au ministère du travail et de la sécurité sociale; 30 ans de services civils et militaires.

Bonnetaud (Léon-Eugène-Alexandre), ancien principal clerc d'avoué; 62 ans 6 mois de services militaires et professionnels.

Bourgeois (Arthur-Alfred), chef monteur d'établissement de corroirie; 53 ans de services militaires et professionnels.

Bourgeois (Henri), horloger; 51 ans de services professionnels.

Bressa (Gaston-Eugène), secrétaire général de manufacture de papiers peints; 53 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Brignon (Simon), surveillant d'établissement de filatures et tissages; 61 ans 8 mois de services militaires et professionnels.

Buisson (Joseph), ancien directeur de société commerciale; 61 ans 4 mois de services militaires et professionnels.

Campagnac (Jacques-François), inspecteur principal de la sécurité sociale à Marseille; 29 ans 7 mois de services civils et militaires.

Cardon (Lucien-Eugène), gérant d'établissement commercial; 65 ans 3 mois de services militaires et professionnels.

Domine (Jean-Baptiste-Eugène dit Emile), comptable; 68 ans 2 mois de services militaires et professionnels.

Dufils (Jules dit Eugène), ancien ouvrier d'usine; 60 ans 4 mois de services militaires et professionnels.

Dumont (Eugène-Ernest-Georges), imprimeur éditeur; 50 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Euzen (René-Marie), administrateur de société coopérative; 31 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Faure (Henri-Marius), maître armurier mécanicien; 43 ans 10 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Favre-Bertin (Charles-Maurice), contrôleur adjoint du travail et de la main-d'œuvre; 35 ans 10 mois de services civils et militaires.

Fermier (Albert-Louis), entrepreneur de plâtrerie et maçonnerie; 55 ans de services militaires et professionnels.

Follet (Adolphe-Charles), contremaître d'établissement commercial; 65 ans de services militaires et professionnels.

Frei (Fernand), fondé de pouvoir de minoterie-distillerie; 62 ans de services militaires et professionnels.

Froustey (Pierre-Albert), chef des services comptables d'établissement commercial; 11 ans 6 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Geoffray (Louis-Marie), ancien directeur commercial; 56 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Grégoire (Aimé-Albert), directeur général d'un établissement de fonderie; 55 ans 6 mois de services militaires et professionnels.
Havard (Fernand), ouvrier d'établissement de fonderie; 58 ans de services militaires et professionnels.
Hazart (Louis-Auguste-Paul-Maurice), administrateur de l'union départementale des sociétés mutualistes de la Marne; 53 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.
Mme Herment, née Cavelier (Berthe), employée de filature, 55 ans de services professionnels.
Hugon (Jean), typographe; 64 ans 6 mois de services militaires et professionnels.
Humbert (Antoine), chef de fabrication d'établissement métallurgique; 60 ans de services militaires et professionnels.
Hutin (Marceau-Louis), industriel; 54 ans de services militaires et professionnels.
Laborie (Pierre-Jean-René-Camille), président de la société mutualiste de la presse parisienne et des industries annexes; 26 ans de services civils, militaires et mutualistes.
Mlle Lachmann (Renée-Alphonsine), secrétaire sténographe; 42 ans de services professionnels.
Lambert (Désiré), directeur d'usine; 67 ans de services professionnels.
Layre (Henri), administrateur de l'union départementale des sociétés de secours mutuels du Gard; 38 ans de services professionnels et mutualistes.
Leclercq (Achille-François-Joseph), directeur de coopérative; 53 ans 8 mois de services militaires, professionnels et sociaux.
Lepointe (Marie-Eugène-Jules), ancien employé de commerce; 67 ans de services militaires, professionnels et sociaux.
Liauzun (Victor-Georges-Emmanuel), comptable; 66 ans de services militaires et professionnels.
Martin (Jules-César-Frédéric-Georges), directeur d'usine; 63 ans 1 mois de services militaires, professionnels et sociaux.
Masrevery (Jean-Sylvain), directeur au Crédit lyonnais; 43 ans de services civils et militaires.
Milhau (Henri), ancien employé d'entreprise de travaux publics; 47 ans 2 mois de services militaires et professionnels.
Molle (Auguste-Joseph), ouvrier d'usine; 66 ans 6 mois de services militaires et professionnels.
M. le professeur Mosse (Robert), membre de la commission de conciliation des conflits du travail; 20 ans 11 mois de services civils et militaires.
Mouchnino (Nathan), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre du Rhône; 33 ans 8 mois de services civils et militaires.
Moura (Albert), employé de commerce; 63 ans de services professionnels.
Orsini (Philippe), directeur adjoint de la sécurité sociale à la Réunion; 12 ans 4 mois de services civils et militaires.
Pages (Auguste-Marius), employé de commerce; 65 ans 10 mois de services militaires professionnels et sociaux.
Pellegrin (Eugène), chef métreur en maçonnerie; 58 ans de services militaires et professionnels.
Perret (Michel-Marius), comptable commercial; 52 ans de services militaires et professionnels.
Petit (Joseph-Prosper), président délégué de la fédération patronale de la région de Bayonne et du pays basque; 54 ans de services professionnels et sociaux.
Pioger (Victor), ajusteur mécanicien; 62 ans de services militaires et professionnels.
Piolle (Jean-Marie-André), président du conseil d'administration de la caisse régionale vieillesse de sécurité sociale de Bordeaux et du Sud-Ouest; 26 ans de services civils et sociaux.
Planais (Horace-Roger), inspecteur régional de l'enseignement technique; 66 ans 4 mois de services civils et militaires.
Poiret (Charles-Pierre-Théophile), principal clerc de notaire; 54 ans 6 mois de services militaires professionnels et sociaux.
Mme Poirson, née Duplessis (Marie), ouvrière opticienne; 58 ans de services professionnels.
Pottier (Martial-Alexis), président de section de l'union nationale des combattants; 56 ans 8 mois de services militaires professionnels et sociaux.
Quenneville (Florent-Etienne), magasinier; 51 ans de services militaires et professionnels.
Renaudaud (François), gérant d'usine; 68 ans de services militaires et professionnels.
Riedinger (Jean-Joseph), ancien directeur de l'office supérieur des assurances sociales; 39 ans de services civils.
Roussel (Jules), directeur commercial; 57 ans 7 mois de services militaires professionnels et mutualistes.
Royal (Sever), ingénieur conseil d'établissement commercial; 58 ans de services professionnels.
Sorin (Jean-François), employé de commerce; 67 ans de services professionnels.
Stive (Maurice-Louis), industriel; 64 ans 6 mois de services militaires et professionnels.
Docteur Stulz (Edgar), chirurgien chef du centre de traumatologie de Strasbourg; 41 ans 7 mois de services civils et militaires.
Triaire (Charles), président du conseil d'administration de la caisse primaire de sécurité sociale du Gard; 49 ans 10 mois de services civils et militaires.
Vin (Eugène), ouvrier relieur; 65 ans de services militaires et professionnels.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Brésil.

Les importateurs sont informés de la reconduction, pour le troisième trimestre 1952, des dispositions de l'accord commercial franco-brésilien du 14 juillet 1951.

Les licences d'importation des produits repris aux titres I et II de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 11 août 1951, à l'avis du 31 août 1951 (café) et à l'avis du 29 février 1952 (bois de pin), seront délivrées selon les conditions et modalités fixées par ces avis.

Aux produits visés au titre II de l'avis aux importateurs du 11 août 1951 (produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation), sont ajoutés les postes suivants :

5. — Liste A2 : amidon ou fécule de manioc ;
9. — Liste A2 : farine de manioc.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation des produits visés au titre II de l'avis aux importateurs du 11 août 1951, modifié par l'alinéa ci-dessus du présent avis, peuvent être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*. Elles feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation.

Un avis publié au *Journal officiel* du 9 juillet 1952 a fait connaître aux importateurs les modalités d'importation des oranges brésiliennes (poste 10, liste A2).

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays.

Les exportateurs sont informés que, par dérogation aux dispositions de l'avis aux exportateurs inséré au *Journal officiel* du 31 octobre 1951, qui en contingentait l'exportation :

Les petits sciages de chêne, de frêne et de hêtre présentant au maximum les dimensions 10 × 10 × 180 cm ;
Les grumes d'essences feuillues mitraillées au moins à 50 p. 100 ;

Les traversines en chêne et hêtre injectées, d'une longueur inférieure à 1,80 m. ;
Les traverses en pin maritime injectées,
pourront donner lieu à délivrance de licences d'exportation, hors contingent, dans les conditions prévues par l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 4 avril 1952.

En plus des documents exigés par l'avis susvisé du 4 avril 1952, les exportateurs devront adresser à la direction générale des eaux et forêts (bureau 60), 1 *ter*, avenue de Lowendal, à Paris (7e).

En ce qui concerne les grumes mitraillées, un certificat de l'ingénieur des eaux et forêts local attestant que 50 p. 100 au moins des grumes composant le lot, sont mitraillées ;
En ce qui concerne les traversines injectées en chêne et en hêtre, une lettre de la Société nationale des chemins de fer français constatant que l'intéressé n'est pas en retard dans ses livraisons de traversines à la société nationale française, ou constatant qu'il n'a pas de marché de traversines en cours.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays.

Les exportateurs sont informés que, par dérogation aux dispositions de l'avis aux exportateurs inséré au *Journal officiel* du 31 octobre 1951, qui en contingentait l'exportation, les bois de feu d'essences feuillues exploités en montagne pourront donner lieu à délivrance de licences d'exportation, hors contingent, dans les conditions prévues par l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 4 avril 1952.

En plus des documents exigés par l'avis susvisé du 4 avril 1952, les exportateurs devront adresser à la direction générale des eaux et forêts (bureau 60), 1 *ter*, avenue de Lowendal, à Paris (7e), un certificat d'origine, délivré par le conservateur local des eaux et forêts, constatant que les bois à exporter sont originaires et en provenance d'exploitations situées à une altitude égale ou supérieure à 700 mètres.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1952 et le 31 mai 1952

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1952 les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	153.311
Pendant les cinq premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	8.729.593
Soit un total de	8.882.904
Les dépenses ont atteint	8.736.635
Par suite, au 31 mai 1952 les encaisses du Trésor s'élevaient à	146.269

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

CADRE II. — **Résumé général des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.		millions de francs.	
Budget 1951 période complémentaire	184.692	18.429	11.057	748
Budget 1952 période d'exécution	1.055.421	1.111.904	211.116	222.731
Investissements financiers (consolidations diverses)	581	»	234	»
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	250.352	260.438	75.438	65.933
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers	101.164	112.596	24.884	23.656
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	81.215	71.272	13.946	21.747
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	898.742	805.868	177.149	157.773
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics	2.092.954	2.107.832	397.062	407.805
Opérations des collectivités administratives	2.518.776	2.490.451	511.181	515.126
Opérations des autres correspondants	828.154	831.695	166.446	162.783
Emissions et remboursements d'emprunts	720.365	946.608	161.257	199.160
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.789	»	10.888	»
Total	8.736.635	8.729.593	1.793.658	1.775.462

CADRE III. — **Décomposition des encaisses.**

NUMÉRO d'ordre		AU 1er janvier 1952.	AU 30 mai 1952.	AU 30 avril 1952.
		millions de francs.	millions de francs.	millions de francs.
1	Numéraire conservé par les comptables	25.155	25.154	25.216
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	1.540	52	83
2 bis	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	55	1.297	341
2 ter	Fonds déposés à la caisse des dépôts et consignations et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	15.000	14.238	15.000
3	Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques d'outre-mer	21.492	29.317	33.828
3 bis	Compte courant du Trésor à l'Institut d'émission des Etats associés	»	1.043	2.820
4	Devises et francs à l'étranger	39.329	31.172	30.492
5	Traites et valeurs mobilisables	50.740	43.996	56.685
	Total	153.311	146.269	164.465

CADRE IV. — **Recettes et dépenses du budget général.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs		millions de francs	
	A. — BUDGET 1951. — PERIODE COMPLEMENTAIRE				
	Recettes du budget précédent.				
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	17.251	»	54
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(1)(—) 2.165	»	(1)(—) 68
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	(5)(—) 645	»	»
9	Ressources exceptionnelles	»	4.289	»	762
	Dépenses du budget précédent (1).				
11	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	101.927	»	»	»
12	Reconstruction et équipement	79.064	»	11.057	»
13	Réparations des dommages de guerre et investissements productifs	101	»	»	»
	Total A	181.092	18.329	11.057	718
	B. — BUDGET 1952. — PERIODE D'EXECUTION (2)				
	I. — RECETTES				
15	Contributions directes	»	283.017	»	52.625
16	Enregistrement	»	54.595	»	9.143
17	Impôt de solidarité nationale	»	482	»	93
18	Douanes	»	92.701	»	18.059
19	Contributions indirectes	»	23.115	»	4.156
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	359.377	»	76.673
21	Taxe sur les transactions	»	92.157	»	19.639
22	Taxes uniques	»	15.237	»	3.274
24	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	6.122	»	1.388
25	Produits divers	»	59.660	»	12.874
27	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	2.797	»	(1)(—) 186
28	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	62.971	»	9.613
	Premier total	»	1.052.755	»	237.631
	Contre-valeur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948) :				
30	Article 4, § 6, alinéa *a*	»	51.000	»	11.000
31	Diverses affectations	»	»	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	4.245	»	180
33	Prélèvement exceptionnel	»	449	»	46
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	2.290	»	378
35	Contre-valeur de l'aide militaire accordée à la France par les Etats-Unis d'Amérique	»	2.347	»	229
38	Recettes diverses	»	1.218	»	337
	Deuxième total	»	61.619	»	15.100
	II. — DÉPENSES (3)				
	a) *Services de l'Etat.*				
40	Service des emprunts	68.135	»	9.970	»
41	Service des pensions	160.082	»	29.532	»
42	Dépenses des ministères	(6) 588.966	»	147.874	»
43	Reconstruction et équipement	52.598	»	18.768	»
	Premier total	869.831	»	206.144	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*				
45	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	67.464	»	13.095	»
46	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	12.937	»	215	»
47	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	»	»	»	»
48	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	2.058	»	»	»
51	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	84.892	»	21.951	»
52	Autres opérations de prêts	18.239	»	3.711	»
	Deuxième total	185.590	»	37.972	»
	Total B	1.055.421	1.114.301	244.116	252.731
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	1.239.513	1.132.833	255.173	223.479
	Dont en devises et francs à l'étranger	11.671	620	4.797	197

(1) En vertu des dispositions de l'article 30 de la loi n° 52-410 du 14 avril 1952, les dépenses imputables sur les crédits supplémentaires ouverts après le 10 février 1952 au titre de l'exercice 1951 sont imputées à des chapitres spéciaux ouverts au budget de l'exercice 1952.
(2) Les recettes du budget de l'exercice 1952 comprennent la totalité des ressources prévues par la loi de finances n° 52-401 du 14 avril 1952.
(3) Y compris les dépenses figurant à des comptes d'attente.
(4) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(5) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente.
(6) Dont 10 millions d'avances consolidées (cf. cadre V ligne 58).

CADRE V. — **Investissements financiers. (Consolidations diverses.)**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
58	Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor	10	»	10	»
59	Subventions aux collectivités publiques et privées pour travaux d'équipement....	453	»	200	»
60	Remboursement des prélèvements exercés sur les avoirs des spoliés.....	118	»	24	»
	Total	581	»	234	»

CADRE VI. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	A. — COMPTES DE COMMERCE	millions de francs.			
61	Subsistances militaires.....	10.225	10.169	1.825	2.490
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat.....	»	6	»	»
68	Réception et vente de marchandises de l'aide américaine.....	80.867	66.971	30.787	15.796
69	Fonds de modernisation et d'équipement.....	98.303	84.892	21.298	20.951
72	Opérations diverses.....	1.250	2.249	284	885
	Total du paragraphe A.....	190.645	164.287	54.194	40.122
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE				
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant).....	15.979	17.229	3.851	3.592
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile.....	1.550	1.348	»	289
78	Fonds forestier national.....	642	1.720	182	416
79	Fonds de soutien aux hydrocarbures et assimilés d'origine nationale.....	2.103	3.316	663	684
80	Réception des équipements et matériels du plan d'assistance militaire.....	»	»	»	»
81	Financement de diverses dépenses d'intérêt militaire.....	10.563	13.187	3.059	3.760
82	Fonds de défense nationale.....	»	»	»	»
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	15.549	15.549	6.287	6.287
84	Allocations aux familles d'enfants recevant l'enseignement du premier degré....	3.626	9.199	1.335	1.953
85	Dépenses diverses en contre-partie de l'aide américaine.....	»	9.304	»	»
90	Opérations diverses	51	525	3	47
	Total du paragraphe B.....	50.063	71.407	15.380	16.948
	C. — COMPTES EN LIQUIDATION				
95	Service des importations et des exportations.....	150	1.097	52	110
96	Opérations du groupement d'achat des carburants combustibles lubrifiants et dérivés	»	3.589	»	»
97	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne.....	176	1.889	52	67
98	Liquidation des organismes professionnels.....	»	2.966	»	2.966
100	Opérations diverses	206	41	37	4
	Total du paragraphe C.....	541	9.582	141	3.147
	D. — APUREMENTS COMPTABLES (POUR ORDRE)				
101	Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948....	1.427	2.190	5	»
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire.....	212	712	27	»
103	Apurement d'opérations anciennes d'origines diverses.....	7.464	12.260	5.696	5.696
	Total du paragraphe D.....	9.103	15.162	5.723	5.696
	Total général.....	250.352	260.438	75.438	65.933
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	7.132	18.945	6.083	12.339

CADRE VII. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers et d'opérations effectuées dans les pays étrangers.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1962.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1962.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS OU EFFECTUÉES DANS DES PAYS ÉTRANGERS				
111	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 63.888	(2) 64.368	15.093	15.287
112	Emploi des fonds de l'aide américaine par le gouvernement des Etats-Unis	2.844	2.822	335	331
113	Contribution des nations signataires du pacte Atlantique au financement de diverses dépenses d'intérêt militaire	11.489	6.816	3.700	2.836
114	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France pour le compte de gouvernements étrangers	9.926	11.282	2.562	2.908
115	Comptes d'opérations effectuées dans des pays étrangers	9.626	8.513	1.825	1.397
118	Compte d'exécution de divers accords financiers avec des gouvernements étrangers	594	399	37	»
124	Opérations diverses	115	»	128	»
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
125	Pertes et bénéfices de change	3.130	12.092	779	»
129	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	1.706	1.805	270	157
130	Provision versée à la caisse autonome d'amortissement pour le remboursement progressif d'avoirs placés au Trésor par les banques centrales des pays membres de l'Union européenne de payements	»	2.740	»	548
134	Opérations diverses	786	1.729	155	192
	Total	104.164	112.566	24.884	23.656
	Dont en devises et francs à l'étranger	12.641	11.829	2.129	1.580

(1) Plan Marshall: 63.854. Colis dons: 34.
(2) Plan Marshall: 64.368.

CADRE VIII. — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1962.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1962.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
136	Aux budgets annexes	3.991	»	»	»
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	357	12.174	»	158
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	19	29	»	»
139	A la Société nationale des chemins de fer français	1	»	»	»
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	60.562	55.781	11.434	20.917
141	Aux collectivités métropolitaines	2.526	451	450	300
142	Aux territoires et services d'outre-mer	2.200	262	»	»
143	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	1	»	»
144	A divers organismes, services privés ou particuliers	10.634	661	2.061	97
145	A des gouvernements ou services étrangers	»	»	»	»
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger	955	913	1	275
	Total	81.245	71.272	13.946	21.747
	Dont en devises et francs à l'étranger	505	788	1	474

CADRE IX. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (1).**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs			
151	Postes, télégraphes et téléphones (1) (cf. pp. 7557 et 7558).....	691.435	693.121	136.366	132.175
152	Caisse nationale d'épargne (1).....	8.827	9.007	3.565	3.956
153	Service des poudres et des essences (1).....	18.919	16.225	3.255	1.766
154	Services industriels de l'armement (1).....	130.567	47.875	27.009	12.812
155	Radiodiffusion nationale (1).....	3.218	1.351	684	21
156	Prestations familiales agricoles (1).....	34.360	29.120	5.740	6.641
158	Monnaies et médailles (2).....	8.809	6.111	389	888
159	Imprimerie nationale (2).....	2.237	2.051	37	143
162	Légion d'honneur (1).....	374	999	42	7
163	Ordre de la Libération (1).....	5	5	2	4
	Total	898.742	805.868	177.119	157.773
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	4.478	295	935	»

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, des services de l'armement, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III), les recettes et les dépenses du cadre IX décrivent les opérations des budgets annexes (période complémentaire 1951 et période d'exécution 1952).

CADRE X. — **Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (1).**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
171	Caisse des dépôts et consignations.....	1.228.955	1.214.778	246.371	249.255
172	Caisse autonome d'amortissement.....	108.106	134.872	19.448	28.655
173	Crédit national.....	218.822	215.371	36.880	33.689
173 bis	Crédit national (Caisse autonome de la reconstruction).....	111.416	67.464	19.971	12.055
174	Office des changes	1.098	542	473	10
175	Société nationale des chemins de fer français.....	146.947	145.436	24.336	25.618
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer.....	67.562	76.191	15.650	14.971
177	Service des alcools.....	21.038	14.620	902	2.009
178	Caisse nationale de crédit agricole.....	53.069	54.046	7.834	9.415
179	Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones.....	2.709	3.057	418	1.099
180	Office des biens et intérêts privés.....	64	107	13	23
181	Caisse des invalides de la marine.....	6.233	5.332	2.690	2.853
182	Office national interprofessionnel des céréales.....	11.273	10.362	4.959	3.596
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	809	1.913	255	401
189	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial..	70.291	92.563	9.416	13.764
190	Divers établissements nationaux à caractère administratif.....	44.562	41.178	7.443	9.030
	Total	2.092.954	2.107.832	397.062	407.895
	Dont en devises et francs à l'étranger.....	14.617	54	3.213	»

(1) Les comptables des établissements publics et des établissements semi-publics ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux mêmes.

CADRE XI. — **Opérations des collectivités administratives (1).**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
191	Départements	124.037	123.605	28.483	29.547
192	Communes et établissements locaux	375.149	379.123	69.173	73.508
193	Etablissements régionaux	50.306	52.166	12.058	12.074
194	Territoires d'Afrique du Nord	1.535.684	1.515.336	312.289	311.243
195	Territoires d'outre-mer	326.648	308.537	70.968	65.113
196	Etats associés	75.486	79.204	13.214	15.601
197	Gouvernement de la Sarre	31.166	32.180	4.896	6.040
	Total	2.518.776	2.490.151	511.181	513.126
	Dont en devises et francs à l'étranger	4.288	6	3.467	»

(1) Les territoires d'Afrique du Nord (à l'exception de l'Algérie) et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et d'outre-mer utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1951, période d'exécution du budget 1952, comptes hors budget).

CADRE XII. — **Opérations des autres correspondants.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
201	Dépôts au Trésor : fonds particuliers des comptables	157.200	162.159	35.918	34.382
202	Autres dépôts au Trésor	352.780	357.731	64.491	68.941
203	Fonds consignés au Trésor par divers	94.315	95.806	15.231	16.069
204	Opérations diverses pour compte de particuliers	28.456	30.591	4.916	4.853
207	Reliquats appartenant à des particuliers	146.007	135.036	32.577	29.135
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	14.163	7.359	2.347	1.933
219	Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer	22.307	40.209	10.559	6.853
225	Opérations diverses	2.996	2.798	401	624
	Total	828.154	831.695	166.446	162.783
	Dont en devises et francs à l'étranger	32.166	35.211	4.803	5.657

CADRE XIII. — **Emissions et remboursements d'emprunts.**

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
	I. — DETTE INTERIEURE				
	A. — EMPRUNTS PERPÉTUELS				
230	Rentes perpétuelles 3 0/0	(2) 312	»	312	»
231	Rentes perpétuelles 5 0/0 1949	(2) 2.191	»	2.191	»
	B. — EMPRUNTS AMORTISSABLES				
236	Emprunt libératoire du prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation	18	324	12	17
237	Rentes 3 1/2 0/0 1952	»	5.870	»	5.870
	C. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
246	Emprunts divers auprès de la Caisse des dépôts	»	7.179	»	7.179
247	Emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés	»	2.250	»	288
248	Titres d'annuités émis pour le règlement des indemnités d'éviction	»	38	»	»
249	Titres d'annuités émis en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	»	453	»	240
	D. — EMPRUNTS A MOYEN TERME ET A COURT TERME				
258	Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction	»	11.832	»	2.347
263	Bons de la libération	2.537	»	349	»
264	Bons de la reconstruction	1.905	1.339	402	194
265	Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours (1)		3.014		385
266	Bons du Trésor à 1 an ou 2 ans d'échéance (1)	247.510	50.099	54.606	8.450
269	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie A		10.520		3.518
270	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie B	»	13.322	»	3.891
271	Bons du Trésor en comptes courants — Catégorie C	»	205.712	»	49.262
274	Bons de la défense nationale à intérêt progressif	10.628	»	1.081	»
276	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	22.278	»	3.603	»
277	Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	26.500	113.125	5.921	14.961
285	Traites émises en règlement de dépenses publiques	70.402	144.056	14.630	26.359
	E. — EMPRUNTS AUPRÈS DES BANQUES D'ÉMISSION				
291	Avances consenties au Trésor par la Banque de France (conventions des 29 septembre 1938, 29 février, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947)	252.200	276.000	51.900	55.800
293	Bons du Trésor achetés par la Banque de France (convention du 13 mars 1952)	46.000	46.000	21.000	»
298	Avances consenties au Trésor par la Banque d'Algérie et de la Tunisie (conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940)	1.650	600	»	»
303	Avances consenties au Trésor par la caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 29 juillet 1943)	1.132	»	»	»
304	Avances consenties au Trésor par la caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 1er juillet 1944)	29.152	5.229	»	»
	II. — DETTE EXTERIEURE				
	A. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
311	Crédits consentis par l'Export-Import Bank (contrat du 16 avril 1952)	»	15.119	»	15.119
317	Crédits consentis par le gouvernement des Etats-Unis pour l'achat de biens, meubles et surplus (accord du 11 mars 1948)	»	27	»	»
	B. — EMPRUNTS A MOYEN TERME, A COURT TERME ET A VUE				
333	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	5.250	10.500	5.250	5.250
334	Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	700	»	»	»
	Total	720.365	916.608	161.257	199.160
	Dont en devises et francs à l'étranger	»	»	»	»

(1) Depuis le 9 novembre 1951, ces bons ne sont plus émis en comptes courants.
(2) Rentes admises en libération des souscriptions en rentes 3 1/2 0/0 1952 amortissables.

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1952, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	39.329
Pendant les cinq premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	67.755
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France, la somme de	18.819
Soit un total de	125.903
Les dépenses ont atteint	94.731
Par suite, au 31 mai 1952, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	31.172

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.			
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	11.671	630	1.737	197
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre VI)	7.132	18.945	6.083	12.339
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VII)	12.641	11.829	2.429	1.580
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VIII)	505	788	1	174
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre IX)	4.478	295	905	»
Opérations des établissements publics et des établissements semi-publics (cadre X)	14.617	51	3.213	»
Opérations des collectivités administratives (cadre XI)	4.288	6	3.167	»
Opérations des autres correspondants (cadre XII)	32.166	35.211	4.803	5.657
Emissions et remboursements d'emprunts (cadre XIII)	»	»	»	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.233	»	1.056	»
Total	94.731	67.755	25.784	19.947

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 31 MAI 1952

CADRE A. — **Situation d'ensemble.**

		Millions de francs.
Pendant les cinq premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint		7.552.540
Leurs dépenses ont atteint		7.555.853
Soit un excédent de dépenses de		3.313
représenté: à concurrence de	(—) 4.999 millions. par une diminution des encaisses des comptables des postes.	
à concurrence de	(+) 1.686 millions. par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.	

CADRE B. — **Résumé des recettes et des dépenses (1).**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.			
Opérations concernant le budget général:				
Exercice 1951. — Période complémentaire	»	»	»	»
Exercice 1952. — Période d'exécution	33 035	11.948	»	»
Règlements avec le Trésor	12.086	31.197	»	»
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et remboursements	28.057	45.393	»	»
Règlements avec le Trésor	43.988	26.909	»	»
Avances au Trésor \ Remboursements en instance	»	3.824	»	»
Avances au Trésor / Remboursements au Trésor	1.050	1.050	»	»
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):				
Exercice 1951. — Période complémentaire	12.671	9.032	»	»
Exercice 1952. — Période d'exécution	52.384	55.313	»	»
Opérations concernant la caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives 1)	43.629	46.817	»	»
Règlements avec la caisse nationale d'épargne	49.515	41.743	»	»
Opérations concernant la Caisse des dépôts et consignations	3.900	6.394	»	»
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	919	918	»	»
Opérations concernant les collectivités administratives	1.833	1.930	»	»
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	2.023.642	2.006.313	»	»
Mandats internationaux	1.382	16.780	»	»
Autres opérations p/c de particuliers	26.860	33.804	»	»
Opérations concernant les offices étrangers	108.070	69.040	»	»
Comptes courants postaux 2)	5.109.945	5.141.105	»	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	2.787	»	»	(2) 4.191
Totaux généraux	7.555.853	7.552.540	»	4.191

(1) Développement effectué d'après les derniers renseignements parvenus.
(2) La somme de 4.191 millions représente l'excédent des recettes sur les dépenses réalisées depuis le 30 avril 1952, dont le détail ne peut être indiqué au présent résumé, la centralisation n'étant pas terminée lors de la publication de la situation des opérations du Trésor.
(3) Dont 12.323 millions de « retraits » et 46.021 millions de « dépôts ».
(4) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.

CADRE C. — **Mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1952.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1952	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.			
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	22.958	»	11.375	»
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	6.019	18.116	»
Autres comptes de règlements	»	15.253	»	33.682
Totaux	22.958	21.272	29.491	33.682
Soit un excédent... de dépenses de	1.686	»	»	»
Soit un excédent... de recettes de	»	»	»	4.191

Correspondant à l'excédent de recettes des opérations mentionnées page 7551, au cadre IX: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

DETTE PUBLIQUE DE L'ETAT ET DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

A. — SITUATION AU 31 MAI 1952

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.** (En millions de francs.)

CATEGORIES DE DETTE	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie (1).		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
I. — *Dette intérieure.*						
Dette perpétuelle (cadre II)	319.012	2.503	»	5.611	»	310.898
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	303.769	18	6.194	3.823	»	306.123
Dette remboursable par annuités (cadre IV)	390.687	»	9.929	2.987	16	397.836
Dette à moyen terme et à court terme (cadre V)	79.986	»	11.832	2.993	»	88.825
Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières (cadre VI)	1.239.147	381.760	511.187	10.614	16.513	1.404.473
Dette envers les banques d'émission (cadre VII)	669.427	330.134	321.829	1.057	»	660.065
Total de la dette intérieure	3.032.228	714.415	890.962	27.085	16.529	3.138.219
II. — *Dette extérieure.*						
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	13.466	»	»	974	»	12.492
Dette remboursable par annuités (cadre IX)	1.019.052	»	15.146	7.796	3.303	1.029.705
Dette à moyen terme, à court terme et à vue (cadre X)	221.922	5.950	10.500	439	1.079	227.112
Total de la dette extérieure	1.254.440	5.950	25.646	9.209	4.382	1.269.309
Total général de la dette publique	4.286.668	720.365	916.608	36.294	20.911	4.407.528

(1) DÉVELOPPEMENT DES MOUVEMENTS N'AYANT PAS AFFECTÉ LA TRÉSORERIE	DIMINUTION	AUGMENTATION
I		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	12.474	»
Titres échangés contre des titres de rente viagère	23	»
Titres repris en payement de droits de mutation et en libération de souscriptions à des emprunts	1.648	»
Restitution à la Banque de France d'une partie de l'or belge déposé en France et enlevé par les Allemands	1.057	»
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues à rembourser au 31 décembre 1951	»	15.553
Valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1952	10.614	»
Variation du montant des émissions dont le montant est versé tardivement au Trésor:		
Emissions de mai 1952 dont le produit a été versé au Trésor en juin 1952	»	960
Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français	447	16
Premier total	26.263	16.529
Variation de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement (amortissement contractuel des obligations et titres échangés contre des titres de rente viagère)	553	»
Variation de la dette propre du budget des postes, télégraphes et téléphones	269	»
Deuxième total	822	»
Total des mouvements de la dette intérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	27.085	16.529
II		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	9.147	»
Prise en charge d'une nouvelle dette	»	1.012
Perte et bénéfice de change	»	3.303
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951	»	67
Valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1952	62	»
Total des mouvements de la dette extérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	9.209	4.382
Total général des mouvements n'ayant pas affecté la trésorerie	36.294	20.911

I. — DETTE INTERIEURE

CADRE II. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Rentes 3 p. 100	44.903	(3) 312	»	(1-2) 5.610	»	38.981
Rentes 5 p. 100 1919	304.109	(3) 2.191	»	(1) 1	»	301.917
Totaux	349.012	2.503	»	5.611	»	340.898

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre titres de rente viagère: 9.
(3) Rentes admises en libération des souscriptions en rentes 3 1/2 0/0 1952 amortissables.

CADRE III — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
1° Rentes et obligations amortissables:						
Rentes 3 p. 100 1878, 75 ans	299	»	»	(1) 150	»	149
Rentes 5 p. 100 1920-1950, 60 ans, remboursables à 150 F	12.131	»	»	(1-2) 185	»	11.946
Obligations 4 1/2 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.613	»	»	(2) 1	»	6.612
Obligations 4 p. 100 1934-1954, 50 ans, remboursables à 150 F	5.678	»	»	»	»	5.678
Obligations 4 1/2 p. 100 1935, 30 ans	645	»	»	(1) 18	»	627
Rentes 3 p. 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.379	»	»	(1-2) 32	»	3.347
Rentes 3 1/2 p. 100 1942-1952, 60 ans	7.262	»	»	(1-2) 33	»	7.229
Obligations 3 1/2 p. 100 mai, juillet et octobre 1943, 30 ans	4.945	»	»	(1-2) 106	»	4.839
Obligations 3 1/2 p. 100 février 1944, 30 ans	2.535	»	»	(1) 26	»	2.509
Rentes 3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	22.904	»	»	(1-2) 144	»	22.760
Emprunt libératoire 1948, 10 ans	82.165	48	324	(3) 1.648	»	80.823
Rentes 3 1/2 0/0 1952, 60 ans	»	»	5.870	»	»	5.870
2° Obligations émises par le Crédit national pour le compte de l'Etat:						
4 p. 100 1941, 50 ans	11.220	»	»	(1) 70	»	11.150
3 1/2 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.082	»	»	(1) 32	»	5.050
3 1/2 p. 100, octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.143	»	»	(1) 5	»	6.138
3 1/2 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.260	»	»	(1) 36	»	6.224
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	20.616	»	»	»	»	20.616
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	31.871	»	»	»	»	31.871
6 p. 100 1950, 30 ans	26.790	»	»	(1) 402	»	26.388
3° Bons amortissables émis par la caisse nationale de crédit agricole:						
4 1/2 p. 100 1935, 25 ans	859	»	»	(1) 113	»	746
4° Obligations de la caisse autonome d'amortissement:						
4 1/2 p. 100 1920-1940, 40 ans	4.685	»	»	(1) 3	»	4.682
4 p. 100 1941-1952, 50 ans et 3 mois	25.668	»	»	(1-2) 199	»	25.469
3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	6.589	»	»	(1-2) 351	»	6.238
5° Obligations des postes, télégraphes et téléphones, amortissables en 30 ans:						
4 1/2 p. 100 1920-1948	2.065	»	»	(1-2) 64	»	2.001
4 p. 100 1941-1951	4.757	»	»	(1-2) 165	»	4.592
3 1/2 p. 100 1943	2.608	»	»	(1-2) 40	»	2.568
Totaux	303.709	48	6.194	3.823	»	306.122

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre des titres de rente viagère: 5 0/0 1920-50: 1; 4 1/2 0/0 1933-48: 1; 3 0/0 1942: 1; 3 1/2 0/0 1942: 8; 3 1/2 0/0 1943: 1; 3 0/0 1945: 7; 4 0/0 1941 C. A.: 2; 3 1/2 0/0 1943 C. A.: 1; P. T. T. 4 1/2 0/0 1920-48: 1; 4 0/0 1941-51: 1; 3 1/2 0/0 1943: 1.
(3) Titres repris en payement des droits de mutation: 629; titre admis en libération des souscriptions aux emprunts de financement d'équipement rural: 1019.

CADRE IV. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
1° Capital restant dû sur les annuités remises à la caisse des dépôts et consignations en contre-partie des prêts consentis par elle pour l'application des diverses lois relatives aux institutions de crédit social :						
Loi du 17 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 (plan Marquet)	2.185	»	»	(1) 37	»	2.148
Habitations à bon marché	49.073	»	4.371	(1) 264	»	53.180
Crédit immobilier	15.216	»	2.808	(1) 139	»	17.885
Fonds commun du travail (H. B. M. et C. I.)	174	»	»	(1) 2	»	172
Habitations à bon marché améliorées	289	»	»	(1) 8	»	281
Loyers moyens	207	»	»	(1) 9	»	198
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	235	»	»	(1) 7	»	228
Electrification des campagnes	717	»	»	(1) 6	»	711
Sinistrés du Sud-Ouest	292	»	»	(1) 19	»	273
Crédit agricole :						
Moyen terme	76	»	»	»	»	76
Long terme	205	»	»	(1) 3	»	202
Equipement rural à long terme	920	»	»	»	»	920
Organisation et assainissement du marché de la viande	5	»	»	»	»	5
Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.567	»	»	(1) 10	»	1.557
Amélioration du logement rural	216	»	»	»	»	216
Travaux de circonstance	306	»	»	(1) 3	»	303
2° Capital restant dû à la caisse des dépôts et consignations au titre de l'amortissement d'une somme équivalente à celle :						
a) Des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1942 rachetés en Bourse par cet établissement	47	»	»	(1) 23	»	24
b) Des obligations 7 1/2 p. 100 1921 émises aux Etats-Unis et cédées au Trésor par cet établissement	234	»	»	»	»	234
c) Des obligations des emprunts extérieurs 4 p. 100 et 3 3/4 p. 100 1939 et des titres de rentes 3 1/2 p. 100 1942 cédés au Trésor par cet établissement	955	»	»	(1) 15	»	940
d) D'un prêt de 4 milliards consenti à l'Etat (décret du 4 mai 1943)	4.990	»	»	(1) 137	»	1.853
e) D'un prêt de 10 milliards consenti à l'Etat (décret du 20 mars 1945)	8.520	»	»	(1) 126	»	8.394
f) D'un prêt de 12 milliards consenti à l'Etat (décret du 7 septembre 1945)	10.373	»	»	(1) 149	»	10.224
g) Des obligations du Trésor 4,30 p. 100 amortissables en soixante ans (décision du 23 mai 1949)	121.326	»	»	»	»	121.326
h) Des titres amortissables en 5 ans remis en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation	15.655	»	»	»	»	15.655
i) Des obligations du Trésor 5,30 p. 100 amortissables en 20 ans	3.759	»	»	»	»	3.759
j) Des obligations du Trésor 5,90 p. 100 amortissables en 15 ans	500	»	»	»	»	500
3° Capital restant dû au Crédit foncier pour les prêts consentis par cet établissement aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. (Loi du 25 juillet 1909)	4	»	»	»	»	4
4° Capital restant dû au Crédit foncier pour les subventions aux communes directement atteintes par des événements de guerre. (Loi du 4 octobre 1919)	70	»	»	»	»	70
5° Capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sociétés ayant consenti des prêts aux organismes d'habitations à bon marché (Loi du 27 juillet 1934.)	401	»	»	(1) 1	»	400
6° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'outillage national. (Loi du 11 juillet 1933.)	402	»	»	(1) 3	»	99
7° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	653	»	453	(1) 16	»	1.090
8° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès du Fonds commun du travail par l'office national des combustibles liquides	18	»	»	(1) 4	»	14
A reporter	236.107	»	7.632	981	»	242.758

(1) Amortissements.

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Reports	236.107	»	7.633	981	»	242.758
9° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités 3,25 p. 100 1944, amortissables en 10 ans, émis en application de la loi du 27 mars 1941	1.045	»	»	»	»	1.045
10° Capital restant dû sur les obligations ou parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires:						
a) De la Banque de France	4.029	»	»	(1) 269	»	3.760
b) De la Banque de l'Algérie	750	»	»	»	»	750
c) Des autres banques nationalisées	10.787	»	»	(1) 240		10.547
11° Capital restant dû sur les parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées	5.854	»	»	»	»	5.854
12° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités trentenaires délivrés en payement d'indemnités pour dommages de guerre. (Loi du 31 juillet 1920.)	1.549	»	»	(1) 70	»	1.479
13° Capital restant dû sur les emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés. (Loi du 30 mars 1947.)	88.323	»	1.746	(1) 875	»	89.194
14° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques par les groupements de sinistrés	6.115	»	»	»	»	6.115
15° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations par les groupements de sinistrés et associations syndicales de reconstruction	515	»	504	»	»	1.019
16° Capital restant dû à divers attributaires d'indemnités de dommages de guerre pour indemnités d'éviction. (Loi du 26 août 1948.)	437	»	38	»	»	475
17° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées (loi du 28 février 1948)	1.942	»	»	(1) 75	»	1.867
18° Capital restant dû au titre de l'annuité servie à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez. (Loi du 11 août 1914.)	924	»	»	(1) 13	»	911
19° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français ou à des compagnies d'intérêt secondaire sur diverses annuités remises aux compagnies de chemins de fer:						
Annuités aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871 1872	5	»	»	(1) 1	»	4
Annuités à la compagnie des chemins de fer P.-L.-M. (Loi du 18 février 1898.)	43	»	»	»	»	43
Annuités à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	»	»	15
Annuités aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	192	»	»	(1) 16	»	176
20° Capital restant dû au titre de la part d'amortissement incluse dans les annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général	313	»	»	»	»	313
21° Capital restant dû à la Société nationale des chemins de fer français sur les conventions de 1883 et postérieures:						
Avances en argent et en travaux	4.479	»	»	(2) 15	(2) 5	4.469
Insuffisances d'exploitation des exercices 1911 à 1937	24.493	»	»	(2) 422	(2) 44	24.072
Totaux	390.887	»	9.920	2.981	46	397.836

(1) Amortissements.
(2) Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français.

CADRE V. — **Dette à moyen terme et à court terme** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons à 20 ans de la Caisse nationale de crédit agricole (a)	103	»	»	»	»	103
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948 remboursables au pair le 15 mai 1953	3.920	»	»	(1) 150	»	3.770
Bons des postes, télégraphes et téléphones 3 1/2 p. 100 1950, 10 ans	5.422	»	»	»	»	5.422
Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction pour le règlement de certaines indemnités de dommages de guerre	70.541	»	11.832	(2) 2.813	»	79.560
Totaux	79.986	»	11.832	2.993	»	88.825

(a) Bons ne portant pas intérêt, mais remboursables à leur échéance au double du prix d'émission fixé au pair; à partir de la sixième année, ils peuvent être remboursés sous certaines conditions, suivant un barème établi à cet effet.

(1) Amortissements.

(2) Titres mobilisés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1948.

CADRE VI. — **Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons de la Libération	3.019	2.537	»	(2) 1.261	(1) 1.682	903
Bons de la reconstruction	15.610	1.905	1.339	(2) 287	(3) 353	15.110
Bons de la défense nationale à intérêt progressif	51.677	10.628	»	»	»	41.049
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 18 mois)	32.835	22.278	»	(2) 4.276	(1) 4.959	11.240
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans)	101.016	26.500	113.125	»	(4) 256	187.897
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours (a)	3.920	247.510	3.014	(2) 4.790	(3) 9.184	2.698
Bons du Trésor à 1 an (a)	79.027		20.563			61.975
Bons du Trésor à 2 ans (a)	674.280		29.536			508.701
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie A	3.476		10.520			8.416
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie B	3.169	»	13.322	»	(4) 21	16.512
Bons du Trésor en comptes courants. Catégorie C	52.710	»	205.712	»	(4) 58	258.480
Traites émises en règlement de dépenses publiques	218.408	70.402	144.056	»	»	292.062
Totaux	1.239.147	381.760	541.187	10.615	16.513	1 601.173

(a) Depuis le 9 novembre 1951 ces Bons ne sont plus émis en comptes courants.

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.

(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1952.

(3) a) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951: bons de la reconstruction: 351; bons du Trésor de 75 à 105 jours, 1 an, 2 ans: 8.561.

b) Emissions de mai 1952 dont le produit a été versé au Trésor en juin 1952: bons de la reconstruction: 2; bons du Trésor de 75 à 105 jours, 1; 1 an, 245; 2 ans: 288; bons du Trésor en comptes courants, catégorie A: 89.

(4) Emission de mai 1952 dont le produit a été versé au Trésor en juin 1952.

CADRE VI *bis*. — **Tableau des échéances de la dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 31 mai 1952 (voir cadre VII).	ÉCHÉANCES				
		1952	1953	1954	1955	1956
Bons de la Libération (1)	903	903	»	»	»	»
Bons de la reconstruction (2)	15.110	2.105	6.625	5.040	1.340	»
Bons de la défense nationale à intérêt progressif (3)	41.049	»	»	»	»	41.049
Bons du Trésor à intérêt progressif (2 mois à 18 mois) (4)	11.240	11.240	»	»	»	»
Bons du Trésor à intérêt progressif (3 mois à 3 ans) (5)	187.897	»	»	78.827	109.070	»
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	2.098	2.098	»	»	»	»
Bons du Trésor à 1 an	61.975	41.167	20.808	»	»	»
Bons du Trésor à 2 ans	508.701	235.063	243.814	29.824	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. — Catégorie A	8.446	8.446	»	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. — Catégorie B	16.512	3.594	12.918	»	»	»
Bons du Trésor en comptes-courants. — Catégorie C	238.480	»	69.056	169.424	»	»
Traites émises en règlement de dépenses publiques	292 062	118.315	143.747	»	»	»
Totaux	1.404.473	452.931	197.968	303.115	110.410	41.049
		1.404.473				

(1) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la libération sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de six mois, à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(2) Les bons de la reconstruction sont admis en souscription aux obligations des groupements de sinistrés.

(3) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la défense nationale à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur dès le jour de l'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(4) D'une durée de dix-huit mois au maximum, les bons du Trésor à intérêt progressif sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(5) D'une durée de trois ans au maximum, ces bons sont remboursables au gré du porteur après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

CADRE VII. — **Dette envers les banques d'émission.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION des différentes catégories de dette	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Avance permanente de la Banque de France	50.000	»	»	»	»	50.000
Avances provisoires de la Banque de France:						
a) Conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 21 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947	157.200	252.200	270.000	»	»	175.000
b) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre et 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944	426.000	»	»	»	»	426.000
Bons du Trésor achetés par la Banque de France (convention du 13 mars 1952)	»	46.000	46.000	»	»	»
Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1941)	5.003	»	»	»	»	5.003
Bons du Trésor remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	5.009	»	»	(1) 1.057	»	3.952
Avance permanente de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie	80	»	»	»	»	80
Avances provisoires de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie: conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940	1.050	1.650	600	»	»	»
Avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer:						
a) Convention du 29 juillet 1943	1.132	1.132	»	»	»	»
b) Convention du 1er juillet 1944	23.923	29.152	5.229	»	»	»
Totaux	669.427	330.134	321.829	1.057	»	660.035

(1) Restitution à la Banque de France d'une partie de l'or belge déposé en France et enlevé par les Allemands.

1L — DETTE EXTERIEURE

A. — SITUATION EN FRANCS

Cours des chancelleries au 1er janvier 1952: 1 dollar U. S. A. = 350 F; 1 livre = 980 F; 1 franc suisse = 81 F; 1 franc belge = 7 F; 1 couronne suédoise = 67,70 F; 1 florin = 92,10 F.

1 dollar canadien { Cours des chancelleries au 1er janvier 1952 = 335 F. / Cours des chancelleries au 1er février 1952 = 350 F.

CADRE VIII. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 4 p. 100 1929, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	13.466	»	»	(1) 974	»	12.492

(1) Amortissements.

CADRE IX. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank:						
a) Convention du 4 décembre 1945	158.748	»	»	(1) 3.208	»	155.540
b) Convention du 13 juillet 1946	227.500	»	»	(1) 4.186	»	223.314
c) Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	»	»	60.200
d) Contrat du 18 décembre 1950	3.610	»	»	»	»	3.610
e) Contrat du 18 avril 1952	»	»	45.119	»	(2) 1	45.120
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	234.086	»	»	»	»	234.086
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis (accord du 11 mars 1948)	1.561	»	27	(1) 40	(2) 6	1.557
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	82.627	»	»	»	»	82.627
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	87.500	»	»	»	»	87.500
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	14.338	»	»	(1) 362	»	13.976
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	73.599	»	»	»	(2) 3.296	76.895
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	4.900	»	»	»	»	4.900
Capital restant dû sur l'emprunt contracté auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	70.000	»	»	»	»	70.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	350	»	»	»	»	350
Totaux	1.019.052	»	15.146	7.796	3.303	1.029.705

(1) Amortissements.
(2) Perte de change.

CADRE X. — **Dette à moyen terme, à court terme et à vue.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 67	(2) 67	»
Crédit consenti au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	1.013	»	»	»	(4) 1.012	2.025
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	1.339	»	»	(3) 372	»	967
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	5.250	10.500	»	»	5.250
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (a)	32.039	700	»	»	»	31.339
Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international (a)	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	221.922	5.950	10.500	439	1.079	227.112

(a) Dette exigible en francs, mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).
(1) Amortissements: 5; valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1952: 62.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.

11 *bis*. — DETTE EXTERIEURE

B. — SITUATION EN DEVISES

A. — **Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank:						
a) Convention du 4 décembre 1945	153.566.500	»	»	(1) 9.167.000	»	144.399.500
b) Convention du 13 juillet 1946	650.000.000	»	»	(1) 11.960.000	»	638.040.000
c) Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	»	»	172.000.000
d) Contrat du 18 décembre 1950	10.800.000	»	»	»	»	10.800.000
e) Contrat du 18 avril 1952	»	»	43.200.000	»	»	43.200.000
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	668.817.510	»	»	»	»	668.817.510
Capital restant dû au titre du crédit consenti par les Etats-Unis d'Amérique pour l'achat de biens meubles en surplus situés sur le territoire des Etats-Unis accord du 11 mars 1948)	4.168.750	»	91.175	(1) 111.644	»	4.148.281
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	250.000.000	»	»	»	»	250.000.000
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	40.966.300	»	»	(1) 1.035.920	»	39.930.380
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	219.700.000	»	»	»	»	219.700.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques américaines (contrat du 17 août 1950)	200.000.000	»	»	»	»	200.000.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés à l'étranger par les groupements de sinistrés	1.000.000	»	»	»	»	1.000.000
Totaux	2.670.919.090	»	43.291.175	22.277.564	»	2.691.935.701

(1) Amortissements.

B. — **Situation de la dette en livres.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation	
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	84.312.791	»	»	»	»	84.312.791
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. (Loi du 10 septembre 1947.)	5.000.000	»	»	»	»	5.000.000
Totaux	89.312.791	»	»	»	»	89.312.791

C. — **Situation de la dette en francs suisses et de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars (dette évaluée en francs suisses).**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (échu)	»	»	»	(1) 6.005.130	(2) 6.005.130	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	166.242.047	»	»	(3) 12.015.380	»	154.226.637
Crédit consenti au Gouvernement français par le Crédit suisse et la Société de banque suisse	12.500.000	»	»	»	(4) 12.500.000	25.000.000
Totaux	178.742.047	»	»	18.020.810	18.505.130	179.226.637

(1) Amortissements: 612.915; valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1952: 5.392.185.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1951.
(3) Amortissements.
(4) Emprunt contracté auprès du Crédit suisse et la Société de banque suisse.

D. — **Situation de la dette en couronnes suédoises.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bon du Trésor à 5 ans remboursable en couronnes suédoises	19.785.300	»	»	(1) 5.195.917	»	14.589.383

(1) Amortissements.

E. — **Situation de la dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1952	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1952.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	5.250	10.500	»	»	5.250
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	32.020	700	»	»	»	31.320
Bons du Trésor à vue remis au Fonds monétaire international	187.550	»	»	»	»	187.550
Totaux	219.570	5.950	10.500	»	»	224.120

B. — EVOLUTION

Rappel des situations antérieures. (En millions de francs.)

CATÉGORIES DE DETTE	SITUATION DE LA DETTE AU												
	31 décembre 1941 (1)	31 décembre 1942 (1)	31 décembre 1943	31 décembre 1944 (1)	31 décembre 1945 (1)	31 décembre 1946	31 décembre 1947	31 décembre 1948 (1)	31 décembre 1949	31 décembre 1950	31 décembre 1951	31 mars 1952	31 mai 1952.
I. — *Dette intérieure.*													
Dette perpétuelle	54.892	44.302	44.301	208.779	181.897	181.897	182.137	181.854	349.171	349.062	349.012	343.401	340.898
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	211.551	238.924	290.161	296.020	327.094	354.676	348.523	451.579	296.071	311.052	303.769	301.450	306.122
Dette remboursable par annuités	62.354	62.784	63.956	72.054	92.508	106.157	108.220	121.223	316.917	356.323	390.887	389.609	397.836
Dette à moyen terme et à court terme	318.760	419.410	516.997	610.907	746.005	798.625	813.521	(a) 951.703	989.816	1.154.468	1.319.133	1.410.910	1.493.298
Dette envers les banques d'émission	227.310	295.511	412.709	486.261	475.754	533.622	665.196	a) 744.553	771.642	674.703	669.427	696.793	660.065
Totaux de la dette intérieure	874.867	1.060.931	1.328.124	1.674.021	1.823.253	1.974.977	2.117.597	2.450.912	2.723.617	2.845.608	3.032.228	3.142.166	3.198.219
II. — *Dette extérieure.*													
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	4.523	4.093	3.789	4.257	8.590	7.863	6.787	13.976	11.964	14.064	13.466	12.492	12.492
Dette remboursable par annuités	»	»	»	»	»	207.729	301.611	755.520	992.563	1.040.129	1.019.052	1.011.516	1.029.705
Dette à moyen terme, à court terme et à vue	1.977	1.655	1.587	1.638	216	5.074	73.078	191.432	174.575	233.183	221.922	227.961	227.112
Totaux de la dette extérieure	6.500	5.748	5.376	5.895	8.606	220.666	381.476	960.928	1.182.104	1.287.376	1.254.440	1.251.969	1.269.309
Totaux généraux de la dette publique	881.367	1.066.679	1.333.500	1.679.916	1.831.859	2.195.643	2.499.073	3.411.840	3.905.721	4.132.984	4.286.668	4.394.135	4.467.528

(1) Chiffres rectifiés.

(a) Au 1er janvier 1948, une somme totale de 82.039 millions de bons remis à la Banque de France en contre-partie de cessions d'or a été transférée de la rubrique « Dette à moyen terme et à court terme » à la rubrique « Dette envers les banques d'émission ».

Ministère des finances et des affaires économiques.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la vingt-sixième tranche de la loterie nationale 1952 a eu lieu à Remiremont (Vosges), le 23 juillet 1952, à 20 heures 30.

Les billets dont les numéros se terminent par:

		Série A.	Série B.
1	gagnent.....	2.000 F.	2.000 F.
3	—	2.000 F.	2.000 F.
33	—	3.000 F.	5.000 F.
99	—	3.000 F.	5.000 F.
30	—	4.000 F.	6.000 F.
06	—	5.000 F.	8.000 F.
466	—	6.000 F.	12.000 F.
373	—	8.000 F.	14.000 F.
246	—	10.000 F.	16.000 F.
985	—	14.000 F.	20.000 F.
876	—	18.000 F.	25.000 F.
068	—	24.000 F.	35.000 F.
0.497	—	40.000 F.	80.000 F.
3.364	—	40.000 F.	80.000 F.
7.446	—	40.000 F.	80.000 F.
1.197	—	60.000 F.	100.000 F.
5.081	—	60.000 F.	100.000 F.
8.396	—	60.000 F.	100.000 F.
0.068	—	80.000 F.	120.000 F.
0.474	—	80.000 F.	120.000 F.
9.392	—	80.000 F.	120.000 F.
5.405	—	100.000 F.	140.000 F.
0.461	—	140.000 F.	170.000 F.
14.609	—	400.000 F.	200.000 F.
15.341	—	400.000 F.	200.000 F.
31.249	—	400.000 F.	200.000 F.
52.752	—	400.000 F.	200.000 F.
55.867	—	400.000 F.	200.000 F.
94.727	—	400.000 F.	200.000 F.
21.949	—	600.000 F.	400.000 F.
26.078	—	600.000 F.	400.000 F.
35.082	—	600.000 F.	400.000 F.
17.107	—	1.000.000 F.	600.000 F.
21.637	—	1.000.000 F.	600.000 F.
23.026	—	1.000.000 F.	600.000 F.
27.045	—	1.000.000 F.	600.000 F.
28.470	—	1.000.000 F.	600.000 F.
57.486	—	1.000.000 F.	600.000 F.
81.511	—	1.000.000 F.	600.000 F.
94.694	—	1.000.000 F.	600.000 F.
43.571	—	2.000.000 F.	1.000.000 F.

Les billets portant le numéro:

		Série A.	Série B.
262.923	gagnent.....	3.000.000 F.	1.250.000 F.
298.465	—	3.000.000 F.	1.250.000 F.
304.988	—	3.000.000 F.	1.250.000 F.
394.797	—	3.000.000 F.	1.250.000 F.
034.055	—	5.000.000 F.	1.500.000 F.
394.692	—	5.000.000 F.	1.500.000 F.
120.728	—	8.000.000 F.	2.000.000 F.
281.087	—	10.000.000 F.	4.000.000 F.
147.006	—	15.000.000 F.	5.000.000 F.
350.439	—	25.000.000 F.	15.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 30 juillet 1952, à Langres (Haute-Marne).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Montargis (Loiret).

Un concours sur épreuves aura lieu les 18 et 19 novembre 1952 à l'hôpital-hospice de Montargis, pour le recrutement d'un rédacteur.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie de l'une des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat ou d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, ainsi que les commis non titulaires de l'un des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de services en cette qualité dans une administration hospitalière.

Les candidats doivent être âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année en cours. Toutefois, cette limite est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant droit à la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939.

Les demandes d'admission au concours doivent être accompagnées des pièces suivantes:

1° Un extrait d'acte de naissance;

2° Un extrait de casier judiciaire remontant à moins de trois mois;

3° Une copie dûment certifiée des diplômes, brevets ou certificats qui auront été délivrés au candidat;

4° Un certificat attestant que la naturalisation remonte à plus de dix ans si le candidat n'est pas Français de naissance;

5° Un certificat délivré par un médecin assermenté constatant que le candidat n'est atteint d'aucune infirmité le rendant inapte au service public ni d'aucune affection organique;

6° Pour les candidats du sexe masculin, une pièce établissant qu'ils ont satisfait aux obligations militaires.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 7 novembre 1952 inclus, à la direction départementale de la population et de l'entraide sociale du Loiret, 23, rue Pothier, à Orléans.

Avis de concours pour le recrutement d'un directeur de bureau municipal d'hygiène à Annecy (Haute-Savoie).

Un concours sur titres est ouvert en vue de la nomination d'un directeur de bureau d'hygiène à temps partiel à Annecy (Haute-Savoie).

Les candidats devront être docteurs en médecine et titulaires du diplôme d'hygiène.

Les demandes accompagnées des dossiers des candidats devront parvenir au maire d'Annecy avant le 25 août 1952.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	23 juillet — Cours relevés après Bourse	DEVISES	24 juillet 1952 — Cours relevés avant Bourse	24 juillet 1952 — Cours cotés en Bourse.
319 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	319 95 .....
629 875	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	629 50 .....
360 10	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	361 .. ..
1215 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1216 50 .....
8003 75	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8002 50 .....
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 17 JUILLET 1952	AU 10 JUILLET 1952
Encaisse or		191.416.678.926 »	191.416.678.926 »
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes (1)		8.740.060.346 »	8.740.060.346 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		18.179.644.298 »	17.377.272.415 »
Monnaies divisionnaires		3.811.637.991 »	3.390.603.232 »
Comptes courants postaux		30.927.975.702 »	26.085.742.100 »
Avances au Fonds de Stabilisation des changes (2)		17.900.000.000 »	»
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 30 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		160.300.000.000 »	471.400.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	632.124.710.227 »		
Effets escomptés sur l'étranger	240.579.022 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	18.272.035.000 »	883.020.203.335 »	883.722.976.147 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	232.382.879.086 »		
Effets négociables achetés en France (7)		233.928.054.101 »	258.354.677.162 »
Avances à 30 jours sur effets publics		19.461.952.000 »	21.124.904.000 »
Avances sur titres		6.591.658.486 »	7.356.451.115 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		22.933.698.487 »	20.529.632.704 »
Divers		33.408.681.039 »	33.373.235.855 »
Total		2.110.748.780.014 Fr.	2.129.000.766.305 Fr.

PASSIF		AU 17 JUILLET 1952	AU 10 JUILLET 1952
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.927.394.604.880 »	1.959.556.413.130 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	15.571.179 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	5.825.328.270 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	63.805.434.081 »	130.412.780.998 »	124.836.982.171 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	60.766.467.169 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		306.639.731 »	306.639.731 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		52.426.151.655 »	41.092.124.923 »
Total		2.110.748.780.014 Fr.	2.129.000.766.305 Fr.

(1) (Convention du 13 mars 1932).
(2) (Convention du 27 juin 1949.)
(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947 loi du 29 mars 1947).
(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940; 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947.)
(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).
(7) (Décret du 17 juin 1938).
(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE DINAN

Emprunt de 1.100.000 F 1948 à 5 0/0.

Le dimanche 6 juillet 1952, à onze heures, en l'hôtel de ville de Dinan, il a été procédé en séance publique au tirage de 4 obligations, conformément au tableau d'amortissement dudit emprunt,

Sont sortis les numéros suivants:

5 14 95 153.

En conséquence, les obligations portant les numéros ci-dessus cesseront de porter intérêt et seront remboursées à partir du 16 septembre 1952 à la perception municipale de Dinan, hôtel de ville.

Numéros antérieurement amortis et non remboursés.

Néant.

Emprunt de 355.500 F 1941 à 4 1/2 0/0.

Le dimanche 6 juillet 1952, à onze heures, en l'hôtel de ville de Dinan, il a été procédé, en séance publique, au tirage de 53 obligations conformément au tableau d'amortissement dudit emprunt.

Sont sortis les numéros suivants:

1	30	37	58	66	76	78	335	345	346	357	399	400	404
80	81	119	124	126	139	142	451	474	482	502	521	533	547
166	177	182	188	190	205	215	559	566	588	598	609	610	612
229	256	279	288	289	297	301	634	670	703	704			

En conséquence, les obligations portant les numéros ci-dessus cesseront de porter intérêt et seront remboursées à partir du 16 septembre 1952 à la perception municipale de Dinan, hôtel de ville.

Numéros antérieurement amortis et non remboursés.

6 235 238 240 337 349 353 355 433.

SUCRERIE DE TOURY ET USINES ANNEXES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 68.558.400 F

SIÈGE SOCIAL: A TOURY (EURE-ET-LOIR)

Registre du commerce: Chartres 41 B; Paris 117970.

Obligations 1.000 F 4,25 0/0 1943.

Remboursement du solde des obligations décidé par l'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 1952, soit 40 séries de 100 obligations.

Le remboursement, à raison de 1.000 F net par obligation, sera effectué au siège social, à Toury, à partir du 1er juillet 1953 (sans coupon).

Numéros des obligations à rembourser.

1 à 600 — 701 à 800 — 901 à 1.000 — 1.301 à 1.400 — 1.801 à 2.200 — 3.001 à 3.100 — 3.301 à 3.500 — 3.701 à 3.800 — 3.901 à 4.100 — 4.201 à 4.400 — 4.501 à 4.700 — 4.801 à 5.000 — 5.101 à 5.300 — 5.601 à 5.700 — 5.801 à 5.900 — 6.201 à 6.400 — 6.601 à 6.700 — 6.801 à 7.300 — 7.501 à 7.600 — 7.701 à 7.900.

Titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

Tirage du 1er juillet 1950, coupon n° 15 attaché.

3.812 à 2.816 — 3.511 à 3.520 — 5.536 à 5.540 — 6.531 à 6.540.

Tirage du 1er juillet 1951, coupon n° 17 attaché.

5.901 à 5.970 — 5.986 à 5.995 — 6.171 à 6.200 — 6.721 à 6.740 6.751 à 6.760 — 7.601 à 7.630 — 7.681 à 7.700.

Tirage du 1er juillet 1952, coupon n° 19 attaché.

601 à 700 — 1.001 à 1.100 — 1.401 à 1.500 — 2.301 à 2.400 2.901 à 3.000 — 4.401 à 4.500 — 5.701 à 5.800 — 7.401 à 7.500.

LES TANNERIES DE SIREUIL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 128.250.000 F

SIÈGE SOCIAL: SIREUIL (CHARENTE)

R. C.: Angoulême n° 4711.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 130 obligations 4 0/0 1945 dont le septième amortissement est prévu pour le 20 août 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en juillet 1952.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Manufactures de Produits Chimiques du Nord

ETABLISSEMENTS KUHLMANN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.660.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 11, RUE DE LA BAUME, A PARIS

R. C.: Seine 83805.

Liste des 306 obligations 6 1/2 0/0 1950 de 10.000 F sorties au tirage du 27 juin 1952 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement
5.445 à 5.454	51	5.587 à 5.589	51
5.505 et 5.506	51	5.594 à 5.601	51
5.508 à 5.510	51	5.610 à 5.612	51
5.542 à 5.544	51	5.638	51
5.550	51	5.644 à 5.649	51
5.557 à 5.559	51	5.655 et 5.656	51
5.561 à 5.563	51	5.703	51
5.566	51	34.796 à 35.100	52

Les obligations amorties en 1952 seront remboursables à partir du 1er août 1952, coupon 1er août 1953 attaché, à raison de 10.000 F, pour toutes les obligations nominatives et au porteur, aux caisses des établissements suivants:

Crédit commercial de France, 103, avenue des Champs-Elysées, à Paris;
Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, à Paris;
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris;
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris;
Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris;
Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris,

ainsi que dans leurs succursales et agences de Paris, de province et de l'étranger.

RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

53 *ter*, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, PARIS (6e)
Registre du commerce : Seine 55191 B.

AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS MÉTROPOLITAIN 4 0/0 1942 10e ANNUITÉ — 25.900.000 F)

Liste, par numéros croissants, des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées, ainsi que des 2.313 obligations de 5.000 F et des 1.045 obligations de 10.000 F sorties au tirage du 7 juillet 1952, annoncé aux « Petites Affiches » le 17 juin 1952 et constituant, avec les obligations rachetées en Bourse (433 de 5.000 F et 172 de 10.000 F) selon la faculté réservée lors de l'émission, le montant de l'annuité susvisée.

1° COUPURES DE 5.000 F

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
21 à 30	1952	6.589	1951	13.931 à 13.940	1952	22.229	1951	28.141 à 28.146	1951
95	1950	6.590	1951	14.011 à 14.020	1952	22.230	1951	28.150	1951
221 à 230	1952	6.785 à 6.790	1951	14.271 à 14.280	1952	22.361 à 22.370	1952	28.522	1951
541 à 544	1951	6.805	1950	15.151 à 15.156	1951	22.736	1951	28.524 à 28.526	1951
702 à 706	1950	6.843	1951	15.160	1951	22.737	1951	28.530	1951
821	1951	6.846	1951	15.321	1951	22.944	1950	28.661 à 28.670	1952
822	1951	6.847	1951	15.322	1951	23.031	1951	28.735 à 28.740	1951
824 à 830	1951	6.850	1951	15.326 à 15.330	1951	23.034	1951	28.755 à 28.757	1949
923	1950	6.852	1947	15.597 à 15.600	1950	23.035	1951	28.851 à 28.854	1951
1.090	1949	6.957	1950	15.721 à 15.724	1951	23.039	1951	28.859	1951
1.281 à 1.290	1952	7.387 à 7.389	1949	15.921 à 15.930	1952	23.431 à 23.437	1951	28.861 à 28.870	1952
1.414 à 1.416	1950	7.531 à 7.539	1952	15.941 à 15.950	1952	23.439	1951	28.872	1951
1.531	1951	7.559	1949	16.291 à 16.294	1951	23.601 à 23.610	1952	28.972	1949
1.661 à 1.664	1951	7.735	1948	16.296 à 16.300	1951	23.621 à 23.630	1951	29.001 à 29.100	1952
1.745 à 1.748	1951	7.775	1949	16.311 à 16.330	1952	23.681 à 23.690	1952	29.369	1950
1.811 à 1.820	1952	7.777	1949	16.325	1951	23.811 à 23.816	1951	29.370	1950
1.841 à 1.850	1952	7.891 à 7.900	1952	16.374	1950	23.818	1951	29.461	1946
1.881 à 1.899	1952	8.302	1951	16.461 à 16.470	1952	23.820	1951	29.561	1950
1.961 à 1.970	1952	8.351 à 8.360	1952	16.494	1949	23.841	1950	29.563	1950
2.073	1951	8.491 à 8.500	1952	16.611 à 16.620	1952	23.843	1950	29.564	1950
2.074	1951	8.582	1951	16.821	1949	23.844	1950	29.569	1950
2.154 à 2.160	1952	8.583	1951	16.824	1949	23.881	1951	29.570	1950
2.221	1950	8.586	1951	16.871 à 16.880	1952	23.883	1951	29.591 à 29.600	1952
2.411	1950	8.588	1951	17.148	1951	23.886	1951	29.758 à 29.760	1951
2.413	1950	8.589	1951	17.150	1951	23.995 à 23.997	1951	29.821 à 29.830	1952
2.414	1950	8.601 à 8.610	1952	17.243	1951	23.999	1951	30.131 à 30.140	1951
2.421 à 2.430	1952	8.931 à 8.940	1952	17.245	1951	24.000	1951	30.599	1951
2.691 à 2.700	1952	9.396 à 9.398	1951	17.248	1951	24.181 à 24.190	1952	30.600	1951
2.742	1950	9.400	1951	17.371	1950	24.461 à 24.470	1952	30.601	1950
2.761 à 2.768	1950	9.679	1950	17.375	1950	24.476	1950	30.602	1950
2.871	1950	9.711	1950	18.171 à 18.180	1952	24.545	1949	30.608	1950
2.872	1950	9.841 à 9.848	1951	18.241 à 18.243	1950	24.520	1949	31.186	1951
2.961 à 2.970	1952	10.391 à 10.400	1952	18.351	1951	24.568	1949	31.187	1951
3.291 à 3.300	1952	10.587	1948	18.352	1951	24.570	1949	31.451 à 31.460	1951
3.301 à 3.310	1952	10.588	1948	18.356 à 18.360	1951	24.587	1950	31.530	1950
3.424 à 3.430	1951	10.622	1949	18.433	1950	24.741 à 24.750	1952	31.571 à 31.580	1952
3.461	1951	10.623	1949	18.435 à 18.439	1950	24.841 à 24.850	1952	31.931	1951
3.462	1951	10.628	1949	18.471 à 18.480	1952	24.911 à 24.920	1952	31.935 à 31.940	1951
3.512	1951	10.821 à 10.830	1952	18.481 à 18.490	1952	25.261 à 25.270	1952	31.960	1948
3.648 à 3.650	1950	10.856	1950	18.541 à 18.543	1951	25.295 à 25.300	1951	32.301 à 32.310	1952
3.721 à 3.730	1951	11.109	1951	18.548 à 18.550	1951	25.391	1951	32.591 à 32.600	1951
3.853	1951	11.110	1951	18.772	1951	25.392	1951	32.691 à 32.700	1951
3.854	1951	11.241 à 11.250	1952	18.773	1951	25.394	1951	32.721 à 32.730	1947
3.857 à 3.860	1951	11.275 à 11.280	1951	18.775 à 18.778	1951	25.395	1951	32.771 à 32.780	1946
3.863 à 3.870	1951	11.351 à 11.360	1952	18.879	1951	25.398 à 25.400	1951	32.791 à 32.800	1952
3.871 à 3.878	1951	11.422	1951	18.880	1951	25.711 à 25.720	1951	32.801 à 32.810	1947
3.880	1951	11.423	1951	18.915	1949	25.801 à 25.810	1951	32.841 à 32.850	1948
3.891 à 3.900	1952	11.425	1951	18.968	1950	26.021 à 26.025	1951	34.063 à 34.065	1949
3.911 à 3.913	1951	11.427 à 11.430	1951	18.969	1950	26.028 à 26.030	1951	34.141 à 34.150	1950
3.915	1951	11.451 à 11.460	1953	19.124	1949	26.231	1951	34.561 à 34.570	1952
3.961 à 3.970	1952	11.762 à 11.764	1951	19.240	1950	26.236 à 26.240	1951	34.961 à 34.970	1952
4.041	1950	11.911 à 11.920	1952	19.421 à 19.430	1952	26.311	1947	35.501 à 35.510	1952
4.050	1950	12.161 à 12.170	1952	19.471 à 19.473	1951	26.421	1951	35.511 à 35.520	1952
4.131 à 4.140	1952	12.231	1950	19.522	1947	26.428 à 26.430	1951	35.921 à 35.930	1952
4.378 à 4.380	1951	12.235 à 12.237	1950	19.672 à 19.674	1951	26.535	1949	36.761 à 36.770	1952
4.471 à 4.480	1952	12.347	1949	19.676	1951	26.536	1949	36.801 à 36.810	1951
4.539	1951	12.851	1950	19.679	1951	26.621 à 26.630	1952	36.881 à 36.890	1951
4.560	1951	12.855	1950	19.680	1951	26.731 à 26.734	1950	37.231 à 37.240	1951
4.646 à 4.650	1951	12.857	1950	19.847	1948	26.771 à 26.780	1952	37.791 à 37.800	1952
5.097	1950	12.971 à 12.980	1951	19.872	1948	26.879	1950	37.881 à 37.890	1951
5.136 à 5.138	1950	12.996	1949	19.891 à 19.900	1952	26.880	1950	37.971 à 37.980	1952
5.373 à 5.376	1951	12.997	1949	20.131 à 20.140	1952	27.081 à 27.085	1950	38.711 à 38.714	1949
5.379	1951	13.001 à 13.010	1952	20.523	1945	27.089	1950	38.812 à 38.818	1950
5.380	1951	13.022	1950	20.633	1949	27.090	1950	38.850	1950
5.414 à 5.417	1951	13.321	1951	20.634	1949	27.141 à 27.144	1951	38.871 à 38.880	1951
5.561	1950	13.324 à 13.326	1951	20.683	1948	27.381	1951	38.881 à 38.885	1950
5.562	1950	13.328 à 13.330	1951	20.684	1948	27.382	1951	38.981 à 38.986	1951
5.564	1950	13.381 à 13.385	1951	20.861 à 20.870	1952	27.387 à 27.389	1951	39.881 à 39.890	1952
5.680	1948	13.387 à 13.390	1951	21.171 à 21.180	1952	27.423	1951	40.041	1951
5.901	1950	13.451 à 13.460	1952	21.201 à 21.204	1950	27.424	1951	40.062	1951
5.984	1950	13.751 à 13.760	1952	21.251	1949	27.502	1950	40.063	1951
5.996	1949	13.871	1951	21.252	1949	27.507	1950	40.067 à 40.070	1951
6.271 à 6.274	1951	13.872	1951	22.022 à 22.024	1950	27.631 à 27.634	1947	40.111 à 40.116	1950
6.276	1951	13.875	1951	22.221	1951	27.753	1947	40.341 à 40.348	1950
6.280	1951	13.877	1951	22.223	1951	27.849	1951	40.350	1950

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
40.465 à 40.467	1951
40.993 à 40.995	1951
41.018 à 41.020	1950
41.021	1917
41.041 à 41.050	1952
41.381 à 41.390	1952
41.451 à 41.453	1951
41.551 à 41.557	1951
41.621	1950
41.622	1950
41.624	1950
41.626	1950
41.627	1950
41.630	1950
42.191 à 42.200	1952
42.261 à 42.270	1952
43.336	1949
43.338 à 43.340	1949
43.573 à 43.578	1950
43.581 à 43.590	1947
43.681 à 43.683	1949
43.911 à 43.920	1952
44.141 à 44.150	1952
44.412	1951
44.414	1951
44.415	1951
44.431 à 44.436	1948
44.811 à 44.820	1952
44.956	1951
44.977	1951
45.051 à 45.060	1951
45.223 à 45.230	1948
45.231 à 45.235	1944
45.271 à 45.275	1951
45.279	1951
45.280	1951
45.401 à 45.410	1952
45.511 à 45.513	1951
45.515 à 45.529	1951
45.561 à 45.579	1952
45.571 à 45.580	1952
45.681 à 45.690	1952
45.761 à 45.770	1952
45.867	1915
45.982	1949
45.985	1949
45.988	1949
46.313 à 46.315	1950
46.461 à 46.470	1952
46.601 à 46.610	1952
46.641 à 46.650	1952
46.721 à 46.724	1951
46.726 à 46.730	1951
46.871 à 46.880	1952
46.951 à 46.958	1951
46.995	1950
47.201 à 47.210	1952
47.341 à 47.350	1951
47.528	1950
47.711 à 47.717	1951
47.821 à 47.830	1952
48.041 à 48.050	1952
48.201 à 48.210	1952
48.422 à 48.425	1951
48.521 à 48.530	1952
48.791 à 48.800	1952
49.230	1951
49.311 à 49.314	1951
49.511 à 49.520	1952
49.641 à 49.650	1952
49.751 à 49.760	1952
49.901 à 49.910	1952
49.981 à 49.983	1951
49.988 à 49.990	1951
50.131 à 50.137	1951
50.140	1951
50.341 à 50.343	1951
50.346	1951
50.350	1951
50.691 à 50.700	1952
50.958	1948
51.027 à 51.029	1951
51.163 à 51.166	1951
52.000	1949
52.242 à 52.250	1951
52.421 à 52.430	1952
52.511	1950
52.518 à 52.520	1950
52.911	1951
53.149	1951
53.149	1951
53.151 à 53.160	1952
53.261 à 53.270	1952
53.381 à 53.387	1951
53.421 à 53.423	1950
53.425 à 53.428	1950
53.551	1951
53.552	1951
54.167	1949
54.205 à 54.210	1950
54.341 à 54.344	1951
54.471 à 54.480	1952
54.747	1950
54.748	1950
54.867	1950
54.908	1950
54.909	1950
54.912 à 54.914	1951
54.918 à 54.920	1951
54.921 à 54.930	1952
55.121 à 55.130	1952
55.352 à 55.354	1951
55.357	1951
55.461 à 55.470	1952
55.821 à 55.830	1952
55.867 à 55.870	1951
55.987	1950
55.988	1950
56.184	1949
56.190	1949
56.253 à 56.255	1951
56.258 à 56.260	1951
56.281 à 56.290	1952
56.362	1950
56.363	1950
56.472 à 56.476	1950
56.480	1950
56.651 à 56.660	1951
56.668	1950
56.669	1950
57.021	1951
57.022	1951
57.025 à 57.030	1951
57.181 à 57.190	1952
57.401 à 57.410	1952
57.601	1951
57.602	1951
57.611	1949
57.741 à 57.750	1952
57.961 à 57.970	1952
58.671 à 58.680	1952
59.111 à 59.120	1952
59.200	1950
59.201	1951
59.207	1951
59.209	1951
59.210	1951
59.221 à 59.230	1952
59.361 à 59.365	1951
59.368 à 59.370	1951
59.421 à 59.430	1952
59.517	1951
59.519	1951
59.520	1951
59.581 à 59.590	1952
59.741 à 59.750	1952
60.101 à 60.110	1952
60.111 à 60.120	1952
60.201 à 60.210	1952
60.613	1951
60.620	1951
60.621 à 60.625	1951
60.637	1951
60.638	1951
60.971 à 60.980	1952
61.151 à 61.160	1952
61.341 à 61.350	1952
61.771 à 61.780	1952
62.031 à 62.040	1952
62.651 à 62.653	1951
62.698 à 62.700	1950
62.791	1951
62.797 à 62.800	1951
62.811 à 62.820	1952
63.041 à 63.050	1952
63.461 à 63.470	1952
63.491 à 63.500	1952
63.931	1950
63.932	1950
64.971 à 64.980	1952
65.049	1950
65.171 à 65.180	1952
65.291 à 65.295	1951
65.300	1951
65.501 à 65.510	1952
65.581 à 65.590	1952
65.856 à 65.860	1951
65.861 à 65.864	1951
65.867 à 65.869	1951
66.051 à 66.060	1952
66.234	1950
66.381 à 66.390	1952
66.411 à 66.420	1952
66.501 à 66.510	1952
66.611	1951
66.613	1951
66.615	1951
66.616	1951
66.619	1951
66.620	1951
66.690	1949
66.949	1951
67.061	1951
67.063 à 67.066	1951
67.069	1951
67.070	1951
67.139	1950
67.140	1950
67.231	1951
67.232	1951
67.234 à 67.237	1951
67.240	1951
67.241 à 67.250	1952
67.510	1947
67.721 à 67.730	1952
67.911 à 67.920	1952
68.156	1949
68.158	1949
68.171 à 68.180	1952
68.271 à 68.280	1952
68.322	1949
68.324	1949
68.325	1949
68.331 à 68.340	1952
68.357	1951
68.378	1951
68.408	1948
68.478 à 68.480	1950
68.512 à 68.514	1950
68.576	1947
68.577	1947
68.611 à 68.620	1952
68.621 à 68.630	1952
68.671 à 68.680	1952
69.015	1950
69.068 à 69.070	1951
69.215	1945
69.303	1947
69.304	1947
69.431 à 69.440	1952
69.441	1950
69.444	1950
69.445	1950
69.469	1951
69.470	1951
69.621 à 69.630	1951
69.692 à 69.694	1950
69.696	1950
69.697	1950
69.700	1950
69.911 à 69.920	1952
70.011 à 70.020	1952
70.088	1950
70.089	1950
70.381 à 70.390	1952
70.551	1951
70.552	1951
70.679	1950
70.680	1950
70.829	1948
70.830	1948
70.831	1949
71.201 à 71.204	1951
71.355	1951
71.356	1951
71.477 à 71.480	19 2
71.537 à 71.540	19 0
71.821 à 71.830	1952
71.991 à 71.993	1951
72.042 à 72.050	1951
72.231 à 72.240	1952
72.243	1951
72.246 à 72.249	1951
72.341 à 72.350	1952
72.351 à 72.353	1951
72.390	1950
72.555 à 72.560	1951
72.621 à 72.630	1951
72.732 à 72.740	1951
72.741 à 72.750	1951
72.801 à 72.810	1952
72.861 à 72.870	1952
73.141 à 73.150	1952
73.173	1950
73.175	1950
73.901 à 73.910	1952
73.997	1918
74.051	1919
74.056 à 74.059	1949
74.511	1951
74.512	1951
74.721 à 74.730	1951
74.781	1951
74.782	1949
74.790	1951
74.871 à 74.880	1951
75.105	1951
75.241 à 75.244	1951
75.248	1951
75.250	1950
75.261	1951
75.262	1951
75.274	1949
75.312	1950
75.315	1950
75.316	1952
75.318	1947
75.421 à 75.423	1952
75.426	1952
75.584 à 75.586	1949
75.589	1949
75.590	1952
75.621	1952
75.622	1949
75.628	1949
75.629	1949
75.861 à 75.870	1952
75.911	1951
75.913 à 75.917	1951
75.919	1948
75.951 à 75.960	1950
75.971 à 75.980	1950
76.112	1917
76.113	1947
76.115	1952
76.116	1952
76.155	1952
76.157 à 76.160	1950
76.344	1951
76.345	1945
76.349	1947
76.350	1947
76.620	1952
76.641 à 76.650	1950
76.661 à 76.663	1950
76.666	1950
76.700	1951
77.311 à 77.319	1951
77.681	1950
77.682	1950
77.687 à 77.689	1950
77.701 à 77.710	1950
77.791 à 77.800	1952
78.181 à 78.190	1952
78.431 à 78.440	1950
78.604 à 78.607	1950
78.609	1950
78.610	1951
78.881 à 78.883	1951
78.890	1951
79.151 à 79.160	1952
79.393 à 79.400	1951
79.671 à 79.680	1952
79.855 à 79.858	1948
79.931 à 79.934	1951
80.271 à 80.280	1952
80.413	1951
80.706 à 80.710	1950
80.910	1949
80.991	1951
80.993 à 81.000	1951
81.005	1951
81.006	1951
81.009	1951
81.010	1951
81.171 à 81.180	1952
81.211 à 81.220	1952
81.251 à 81.256	1951
81.597	1951
81.600	1951
81.601 à 81.610	1952
81.611 à 81.620	1953
81.691 à 81.700	1952
81.811 à 81.820	1952
81.900	19 0
81.901 à 81.907	1950
82.171 à 82.174	1950
82.821 à 82.830	1952
82.861 à 82.870	1952
83.141 à 83.150	1952
83.391 à 83.400	1952
83.571 à 83.580	1952
83.610	1950
83.973	1915
84.271 à 84.280	1952
84.396	1950
84.397	1950
84.601	1951
84.609	1951
84.610	1951
84.611 à 84.620	1952
84.649	1949
84.861 à 84.870	1952
84.951	1950
85.131 à 85.140	1952
85.265 à 85.267	1951
85.269	1951
85.270	1951
85.312	1951
85.316 à 85.318	1951
85.320	1951
85.334	1951
85.681	1951
85.875 à 85.879	1951
86.203 à 86.205	1951
86.397 à 86.399	1951
87.041 à 87.050	1952
87.351 à 87.360	1952
87.368 à 87.370	1951
87.592	1949
87.595	1949
87.662	1949
87.665	1949
87.771 à 87.780	1952
87.941 à 87.950	1952
88.211 à 88.220	1951
88.271 à 88.280	1952
88.301 à 88.310	1952
88.461	1949
88.666 à 88.669	1950
88.811 à 88.820	1952
88.921 à 88.930	1952
88.996	1950
89.051 à 89.060	1952
89.081	1951
89.085 à 89.090	1951
89.154	1950
89.231 à 89.240	1952
89.481	1949
89.487	1949
89.551 à 89.560	1952
89.566	1948
89.567	1948
89.622	1951
89.626 à 89.630	1951
89.851 à 89.860	1952
90.051 à 90.060	1952
90.171 à 90.180	1952
90.606	1947
90.681 à 90.690	1952
90.701 à 90.710	1952
90.831 à 90.840	1952
90.968	1947
91.041 à 91.050	1951
91.089	1951
91.182 à 91.186	1951
91.391	1949
91.398	1949
91.400	1949
91.541 à 91.550	1952
91.691 à 91.700	1952
91.861 à 91.870	1952
91.911 à 91.920	1951
91.921 à 91.923	1948
91.981 à 91.990	1952
92.051 à 92.059	1951
92.372	1951
92.378 à 92.380	1951
92.719	1947
92.720	1947
92.821 à 92.830	1952
93.136	1949
93.138	1949
93.221 à 93.270	1952

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
93.255	1946	93.892	1951	94.031	1951	95.231	1951	96.151 à 96.160	1952
93.256	1946	93.893	1951	94.035 à 94.040	1951	95.235	1951	96.321	1951
93.333	1950	93.900	1951	94.051	1951	95.286	1951	96.322	1951
93.354	1951	94.002	1951	94.058 à 94.060	1951	95.288	1951	96.327	1951
93.356 à 93.358	1951	94.005 à 94.007	1951	94.461	1950	95.371 à 95.380	1952	96.328	1951
93.529	1951	94.009	1951	94.581 à 94.590	1952	95.441	1950	96.330	1951
93.530	1951	94.010	1951	94.871 à 94.880	1952	95.591 à 95.600	1952	96.411 à 96.420	1952
93.621 à 93.630	1952	94.023	1951	94.911 à 94.915	1951	95.871	1951	96.527	1951
93.671	1951	94.024	1951	94.918 à 94.920	1951	95.878	1951	96.594	1950
93.711 à 93.750	1951	94.029	1951	95.021 à 95.026	1951	95.961 à 95.970	1952	97.021 à 97.025	1951
93.861 à 93.870	1952	94.030	1951	95.028 à 95.030	1951	96.011 à 96.020	1952	97.026 à 97.030	1951

2° COUPURES DE 10.000 F

97.056 à 97.060	1952	106.511 à 106.515	1952	116.601 à 116.605	1952	125.071 à 125.075	1952	133.609 et 133.610	1951
97.336 à 97.340	1952	106.868 et 106.869	1951	116.661 à 116.665	1952	125.126 à 125.128	1950	133.716 à 133.720	1952
97.516 à 97.520	1952	106.913	1951	116.806 à 116.810	1952	125.130	1950	133.807 et 133.808	1951
97.531 à 97.535	1952	106.939	1951	116.926 à 116.930	1952	125.156 à 125.160	1952	134.916 à 134.920	1952
97.584	1950	106.981 à 106.985	1952	116.973	1950	125.225	1950	135.011 à 135.015	1952
97.591 à 97.595	1952	107.026 à 107.030	1952	117.236	1951	125.341 à 125.345	1952	135.326 à 135.330	1952
97.667 et 97.668	1947	107.146 et 107.147	1951	117.238	1951	125.361 à 125.365	1952	135.406 à 135.410	1952
97.906 à 97.910	1950	107.171 à 107.175	1952	117.246 à 117.250	1952	125.376 à 125.380	1952	135.526 à 135.530	1952
98.005	1948	107.271 à 107.275	1952	117.311 à 117.315	1952	125.434	1951	135.586 à 135.590	1952
98.041 à 98.043	1951	107.306 à 107.310	1952	117.421 à 117.425	1952	125.441 à 125.445	1952	135.626 à 135.629	1951
98.045	1951	107.781 et 107.785	1950	117.611 à 117.615	1952	125.491 à 125.495	1952	135.643	1950
98.046 à 98.048	1946	107.971 à 107.975	1952	117.651 à 117.655	1952	125.581	1950	135.731 à 135.733	1950
98.066 à 98.070	1952	108.633	1949	117.678 et 117.679	1949	125.616 à 125.620	1951	135.751 à 135.754	1950
98.248 à 98.250	1950	108.651 à 108.655	1952	117.757 et 117.758	1948	125.671 à 125.675	1952	135.831 à 135.835	1951
98.261	1950	108.723	1950	117.846 à 117.850	1952	125.936 à 125.940	1952	135.841 à 135.845	1952
98.316	1951	108.746	1951	118.001 à 118.004	1950	125.951 à 125.955	1952	135.871 à 135.875	1951
98.431 et 98.432	1948	108.901 à 108.905	1952	118.036	1951	125.971 à 125.975	1952	135.973	1951
98.956 à 98.960	1952	109.262 et 109.263	1950	118.038	1951	126.046 à 126.050	1952	136.236 à 136.240	1952
99.576 à 99.580	1952	109.490	1949	118.040	1951	126.389	1950	136.241 à 136.245	1952
99.606 à 99.610	1952	109.521 à 109.525	1951	118.041 et 118.042	1951	126.390	1950	136.446 à 136.450	1952
99.801 à 99.805	1952	109.656 à 109.660	1952	118.066 à 118.070	1952	126.446 à 126.450	1952	136.466 à 136.470	1952
99.826 à 99.830	1952	109.661 à 109.665	1952	118.271	1950	126.536 à 126.540	1952	136.571 à 136.575	1952
99.926	1948	109.831 à 109.835	1952	118.306 à 118.310	1952	126.605	1951	136.616 à 136.619	1950
99.937	1946	109.966 à 109.970	1952	118.386 à 118.390	1952	126.741	1947	136.701	1948
99.939 et 99.940	1946	110 133	1947	118.436 à 118.440	1952	126.747	1949	136.806 à 136.810	1952
100.326 à 100.330	1952	110.166 à 110.170	1952	118.481 à 118.485	1952	126.863	1951	137.126	1950
100.611 à 100.615	1952	110.246 et 110.247	1951	118.763 et 118.764	1951	127.236 à 127.240	1952	137.217 et 137.218	1951
100.636 à 100.640	1952	110.311 à 110.313	1951	118.861 à 118.865	1952	127.416 à 127.420	1952	137.501 à 137.505	1952
100.696 à 100.700	1952	110.626 à 110.630	1951	118.976 à 118.980	1952	127.676	1950	137.511 à 137.515	1952
100.804 et 100.805	1949	110.641	1951	119.411 à 119.415	1952	127.679	1950	137.671 à 137.675	1952
100.826 à 100.830	1952	110.931 à 110.934	1951	119.707	1951	127.707	1950	137.681 à 137.685	1952
100.986 à 100.990	1952	111.001 à 111.005	1952	119.710	1951	127.710	1950	137.941 à 137.945	1952
101.036 à 101.040	1952	111.041 à 111.045	1952	119.712	1951	127.726 à 127.730	1952	138.016 à 138.020	1952
101.111 à 101.115	1952	111.103	1951	119.714	1951	127.790	1948	138.141	1949
101.241 à 101.245	1951	111.111 à 111.115	1952	119.748 et 119.749	1951	128.031 à 128.034	1951	138.251 à 138.255	1952
101.456 à 101.460	1952	111.306 à 111.310	1952	119.854 et 119.855	1951	128.086	1951	138.396 à 138.400	1952
101.526 à 101.530	1952	111.346 à 111.350	1952	119.876 à 119.880	1952	128.103 à 128.105	1950	138.506 à 138.510	1951
101.561 à 101.565	1952	111.633	1951	119.896 et 119.897	1951	128.241 à 128.245	1952	138.621 à 138.625	1952
101.567 à 101.570	1951	111.781	1950	119.957	1948	128.266 à 128.270	1952	138.645	1950
101.601 à 101.605	1952	111.796 à 111.800	1952	120.039	1951	128.361 à 128.365	1952	139.106 à 139.110	1952
101.711 à 101.715	1952	111.881 à 111.885	1952	120.241 et 120.242	1951	128.415	1951	139.766 à 139.770	1952
102.166 à 102.170	1952	112.291 à 112.293	1951	120.371 à 120.375	1952	128.754	1950	140.166 à 140.170	1952
102.466 à 102.470	1952	112.476 à 112.480	1952	120.696 à 120.700	1952	128.791 à 128.795	1952	140.281 à 140.285	1952
102.485	1951	112.481 et 112.485	1950	120.821 à 120.825	1952	128.841 à 128.845	1952	140.771 à 140.775	1952
102.781 à 102.785	1948	112.571 à 112.575	1952	121.001 à 121.005	1952	128.841 à 128.845	1952	141.024 et 141.025	1950
102.896 à 102.900	1951	112.916 et 112.917	1950	121.093	1950	128.946 à 128.950	1952	141.276	1951
103.001 à 103.005	1952	112.936 à 112.940	1952	121.096 à 121.100	1952	128.961 à 128.965	1951	141.379	1950
103.231 à 103.235	1951	113.046 à 113 050	1950	121.529 et 121.530	1951	129.021	1950	141.542 et 141.543	1951
103.346 et 103.347	1951	113.206	1949	121.661 à 121.665	1951	129.048	1950	141.586 à 141.590	1950
103.359 et 103.360	1948	113.499 et 113.500	1948	121.760	1950	129.396 à 129.400	1952	141.592 à 141.595	1951
103.441 à 103.445	1952	113.701 à 113.705	1952	122.007	1949	129.757 et 129.758	1951	142.176 à 142.180	1952
103.456	1949	113.815	1950	122.068	1951	130.053 et 130.054	1950	142.206 à 142.210	1952
103.550	1951	113.856 à 113.860	1952	122.070	1951	130.451 à 130.455	1952	142.689 à 142.685	1949
103.589 et 103.590	1949	114.136 à 114.140	1952	122.161 à 122.165	1950	130.466 à 130.470	1952	142.691 à 142.695	1952
103.626 à 103.630	1951	114.207	1951	122.511 et 122.512	1950	130.503 et 130.504	1951	142.770	1950
103.681 à 103.685	1952	114.216 et 114.217	1951	122.551	1948	130.629	1951	142.800	1951
104.021 et 104.022	1951	114.220	1951	122.752	1950	130.861 à 130.865	1952	142.826 et 142.837	1950
104.111 à 104.115	1952	114.286 à 114.290	1952	123.246 à 123.248	1951	130.926 à 130.930	1952	142.957	1949
104.156 à 104.160	1952	114.471	1949	123.251 à 123.255	1952	130.986 à 130.990	1952	143.021 à 143.025	1952
104.573 et 104.574	1949	114.531 à 114.535	1952	123.416 à 123.420	1951	131.016 à 131.020	1952	143.046 à 143.049	1951
104.866	1951	114.821 à 114.825	1952	123.451 à 123.455	1952	131.021 à 131.025	1951	143.066 à 143.070	1952
104.868	1951	114.871 à 114.875	1950	123.595	1951	131.081 à 131.085	1952	143.191 à 143.195	1952
104.870	1951	114.918 et 114.919	1950	123.796	1951	131.506 à 131.508	1951	143.376 et 143.377	1950
104.878	1951	115.016 à 115.060	1952	123.864	1950	131.561 à 131.565	1952	143.416 à 143.420	1952
105.081 à 105.085	1952	115.256 à 115.260	1950	123.881 à 123.885	1952	131.566 à 131.570	1952	143.506 et 143.507	1951
105.211 à 105.215	1952	115.336 à 115.340	1952	124.004 et 124.005	1950	131.686 à 131.690	1952	143.536 à 143.540	1952
105.241 à 105.245	1952	115.398 à 115.400	1951	124.084 et 124.085	1950	131.846 à 131.850	1952	143.699	1948
105.366 à 105.370	1952	115.411 à 115.415	1951	124.171 à 124.175	1952	131.941 à 131.945	1952	143.731 à 143.735	1952
105.539 et 105.540	1950	115.419	1949	124.283 à 124.285	1950	132.256 à 132.260	1952	143.976 à 143.980	1951
105.704 et 105.705	1950	115.436 à 115.440	1952	124.389 et 124.390	1951	132.461 et 132.462	1951	144.192	1951
105.758 et 105.759	1951	115.561 à 115.565	1952	124.518	1951	132 565	1951	144.251 à 144.255	1952
105.926	1949	115.716 et 115.717	1951	124.691 et 124.692	1949	132.561	1948	144.651 à 144.655	1952
106.011 à 106.015	1952	115.813 à 115.815	1951	124.881 et 124.882	1950	132.581 à 132.585	1952	144.751 à 144.754	1950
106.046 à 106.050	1952	116.176 à 116.180	1952	124.886	1951	132.771	1950	144.958 et 144.959	1951
106.156 à 106.160	1952	116.501 à 116.505	1952	124.888 et 124.889	1951	132.956 à 132.960	1952	144.966 à 144.968	1950
106.314	1951	116.516	1951	124.983	1949	133.006 à 133.010	1951	144.997 à 145.000	1951
106.430	1951	116.556 à 116.560	1952	125.066 à 125.069	1951	133.511 et 133.515	1951		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
145.086 et 145.087	1951	145.991 à 145.995	1952	146.756 à 146.760	1952	147.721 à 147.725	1952	149.186 à 149.190	1952
145.250	1950	145.996 à 146.000	1952	146.876 à 146.880	1952	147.732 à 147.735	1951	149.241 à 149.245	1952
145.830	1951	146.006 à 146.010	1952	146.913	1951	147.861	1950	149.408 à 149.410	1951
145.424	1951	146.099 et 146.100	1949	147.106 à 147.110	1952	148.066 à 148.070	1952	149.534 et 149.535	1951
145.574 et 145.575	1951	146.276 à 146.280	1952	147.126	1951	148.564	1949	149.766 à 149.770	1952
145.656 à 145.660	1952	146.321 à 146.325	1952	147.128 à 147.130	1951	148.976 à 148.980	1952	150.026 à 150.030	1952
145.711 à 145.715	1952	146.416 à 146.420	1952	147.326 à 147.330	1952	149.101 à 149.105	1952	150.074	1951
145.746 à 145.750	1952	146.531	1950	147.583 à 147.585	1951	149.111 à 149.115	1952	150.087	1950
145.796 à 145.800	1952	146.656 à 146.660	1952	147.619	1951	149.176 et 149.177	1951	150.361 à 150.365	1952
145.850	1951	146.711 à 146.715	1952	147.648 à 147.650	1949	149.180	1951	150.186 à 150.190	1951

Les obligations sorties au dernier tirage seront remboursées, ex-coupon 20, à partir du 16 août 1952, pour le montant net de 5.000 F ou 10.000 F par obligation, respectivement.

Le payement sera effectué, sous les réserves d'usage, à Paris, contre remise du titre aux caisses ci-après:

Crédit lyonnais;
Société générale;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Comptoir national d'escompte;
Crédit industriel et commercial;
Crédit commercial de France;
Banque de l'Union parisienne;
Banque transatlantique;
Société marseillaise de crédit;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque parisienne pour l'industrie;
Chez MM. Mirabaud et Cie, 56, rue de Provence,

ainsi que dans leurs bureaux de quartiers et agences des départements.

Entreprise de Travaux Publics de l'Ouest

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, PLACE DU SANITAT, NANTES

Registre du commerce: Nantes 132 B.

Obligations de 5.000 F à 1/4 0/0 1946.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 80 obligations 4 1/4 0/0 1946 dont l'amortissement était prévu pour le 1er septembre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort cette année.

L'amortissement de l'année 1951 a été couvert par rachats en Bourse.

AVIS DIVERS

Usines Hydroélectriques de Creuse et Vienne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: BALESMES (INDRE-ET-LOIRE)

Registre du commerce: Loches 2531.

Obligations 4 1/4 0/0 1942.

Dixième amortissement.

Avis de tirage.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1942 de la Société des usines hydroélectriques de Creuse et Vienne sont informés que le tirage d'amortissement aura lieu le jeudi 31 juillet 1952, à dix heures, en séance publique, à la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e).

Compagnies réunies Gaz et Electricité

LISBONNE

Augmentation de capital.

MM. les actionnaires sont informés que les opérations matérielles de répartition des actions créées en représentation de l'augmentation de capital de escudos 35 millions, par incorporation de réserves, commenceront en France après accomplissement des formalités exigées par la loi et qu'ils en seront avisés en temps utile.

Il est rappelé qu'il sera attribué une action nouvelle pour dix anciennes.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Mme Logel (Marguerite), née Bour, demeurant à Algrange, 4, rue de Lorraine, représentée par Me Mathis, avocat à Thionville, actionne son époux Logel (Marcel), actuellement sans domicile ni résidence connus, pour excès, sévices et injures graves et requiert de prononcer le divorce et de le condamner aux dépens.

Mme Logel (Marguerite) assigne M. Logel (Marcel) aux débats oraux qui auront lieu le 27 octobre 1952, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville, avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Thionville, le 16 juillet 1952.

Le greffier du tribunal de première instance.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

Décret du 16 août 1901.

19 juin 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. L'Aéro-Club de Saint-Cloud change de titre et devient **Groupe aérien Colonel Thenault.** Siège social: 40, avenue du Maréchal-Foch, Saint-Cloud.

25 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Amicale laïque de Decazeville.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire notamment par l'organisation de loisirs culturels; créer des liens de camaraderie entre les gens de Decazeville. Siège social: cours complémentaire de garçons, à Decazeville.

25 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association familiale rurale du canton de Nogaro.** But: défense des intérêts des familles agricoles. Siège social: mairie de Nogaro.

27 juin 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Rivoli sportif** transfère son siège social du 5, avenue Victoria, Paris, au 4, rue Le Regrattier, Paris.

28 juin 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Amicale laïque de Pioggiola.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Pioggiola, canton d'Olmi-Capella.

30 juin 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Amicale des sapeurs-pompiers de Bais.** But: entr'aide pour les sapeurs blessés ou malades. Siège social: mairie de Bais.

2 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. Modifications aux statuts du **Syndicat d'initiative du Château-d'Oléron.** Siège social: mairie du Château-d'Oléron.

2 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **Union des aveugles de l'arrondissement de Mascara.** But: grouper tous les aveugles de l'arrondissement de Mascara qui désirent une vie plus digne au sein de la société, relever le niveau matériel, intellectuel et moral des aveugles par le travail. Siège social: 20, rue Catinat, Mascara.

3 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Association d'éducation populaire de Pluzunet.** But: gérer et soutenir l'école primaire libre de filles. Siège social: communauté des religieuses, bourg de Pluzunet.

4 juillet 1952. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association d'éducation populaire (pensionnat Notre-Dame-du-Sacré-Cœur).** But: gestion financière de l'école. Siège social: 11, boulevard Sévigné, Rennes.

7 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Section boulliste et artistique de Castelmaurou.** But: encourager les jeunes à pratiquer le sport boules; former une grande famille de boulistes, assurer des sorties, concours ou touristiques. Siège social: café Baiza, Castelmaurou.

7 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Photo-Ciné-Club d'Algérie.** But: diffuser en Algérie l'art photographique et cinématographique d'amateurs. Siège social: 1, rue Lacépède, Alger.

7 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Association des écoles chrétiennes de Saint-Quentin.** But: organiser et assumer le fonctionnement matériel des écoles libres d'enseignement primaire de Saint-Quentin; organiser tout ce qui contribue au bien-être des enfants, moralement et matériellement. Siège social: 2, rue des Plates-Pierres, Saint-Quentin.

7 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive des Arènes.** But: pratique de tous les sports, jeux et activités de plein air. Siège social: 17, rue des Ecoles, Paris.

7 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Société des fêtes de Narciac.** But: organisation et développement des fêtes patronales. Siège social: mairie de Narciac.

9 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Société de chasse et de protection agricole de Saint-Martin-la-Plaine et de Saint-Joseph.** But: protection des récoltes, repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Martin-la-Plaine.

9 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Corse. **Amicale laïque de Galéria.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique de Galéria.

9 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Association familiale rurale de l'Astarac.** But: étude et défense des droits et intérêts, moraux et matériels, des familles rurales; respect de la moralité publique contre les fléaux sociaux; développement du sens familial. Siège social: salle Tajan, Mirande.

10 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Union départementale des sapeurs-pompiers des Landes.** But: resserrer les liens d'amitié entre ses membres; étudier toutes questions relatives à l'organisation du corps; venir en aide aux membres blessés ou malades en service et à leurs familles. Siège social: chez le président, rue Morancy, Dax.

10 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Amicale boule de Saint-Quentin.** But: pratique du sport boules. Siège social: café A l'Guinguette, 9 et 11, boulevard Roosevelt, Saint-Quentin.

10 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques de Viry-Châtillon.** But: défense de l'école laïque; documentation des parents sur la vie des enfants; représentation des parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: écoles publiques de Viry-Châtillon.

11 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Union régionale du Nord de l'Union française des colonies de vacances et œuvres de grand air.** But: promouvoir, favoriser et soutenir toutes les œuvres de loisirs et de vacances d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Siège social: 65, rue Esquermoise, Lille.

11 juillet 1952. Déclaration faite à la sous-préfecture de Bône. **Association sportive scolaire de l'Elisa.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves de l'école. Siège social: école de garçons de l'Elisa, Bône.

12 juillet 1952. Déclaration à la préfecture du Calvados. **Association des combattants volontaires de la Résistance.** But: concours moral et matériel aux associés. Siège social: 12, impasse Bagatelle, Caen.

12 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement des fédérations départementales de sinistrés de la région parisienne** (Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Aube, Eure-et-Loir, Marne, Oise, Yonne). But: assurer une représentation officielle et permanente des fédérations départementales de sinistrés de la région auprès des organismes officiels interdépartementaux ou régionaux du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, ainsi qu'auprès de la commission régionale des dommages de guerre. Siège social: 35, avenue du Maine, Paris.

15 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **La Guirlande.** But: retenir le rural à la terre par l'éducation physique, intellectuelle, professionnelle, morale et sociale de ses membres. Siège social: chez M. Grelon, Foussignac.

15 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale des déportés du travail de Rambervillers et du canton.** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social: rue des Quatre-Frères-Bonlarron, Rambervillers.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association sportive de la compagnie républicaine de sécurité 181.** But: pratique des sports. Siège social: rue de Rigoulet, caserne Carayon-Latour, Bordeaux.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association catholique des chefs de famille de Trévé.** But: entr'aide éducatrice des familles et des maîtres. Siège social: école libre de filles de Trévé.

16 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Amicale des chasseurs de Gréasque.** But: repeuplement en gibier, répression du braconnage, destruction des nuisibles, défense des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie, boulevard Marius-Olive, Gréasque.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Narbonne. **Syndicat des propriétaires et chasseurs de Cascastel.** But: répression du braconnage et défense des propriétés et intérêts cynégétiques. Siège social: mairie de Cascastel.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association des propriétaires et chasseurs de Baixas.** But: défense des intérêts généraux de la chasse et des intérêts annexes de l'agriculture. Siège social: mairie de Baixas.

17 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association familiale pour la formation ménagère, rurale, professionnelle et agricole des jeunes du canton de Lamastre.** But: formation ménagère et agricole des jeunes. Siège social: école libre de filles de Lamastre.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Groupe d'entr'aide au décès.** But: venir en aide à ses sociétaires en participant aux frais d'obsèques et en allouant une somme d'argent dans les conditions prévues par les statuts. Siège social: 83 *bis*, rue Amédée-Saint-Germain, Bordeaux.

17 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération nationale des associations et syndicats de fonctionnaires et agents coloniaux change son titre, qui devient **Fédération générale des fonctionnaires et agents coloniaux.** Siège social: 2, rue des Halles, Paris.

18 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Foyer rural de Pleine-Fougères.** But: achat d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: foyer rural de Pleine-Fougères.

18 juillet 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. **Association des parentes d'élèves de l'école mixte de Muret.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: à l'école, 11, rue Jean-Jaurès, Muret.

18 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Les Enfants de Maubourguet.** But: faire de la musique d'ensemble et propager l'art musical au sein de la jeunesse. Siège social: place de la Libération, Maubourguet.

18 juillet 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Association pour l'étude et l'essai d'ouverture et l'aménagement du gouffre de Canet.** But: étude et essai d'ouverture et aménagement d'un ancien lit de la Têt sis sur le territoire de la commune de Canet, dénommé Gouffre de Canet. Siège social: mairie de Canet.

19 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Société amicale de la jeunesse rurale de Grosne et des environs.** But: resserrer les liens d'amitié acquis à l'école primaire. Siège social: mairie de Grosne.

19 juillet 1952. Déclaration à la préfecture de Blois. **Amicale tourisme-loisirs des déportés du travail de Blois.** But: faciliter à ses membres l'exercice de loisirs sains et éducatifs, notamment par le tourisme. Siège social: 1, place Saint-Louis, Blois.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

16 juin 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 5 juillet 1952.) **Les Peintres et sculpteurs professionnels belges de Paris.** But: entr'aide artistique, propagande franco-belge, organisation d'expositions. Siège social: 23, rue Clauzel, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.